



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE D'ORLEANS MASSIF DE LORRIS – LES BORDES

2019 - 2038

Département(s) :	45 – Loiret
Surface retenue pour la gestion :	8673,16 hectares
Altitudes extrêmes :	120 m - 180 m
Révision anticipée d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Bassin Ligérien



Office National des Forêts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

**portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale
d'Orléans, massif de Lorris-Les Bordes (Loiret)
pour la période 2019-2038
avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

VU les articles L414-4, et R414-19 du code de l'environnement ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Centre - Bassin ligérien, arrêté en date du 05 août 2011 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 18 février 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale d'ORLÉANS, massif de LORRIS - LES BORDES (LOIRET), pour la période 2002 - 2021 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

Les changements climatiques en cours impactent fortement les nombreux peuplements vieillissants de la forêt domaniale d'ORLÉANS, massif de LORRIS-LES BORDES (LOIRET). Ils rendent difficile la régénération du chêne et provoquent le dépérissement des chênes pédonculés, tandis que la maladie des bandes rouges affecte les peuplements de pin Laricio, empêchant la mise en œuvre de l'aménagement actuel. Il est donc décidé de réviser cet aménagement trois ans avant le terme initialement prévu.

Article 2

La forêt domaniale d'Orléans, massif de Lorris-Les Bordes, d'une contenance de 8 673,16 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 3

Cette forêt comprend une partie boisée de 8 506,70 ha, actuellement composée de chêne sessile ou pédonculé (47 %), autres feuillus (1 %), pin sylvestre (37 %), pin Laricio (13 %), pin maritime (1 %), et autres résineux (1 %). Le reste, soit 166,46 ha, est constitué d'étangs, de ripisylves, de landes et d'emprises diverses.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 7 393,68 ha et en futaie irrégulière ou en conversion en futaie irrégulière, sur 837,73 ha, tandis que 222,84 ha seront laissés en attente, sans traitement défini.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (3 193,93 ha), le pin sylvestre (3 641,43 ha), le pin Laricio de Corse (1 103,26 ha), le pin maritime (222,72 ha), le sapin pectiné (12,85 ha), le Douglas (7,93 ha) et les autres feuillus (49,29 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 4

Pendant une durée de 20 ans (2019 - 2038) :

- La forêt sera divisée en seize groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 2 648,31 ha, au sein duquel 2 026,57 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 1 814,93 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 227,96 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 1 576,05 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
 - Huit groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 3 016,81 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 8 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 817,61 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 12 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'attente, d'une contenance de 222,84 ha, qui sera laissé en croissance libre sur la période ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement, d'une contenance de 172,63 ha, dont 152,51 ha traités en futaie régulière et 20,12 ha en futaie irrégulière, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 55,64 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général constitué de milieux naturels (étangs, ripisylves, marais et tourbière), d'une contenance de 95,29 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué d'emprises non boisées d'une contenance de 67,98 ha, dont la vocation sera maintenue.
- Des travaux de création de 3,4 km de routes empierrées et de 10 places de retournement ainsi que des travaux de remise aux normes de routes empierrées (élargissement de virage et réfections ponctuelles sur 0,2 km) seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;

- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées tous les trois ans au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre

Article 5

Le document d'aménagement de la forêt domaniale d'ORLEANS MASSIF DE LORRIS-LES BORDES, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR 2400524, dénommée « Forêt d'Orléans et périphérie », et à la de protection spéciale FR 2410018 dénommée « Forêt d'Orléans ».

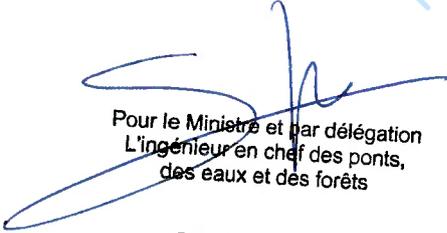
Article 6

L'arrêté ministériel en date du 08 février 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale d'ORLEANS MASSIF DE LORRIS-LES BORDES, pour la période 2002-2021, est abrogé au 1^{er} janvier 2019.

Article 7

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **09 AOUT 2019**
Pour le Ministre et par délégation,



Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

SOMMAIRE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'ORLEANS – MASSIF DE LORRIS – LES BORDES.....	5
1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN	9
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	9
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	9
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	10
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces	12
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	14
1.2.1 Description du milieu naturel.....	14
A - Topographie et hydrographie.....	14
B - Conditions stationnelles	14
1.2.2 Description des peuplements forestiers	17
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	17
B - État du renouvellement.....	22
C - Inventaires réalisés	24
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	27
1.3.1 Production ligneuse.....	27
A - Volumes de bois produits.....	27
B - Desserte forestière	30
1.3.2 Fonction écologique	31
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	34
A - Accueil et paysage	35
B - Ressource en eau potable.....	38
1.3.4 Protection contre les risques naturels	38
2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	39
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	39
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	42
2.2.1 Traitements retenus.....	42
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	42
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	44
2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	44
2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	48
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	48
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques	48
A - Constitution des groupes d'aménagement	48
B - Constitution de divisions	59
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires	59
2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles.....	59
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2019 - 2038	59
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	59
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	59

A - Documents de référence à appliquer.....	59
B - Coupes.....	59
C - Desserte.....	91
D - Travaux sylvicoles.....	93
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE	95
A - Biodiversité courante.....	96
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	98
C - Réserves biologiques et réserves naturelles	99
D - Documents techniques de référence	99
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT.....	99
A - Accueil et paysage	99
B - Ressource en eau potable.....	101
C - Chasse – Pêche.....	101
D - Richesses culturelles.....	102
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS... ..	103
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	104
A - Incendies de forêt.....	104
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	104
C - Crises sanitaires	104
D - Tassement des sols.....	105
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	105
A - Certification PEFC	105
B - Autres actions.....	105
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB	106
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier	108
3. RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	109
3.1 RECAPITULATIFS	109
3.1.1 Volumes de bois à récolter	109
3.1.2 Estimation de la recette bois	111
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	113
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	114
ANNEXES	116
LISTE DES CARTES	116
Annexe 1 – Liste des parcelles – Unités de gestion (UG) et unités de descriptions (UD).....	117
Annexe 2 – Classes de fertilité des futaies.....	137
Annexe 3 – Inventaire en futaie irrégulière – Analyse de la régénération	147
Annexe 4 – Inventaire chêne sessile et Chêne pédonculé, pourcentage par parcelle	148
Annexe 5 – Bilan des récoltes passées	150
Annexe 11 – Détail du calcul de la contrainte de vieillissement (Sv).....	151
Annexe 12 du paragraphe 2.3.1 – Analyse de la surface disponible par parcelle et classement retenu	153
Annexe 13 du paragraphe 2.4.1 - Groupes d'aménagements Amélioration, Irrégulier, Îlots de vieux bois, Attente et Hors sylviculture : liste détaillée des unités de gestion	162
Annexe 14 – Prévision de récolte annuelle en amélioration et coupes irrégulières par essences et catégories de grosseurs.	177

Annexe 15 – Prévision de récolte annuelle en régénération par essences et catégories de grosseurs.	178
Annexe 16 – Détail des travaux sylvicoles par ITTS, classes de BDR et par périodes d’ouverture en régénération	179
Annexe 17 – Compte-rendu de la présentation publique de l’aménagement..	182
Annexe 18 – Carte archéologique	186

DOCUMENT ONE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'ORLEANS – MASSIF DE LORRIS – LES BORDES

Le contexte

La révision d'aménagement prévue en 2021 a été anticipée du fait des difficultés de mise en œuvre de l'aménagement en cours pour la fin de la période. La forêt est confrontée à d'importants défis : problème pour régénérer le chêne, maladie des bandes rouges pour le pin laricio et surtout prise en compte des évolutions climatiques. Il est donc crucial de redéfinir les orientations de gestion : essences-objectif, traitements, effort de régénération et conduite des améliorations. La gestion doit aussi s'appuyer sur les atouts de la forêt dont la dynamique naturelle du pin sylvestre.

Cet aménagement reprend la totalité du périmètre du massif de Lorris – Les Bordes en intégrant les surfaces concernées de la Série d'intérêt écologique (SIE) précédemment gérées dans un document d'aménagement propre à cette série. Ce choix stratégique a permis une bonne prise en compte des problématiques environnementales mais avec un suivi des aménagements plus complexe. L'intégration des mesures environnementales dans notre gestion courante permet de proposer désormais un seul document qui saura assurer la gestion multifonctionnelle avec des mesures adaptées aux différents enjeux.

Le massif de Lorris – Les Bordes se situe à l'extrémité sud-est du croissant forestier constitué par la grande forêt d'Orléans. Il couvre une surface de 8 673 ha alors que la surface totale de la forêt d'Orléans est de 34 700 ha. Située en Sologne Orléanaise, les potentialités forestières sont moyennes à faibles à cause notamment des contraintes liées à la présence d'argile et d'hydromorphie.

En début d'aménagement, le chêne est l'essence principale sur 47 % de la forêt ; le pin sylvestre occupe une place importante (36% de la forêt); le pin laricio couvrant 13% de la surface est atteint de façon chronique par la maladie des bandes rouges ; le pin maritime est peu représenté (100 ha soit 1% de la forêt). Les principaux types de peuplements sont les futaies ; résineuses et feuillues pour respectivement 50% et 15% de la forêt. Les taillis-sous-futaies en conversion représentent encore un tiers de la forêt. Une particularité de ce massif est le mélange historique entre le chêne dominant et le pin sylvestre sur 1 630 ha de taillis-sous-futaie, gestion opportuniste d'occupation des vides fournissant des pins de qualité.

Les surfaces non boisées couvrent 166 ha dont 97 ha de zones naturelles (étangs, ripisylves) et 69 ha d'emprises diverses.

L'aménagement de 2002 a été modifié en 2008 par ajout de 257 ha de régénération de pins sylvestre en application des nouveaux critères de renouvellement. En attente de la révision d'aménagement, un bilan technique en 2015 a entériné le changement d'essences objectif dans des régénérations.

Les principaux enjeux de la forêt :

L'enjeu de production est majoritairement moyen avec un enjeu faible concernant 35% de la forêt au regard des faibles potentialités. La production escomptée à 4,1 m³/ha/an est en deçà des référentiels notamment pour le pin sylvestre. Ainsi, la récolte passée de 32 670 m³/an (3,8 m³/ha/an) est bien inférieure à la prévision de 41 660 m³/an (4,9 m³/ha/an).

La fonction écologique est particulièrement marquée sur le massif du fait de la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux dont certains d'intérêt communautaire reconnu. Le massif bénéficie d'un classement Natura 2000 : une Zone de protection spéciale (ZPS Forêt d'Orléans) sur presque toute sa surface et une Zone spéciale de conservation (ZSC Forêt d'Orléans et périphérie) sur 858 ha. Les rapaces diurnes et en particulier le Balbuzard pêcheur particulièrement présent, sont des espèces emblématiques de la forêt. Les nombreux étangs, ruisseaux et mares constituent autant de milieux remarquables.

L'enjeu social est majoritairement local mais quelques sites reconnus concentrent les enjeux sociétaux notamment d'accueil du public : les deux principaux étangs d'Orléans et du Ravoir et surtout le Carrefour de la Résistance, site mémoriel et d'initiation à l'environnement autour du Sentier des Sources. La gestion pratiquée ainsi qu'un partenariat avec le Conseil Départemental permet de maintenir la qualité des sites (équipement, paysage).

Les grandes options du nouvel aménagement:

Cet aménagement confirme la diminution de la place du chêne comme essence-objectif au profit des pins. Cette surface aura baissé de 855 ha entre 1990 et 2038.

Pour maintenir un équilibre entre feuillus et résineux, la gestion en futaie irrégulière est étendue sur 838 ha, principalement au sud-ouest de la forêt où l'indice de potentialité des feuillus est le plus faible.

La part du pin sylvestre s'étend donc pour couvrir à l'issue de l'aménagement 43% de la forêt. Il devient en particulier l'essence-objectif sur 287 ha de taillis-sous-futaie mélangés chêne et pin.

Pour atténuer les risques liés à la mono spécificité du pin sylvestre, il est remplacé par le pin maritime sur 120 ha sur les stations forestières les plus difficiles. Ce processus s'inscrit dans une recherche de diversification des essences et des provenances (dans l'objectif de s'adapter au mieux au changement climatique) en laissant la possibilité au cours des années à venir d'en tester de nouvelles en lien avec le service recherche, développement et innovation de l'ONF.

Sauf dépérissements importants, le pin laricio sera maintenu jusqu'à l'obtention des critères minimaux de renouvellement.

La présence du chêne pédonculé ne constitue pas un problème majeur même si des dépérissements ponctuels sont constatés. En effet, sauf pour 159 ha, il est minoritaire dans les taillis-sous-futaies.

Pour assurer le renouvellement des peuplements, l'opportunité de la dynamique du pin sylvestre doit être saisie permettant l'émergence de **nouveaux peuplements mélangés chêne et pin sylvestre**. Quand le chêne sessile est choisi comme essence-objectif, la sylviculture sera conduite en priorité en sa faveur, sans acharnement toutefois. Cela impliquera la définition de nouveaux itinéraires sylvicoles.

Le traitement en futaie régulière reste majoritaire sur 85% de la forêt. La conduite en futaie irrégulière occupera 10% de la forêt. Un groupe d'attente de 223 ha comprend les échecs de régénération. Il est laissé en sylviculture mais sans interventions afin que la dynamique naturelle permette de reconstituer des peuplements forestiers dans le futur.

La surface disponible de 3 090 ha est très élevée avec 1 760 ha de taillis-sous-futaie restant à convertir et des futaies résineuses qu'il convient de ne pas trop laisser vieillir. Aussi, **un effort de régénération de 2 027 ha est proposé** comprenant 873 ha de taillis-sous-futaies et 1 154 ha de futaies résineuses. Cet effort important permettra de renouveler les taillis-sous-futaie sur 2 ou 3 périodes d'aménagement mais en accentuant l'effort sur les 20 prochaines années. Il permet aussi de renouveler 70% des pins sylvestres dont le diamètre est arrivé à son optimum économique.

Les coupes de régénération seront accompagnées de mesures paysagères dont certaines prévues par l'aménagement comme la répartition géographique et temporelle des plages de régénération ainsi que l'adaptation de leur taille. La surface à terminer est réduite à 1 806 ha dont 622 ha de régénérations en cours. Les périodes quinquennales et le cadencement des coupes prennent en compte la répartition par cantons forestiers, pour éviter les surfaces importantes de régénération au même stade.

La programmation des coupes, régénération ou amélioration, intègre les préconisations du mémento des coupes de la chênaie atlantique édité en 2018. Pour s'adapter aux difficultés pressenties sur certaines parcelles à faible capital ou dans des contextes stationnels contraignants, les coupes de régénération feuillues pourront s'étaler sur une période maximum de 15 ans.

Cela permettra, en maintenant un couvert partiel, de garantir l'acquisition de semis à l'ensemencement. Le prélèvement moyen en amélioration est estimé à 30,5 m³/ha/an dans une fourchette de 25 à 35 m³/ha/an.

La prise en compte des enjeux environnementaux à travers le Règlement National d'Exploitation Forestière (RNEF) sera facilitée par le signalement de toutes les coupes concernées.

La récolte totale est estimée à 63 795 m² de surface terrière soit 744 300 m³ (37 215 m³/an), répartis en 577 500 m³ grume, 140 500 m³ houppiers et 26 300 m³ de taillis. L'important effort de régénération se traduit par un prélèvement de 4,4 m³/ha/an logiquement supérieur à la production.

Les travaux sylvicoles en futaie régulière concernent une surface de 4 210 ha pour la partie en régénération regroupant les travaux nouveaux à prévoir dans les unités de gestion des surfaces à ouvrir (2 027 ha) et les travaux dans les parcelles déjà en cours de régénération pour une surface de 2 183 ha.

La surface totale travaillée est de 6 379 ha dont 2 867 ha en travaux de régénération et 3 512 ha en travaux d'amélioration. La dépense annuelle est de 382 100 € dont 297 400 € de travaux de régénération et 84 700 € de travaux d'amélioration. Les travaux sylvicoles en début de conversion en futaie irrégulière se situent dans les minimas à hauteur de 7000 €/an. **Le coût annuel des travaux sylvicoles sur la forêt de 389 100 € représente un investissement de 44,9 €/ha sur la surface en gestion et 46,0 €/ha sur la surface en sylviculture.**

La densité du réseau de desserte est suffisante mais nécessitera des travaux importants de remise en état et d'entretien compte tenu des volumes à mobiliser. Les investissements concernent la desserte des parcelles 1 à 5 et la création de places de retournement. La dépense prévisible est de 156 400 € par an principalement en entretien.

➤ La fonction écologique

Le volet environnemental de l'aménagement se décline par la mise en œuvre des mesures de gestion courante en faveur de la biodiversité ordinaire et par la constitution d'une trame d'îlots de vieux bois d'une surface de 228 ha. Ils se répartissent en 152 ha d'îlots de vieillissement et 56 ha d'îlots de sénescence. La surface ainsi consacrée représente 2,6% de la surface de la forêt proche des 3%, objectif à long terme.

Concernant la biodiversité remarquable, les actions se déclinent en l'application des deux documents d'objectifs. Plus particulièrement, le Docob « Forêt d'Orléans et périphérie » concerne les milieux humides, habitats et espèces associées et préconise des bonnes pratiques de gestion en faveur de leur maintien. Indépendamment de Natura 2000, une attention particulière est portée sur les mares par la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration. Des suivis naturalistes faune/flore sont régulièrement conduits sur ces zones riches en biodiversité.

En adhérant à la charte Natura 2000 de la ZPS, l'ONF affiche par ailleurs, le respect d'engagements et de recommandations en faveur de l'avifaune dans la gestion courante, plus particulièrement les rapaces diurnes (balbuzard pêcheur, aigle botté...). Elles font l'objet de mesures spécifiques : repérage et suivi des aires de reproduction, mesures de protection en leur faveur dont le report de la régénération en créant des îlots « rapaces ».

Ces services écosystémiques rendus par la forêt et les actions qui en découlent pour préserver la biodiversité peuvent pour certains faire l'objet de soutiens financiers au titre de certaines politiques publiques (Agence de l'eau, DREAL...)

Il n'est pas prévu dans l'aménagement de grands travaux présentant des risques pour la biodiversité et le Règlement National de Travaux et Services (RNTSF) Forestiers renferment les précautions nécessaires.

➤ La fonction sociale

Conformément aux enjeux définis, le plan d'action concernera le maintien et la valorisation des sites existants.

La politique d'accueil du public se gère au niveau de la forêt d'Orléans dans laquelle s'intègre le massif de Lorris – Les Bordes. Le partenariat avec les collectivités territoriales sera poursuivi dont celui historique avec le département du Loiret.

L'instance de dialogue en cours de création permettra d'élargir la concertation, d'échanger et délivrer de l'information sur la gestion forestière, voire de permettre l'émergence de projets de territoire impliquant la forêt

Le bilan de l'aménagement : Avec des dépenses maîtrisées et des recettes élevées, le bilan financier prévisible est largement positif. Il est conforme à celui attendu sur une forêt de production du secteur Ligérien.

*La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière – Code Forestier – article L 133-1 et suivants. La **Directive Régionale d'Aménagement du Bassin Ligérien** constitue le cadre de cet aménagement (approbation du Ministre en charge des forêts, par arrêté du 5 août 2011).*

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales prévoyant de « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable » (engagement 77 du Grenelle de l'environnement).

DOCUMENT ONE

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt.

La Forêt d'Orléans appartient au domaine privé de l'Etat.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt Domaniale d'Orléans, Massif de Lorris – Les Bordes
Départements de situation	45 - Loiret
Région nationale IFN de référence	Orléanais
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Bassin Ligérien

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
45 Loiret	Bouzy-la-Forêt	418,8083
	Bray-en-Val	613,4695
	Dampierre-en-Burly	829,9535
	Le Moulinet-sur-Solin	394,8490
	Les Bordes	1760,8149
	Les Choux	20,7070
	Lorris	1473,6422
	Montereau	1594,3590
	Ouzouer-sur-Loire	1303,2669
	Vieilles-Maisons	252,3398
	Total	8662,2101

- Période d'application de l'aménagement

La durée d'application de cet aménagement est de 20 ans (2019 – 2038). La révision anticipe la fin de l'aménagement actuel prévue fin 2021. Les difficultés d'application le rendent caduque et nécessitent de revoir les grands objectifs pour la forêt : reprise d'un rythme de renouvellement conforme au vieillissement de la forêt, révision des essences objectifs, choix d'itinéraires techniques renouvelés (itinéraires de régénération, rotations des coupes en amélioration), adaptations aux changements climatiques.

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Domaniale d'Orléans Massif de Lorris – Les Bordes	F09381U	8 662,2110			
Massif de Lorris – Les Bordes		7 774,3044	18/02/2005	2002	2021
Série d'intérêt écologique		856,9384	20/03/2009	2006	2025

Le nouvel aménagement reprend le périmètre du massif des Bordes en intégrant les surfaces concernées de la Série d'intérêt écologique (SIE) précédemment gérées dans un document d'aménagement propre à cette série.

Carte n° 1 - Situation de la forêt en fin de document

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	8 662,21 10 ha
Surface retenue pour la gestion	8 673,16 ha
Surface boisée en début d'aménagement	8 506,70 ha
Surface en sylviculture de production	8 454,25 ha

La surface non boisée couvre 166 ha et comprend 90 ha d'étangs avec leurs ripisylves, 68 ha de surfaces hors sylvicultures artificialisées et 8 ha de landes.

La surface hors sylviculture de production concerne 219 ha, composés de surfaces boisées ou non, classées en évolution naturelle, en ilot de sénescence ou hors sylviculture.

- État des lieux

Les modifications depuis le dernier aménagement sont les suivantes :

Acquisition	cadastre	Surface cadastrale	Parc.	Commune
Acquisition partie enclave de Romeux	A163	25,8199	10	Dampierre-en-Burly
Incorporation partie terrain MF Fontenelle (vendue)	BH1	1,106		Lorris
Incorporation partie terrain MF de Chappes (vendue)	A1708	0,17		Les Bordes
Incorporation partie terrain MF Le Poreux (vendue)	A1703	0,7648		Les Bordes
Incorporation partie terrain MF de Molandon (vendue)	A170	0,6274		Dampierre-en-Burly
Incorporation partie terrain MF Auguste Boussogne (vendue)	AM71	0,5544	355	Vielles-Maisons
Acquisition enclave Thevin	A599	1,085	317	Bray-en-Val
Acquisition enclave "Toit à Colas"	AD51	1,1842	369	Bouzy-la-Forêt
Acquisition enclave	A7 A8	4,193	68 - 79	Dampierre-en-Burly

La principale modification concerne l'intégration d'une partie de l'enclave de Romeux rattachée à la parcelle forestière n°10. Sinon, la politique de vente des maisons forestières a souvent pour conséquence l'intégration d'une partie des terrains de service dans le domaine géré.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Le massif de Lorris-Les Bordes est concerné par deux procès-verbaux de délimitation et bornage :

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Ancien cantonnement de Châteauneuf	22/08/1869	Agence Val-de-Loire
Ancien cantonnement de Lorris	30/12/1870	Agence Val-de-Loire

- Origine de la propriété forestière

La Forêt d'Orléans est de longue date une forêt royale soumise à de nombreuses vicissitudes : aliénations, apanages, droits d'usage. Sa consistance se stabilise quand elle devient domaniale à la révolution française.

L'aménagement 1946 – 1965 qui couvre la totalité de la forêt d'Orléans comporte un historique assez exhaustif.

- Parcellaire forestier

Le Massif de Lorris – Les Bordes contient 378 parcelles boisées et 4 parcelles non boisées (trois différenciant les étangs principaux et une les routes hors forêt). La surface moyenne des parcelles boisées est de 22,69 ha.

Carte n° 2 – Parcellaire et cantons forestiers en fin de document

- Concessions

Concessions à jour au 1 janvier 2019

N°	TYPE	Libellé
ORL*033	ENEDIS	Ligne électrique Lorris 348 349
ORL*034	ENEDIS	Ligne électrique Lorris 379 à 381
ORL*035	EAU POTABLE	RF des Bordes RN151 au CR du Chenil
ORL*037	ENEDIS	Ligne électrique Lorris 210
ORL*039	ERDF	Ligne aérienne sur 165 ml alimentant station hertzienne des Choux
ORL*046	DROIT DE PASSAGE	CSSAUT RF Grandes Bruyères La Vénerie 300ml
ORL*176	AUTORISATION PASSAGE	Véronique JUMELINE, portillon + passage busé
ORL*188	MONUMENTS ET STELES	MAQUIS DE LORRIS, 2 terrains 903 m ²
ORL*213	SA France Telecom 45	Ligne téléphonique Lorris 276
ORL*215	RTE	Aérienne 2 x 400 KV 6256 M (depuis Centrale Dampierre-en-Burly)
ORL*232	Centre construction...	Ligne téléphonique Lorris 226 229 232
ORL*259	ERDF	Ligne souterraine BTA sur 229 ml, RF du Chat sauvage
ORL*260	GRT GAZ	canalisation sur 6975 ml, accotement ouest RF Noue Minotte
ORL*263	EDF	Ligne électrique 168 225 Lorris
ORL*284	EAU NON POTABLE	canalisation sur 120 ml entre borne incendie et camping des Bordes – Valérie Tessier
ORL*304	TELECOMMUNICATION	ORANGE emprise 120 m ² pour pylône depuis D961
ORL*312	ENEDIS	Ligne souterraine BTAS sur 55 ml alimentant pylône Bouyges
ORL*335	DROIT DE PASSAGE	Gilles ZEMOUR sur 10 ml
ORL*342	UCHER	Christian ROBIN

N°	TYPE	Libellé
ORL*344	ERDF	Ligne souterraine BT sur 180 ml + poste de transformation « vaine »
ORL*346	AUTORISATION PASSAGE	Commune de LORRIS pour riverains RF Grandes Maisons
ORL*361	AUTORISATION PASSAGE	Joël MAZURAY passage empierré sur 4 ml
ORL*362	EAU POTABLE	canalisation RF Grandes Maisons et RF Hyarde – Synd. EAU de Lorris
ORL*368	EDF	Lignes électriques 276 Lorris
ORL*377	DROIT DE PASSAGE	Dominique Engevin, 20 ml RF Verrerie
ORL*410	Eaux USEES	Nadine MOUILLOT rejet fossé RF des Bordes sur 320 ml
ORL*426	JARDIN	Frédéric GERVAIS, ancien terrain MF Fontenelle
ORL*428	TELECOMMUNICATION	FREE pylône ancien terrain MF Six-Routes

La principale concession concerne RTE pour l'emprise de la ligne THT 2 x 400 KV. Elle traverse l'ouest de la forêt sur un axe Nord-sud au départ de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. Sa largeur varie de 50 à 70 m et couvre 36 ha.

A ces 28 concessions à jour, il faut ajouter 4 dossiers en cours d'instruction en 2018 sans préjuger de dossiers à venir dans le cadre de la mise à jour de la base Concessions de la Direction Territoriale.

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

1.1.3.1.1 Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	8 673,16
		218,91	3 078,10	5 376,15		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	8 673,16
				7 815,62	857,54	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	8 673,16	
		8 276,16	397,00			
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	8 673,16	
	8 673,16					

Fonction de production : au regard des potentialités limitées de la forêt, les productions attendues déterminent un enjeu faible ou moyen aussi bien pour le chêne de qualité moyenne que pour les résineux où le pin sylvestre est majoritaire. Pour les feuillus, la distinction entre enjeu faible et moyen provient de l'indice de fertilité potentiel cartographié à l'aide du LiDAR (Laser détection and ranging). Les zones sans enjeux correspondent aux surfaces hors sylviculture : zones naturelles dont les étangs, îlots de sénescence et les zones non boisées.

Fonction écologique : l'enjeu est globalement reconnu sur un massif entièrement classé en Natura 2000 : totalité de la forêt en ZPS et ZSC sur différentes entités.

Ainsi, la superposition de zonages et la présence d'espèces remarquables déterminent un enjeu fort sur les différentes entités de la ZSC.

Fonction sociale : ce massif le plus éloigné de l'agglomération d'Orléans est situé en zone plus rurale et présente des enjeux sociétaux modérés. Des sites connus concentrent la fréquentation : Le carrefour de la résistance, site mémoriel et d'accueil du public ; les étangs d'Orléans et du Ravoir ; le Carrefour de Sully. Les activités nature (randonnées et autres) génèrent aussi de la fréquentation.

Carte n° 3 – Fonction de production en fin de document

Carte n° 4 – Fonction écologique en fin de document

Carte n° 5 – Fonction sociale en fin de document

1.1.3.1.2 Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières

Menaces	<i>surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	1 117	Risque lié à la maladie des bandes rouges sur le pin laricio.
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	159	Chêne pédonculé majoritaire dans des taillis-sous-futaie
- Autres (préciser)		
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	125	Parc 1 à 5 à l'Est de la D44
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1 265	Présence de chênaie acidiphile hydromorphe
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	90	Il existe 10 étangs dont les principaux : Orléans et Ravoir
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	3	Cr de la Résistance
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	111	106 ha de pin sylvestre et 5 ha de chêne sessile
- Importance sociale ou économique de la chasse	8573 ha	
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche	40	IRSTEA OPTIMIX

1.1.3.1.3 Démarches de territoires

Une instance de dialogue concernant toute la forêt d'Orléans est en cours de constitution et devrait être mise en place courant 2019. A noter également l'existence d'une charte forestière qui couvre le territoire de la forêt d'Orléans.

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt d'Orléans est une forêt de plaine où la contrainte de l'hydromorphie est très forte. Malgré le drainage, le très faible dénivelé favorise les zones d'accumulations. L'altitude varie de 180 m au « Moulin à Vent » à l'extrémité Est, à 115 m dans la vallée du Saint-Laurent à l'Ouest.

Le bassin de la Loire est majoritaire avec une ligne de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire parallèle à la limite Nord du massif.

Le réseau hydrographique est important avec de nombreux ruisseaux et étangs. Ceux-ci sont au nombre de 10 dont les deux principaux : Etang d'Orléans et Etang du Ravoir.

- Etang de l'abbaye Haut (parc 142) : 0,16 ha
- Etang de l'abbaye Bas (parc 143) : 0,39 ha
- Etang de Châteaubriand (parc 327/329) : 3,69 ha (actuellement asséché par rupture du barrage)
- Etang de la Hyarde (parc 287) : 3,34
- Etang de Mitonnières (parc 149) : 0,65 ha
- Etang de la Noue malade (parc 271) : 1,53 ha
- Etang d'Orléans : 35,50 ha
- Etang des Prés de Dampierre (parc 306) : 1,73 ha
- Etang de Présalon (parcelle 30) : 2,88 ha
- Etang du Ravoir : 27,12 ha

Les étangs représentent une surface de 61 ha auxquels il faut associer 26 ha de ripisylves temporairement inondées. De nombreuses mares et petits étangs sont aussi disséminés sur toute la surface de la forêt.

Carte n°6 - Topographie – hydromorphie (LiDAR) en fin de document

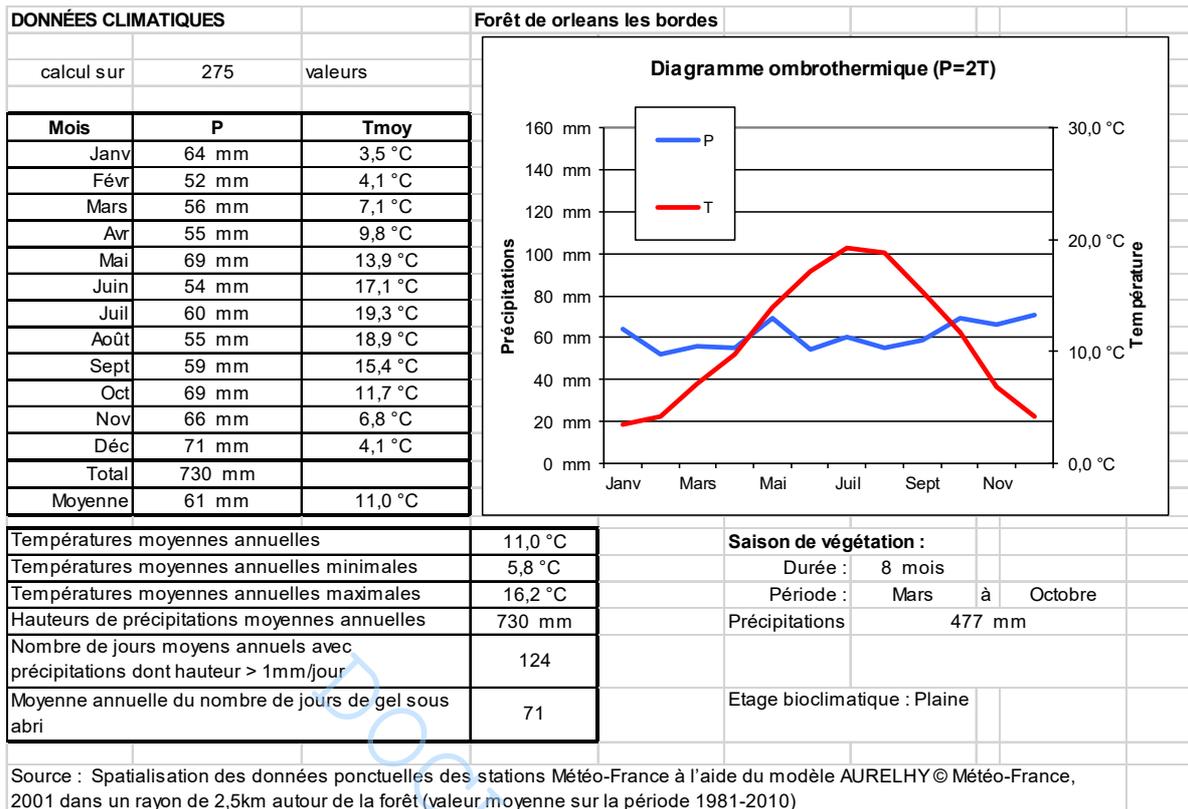
B - Conditions stationnelles

1.2.1.1.1 Climat

Les contraintes climatiques qui pèsent et s'accroissent au regard des dérèglements climatiques sont :

- Le déficit de pluviométrie en période estivale.
- Les contrastes hydriques entre l'engorgement des sols en hiver sur ces terrains plats et les sécheresses estivales.
- La fréquence des phénomènes extrêmes en augmentation (canicule, tempêtes).

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).



1.2.1.1.2 Géologie - pédologie

La forêt repose sur trois séries de dépôts détritiques où dominent des sables et argiles peu favorables à l'élaboration de milieux riches :

- Les sables et argiles de Sologne sont très majoritaires.
- Les alluvions anciennes de sables, graviers, galets et argiles caillouteuses. Ces terrasses de la Loire occupent la partie Sud du massif et quelques buttes dont le Haut du Turc.
- Les argiles vertes du Burdigalien affleurent rarement sur quelques vallons.

Les argiles sont majoritairement grossières et compactes, les argiles plastiques beaucoup plus rares.

Les sols issus de ces formations sont présentés par ordre de fertilité décroissante :

- Sols bruns et sols bruns lessivés sur argiles vertes.
- Sols ocre-podzoliques et micro-podzols sur sables dominants.
- Sols hydromorphes largement répandus déterminés selon le degré d'hydromorphie : sols bruns à pseudogleys, pseudogleys, pseudogleys podzoliques, planosols.

Les humus sont de types moders, dysmoders et mors.

Les facteurs limitants la fertilité sont :

- La faible richesse minérale des sols.
- La teneur en argile des horizons sous-jacents qui bloque la prospection racinaire.
- La présence d'une nappe perchée temporaire. Ces engorgements caractéristiques de la forêt sont dus à un horizon argileux et au mauvais écoulement des eaux. La nocivité est liée à la présence de la nappe au printemps parfois à une très faible profondeur.

1.2.1.1.3 Unités stationnelles

Il n'existe aucune cartographie complète sur le massif qui a cependant fait l'objet de sondages partiels pour l'élaboration du catalogue des Stations de l'Orléanais et pour préparer l'aménagement de 2002.

Une caractéristique est la grande variabilité stationnelle intra-parcellaire liée aux microreliefs et aux changements fréquents de matériaux.

Il n'est donc pas possible de produire une cartographie précise des stations sinon de citer les regroupements stationnels de la Directive régionale d'aménagement (DRA) bassin ligérien auxquelles les unités stationnelles présentes peuvent se rattacher:

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
BL07	Chênaie acidiphile			Bonne potentialité pour les pins	Risque pour le chêne et pour le pédonculé en particulier
BL08	Chênaie hyper-acidiphile			Faible potentialité pour le chêne, favoriser le pin sylvestre	Sensibilité à la sécheresse
BL09	Chênaie acidiphile hydromorphe			Potentialité moyenne, difficultés de régénération	Favoriser l'extension du pin maritime

Les éléments de cartographie réalisés lors de l'aménagement précédent sont disponibles et cartographiés dans le Système d'information géographique. A dire d'expert, la chênaie acidiphile est majoritaire. L'alternance et l'accentuation des périodes humides et des sécheresses estivales constituent des facteurs très défavorables. Les essences feuillues dont le chêne seront plus sensibles mais la difficulté à régénérer les peuplements concernera toutes les essences.

1.2.1.1.4 Fertilité

Les potentialités de la forêt peuvent être abordées sous l'angle de la fertilité. Il existe 2 sources de données consolidées :

- Pour les futaies, l'indice de fertilité obtenue par le croisement Hauteur et âge par unité de gestion (UG).

		Classes de fertilité				
ESSENCE OBJECTIF		1	2	3	4	TOTAL
Chêne sessile	Nbre UG	2	20	35	4	61
	%	3%	33%	57%	7%	100%
Pin sylvestre	Nbre UG	16	69	141		226
	%	7%	31%	62%	0%	100%
Pin laricio	Nbre UG	12	55	28		95
	%	13%	58%	29%	0%	100%
Pin maritime	Nbre UG		8			8
	%		100%			100%
Total général	Nbre UG	30	152	204	4	390
	%	8%	39%	52%	1%	100%

La classe 3 majoritaire est un fort indicateur des faibles potentialités de la forêt.

Les graphiques et le tableau des données figurent en annexe 2

Carte n°7 - Classes de fertilité des futaies en fin de document

- Pour les taillis-sous-futaies, l'indice de fertilité potentiel approché par le LiDAR en pourcentage d'une hauteur maximum corrigée à 32 m qui est celle du chêne sessile en classe de fertilité 3. Mais la méthodologie n'indique qu'une valeur relative et ne permet pas de rapprocher les résultats avec les classes de fertilité du référentiel chêne sessile de futaie.

La carte fait apparaître 2 ensembles. La partie sud-est de la forêt porte les meilleures potentialités alors que la bordure sud-ouest apparaît moins fertile.

Carte n°8 de l'indice de fertilité potentiel des taillis-sous-futaie en fin de document

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt d'Orléans est variée dans ses essences, chêne et pins de plaine, ses types de peuplements, futaies résineuses, jeunes futaies feuillues et anciens taillis-sous-futaie.

Ce tableau présente les essences majoritaires des peuplements :

Essences principales	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile et pédonculé	4027,96	47%
Pin sylvestre	3124,92	37%
Pin laricio	1117,1	13%
Pin maritime	102,63	1%
Bouleau	70,77	1%
Douglas	41,77	0%
Sapin	16,97	0%
Robinier	3,01	0%
Chêne rouge	1,57	0%
Total surface boisée	8506,70	100%

Les essences principales chêne et pin sylvestre occupent 84% de la forêt.

Carte n° 9 – Essences principales en fin de document

La forêt d'Orléans se caractérise par le **mélange entre le chêne et le pin sylvestre**. Celui-ci est intimement lié à l'histoire de la forêt et il s'est installé ou a été introduit dans les taillis-sous-futaies par bouquets, parquets ou pied d'arbres. Il occupe des zones délaissées par le chêne : zones peu fertiles ou trouées accidentelles. Cette pratique culturale produit des pins de qualité, souvent meilleure qu'en futaie (cf *Revue Forestière Française LXVII – 6 -2015, Xavier Rochel, AgroParisTech*).

Le recru feuillu est aussi présent en accompagnement dans des plantations de pin sylvestre. Ce tableau présente le mélange des essences codé selon la terminologie territoriale. Le pin sylvestre est ainsi présent en mélange avec le chêne dans 1 630 ha de taillis-sous-futaie.

Essences territoriale	Surface boisée (ha)	%	
Chêne majoritaire	2395,61	28%	Total chêne : 4027,96
Chêne et pin sylvestre	1632,35	19%	
Pin sylvestre	2266,5	27%	Total pin sylvestre : 3124,92
Pin sylvestre et chêne	773,54	9%	
Pin sylvestre et autres résineux	84,88	1%	
Pin laricio	1117,10	13%	
Pin maritime	102,63	1%	
Feuillus de production et résineux	48,59	1%	
Douglas	41,77	0%	
Feuillus chauffage	22,18	0%	
Sapin pectiné	12,85	0%	
Autres résineux	4,12	0%	
Robinier	3,01	0%	
Chêne rouge	1,57	0%	
TOTAL surface boisée	8506,70	100%	

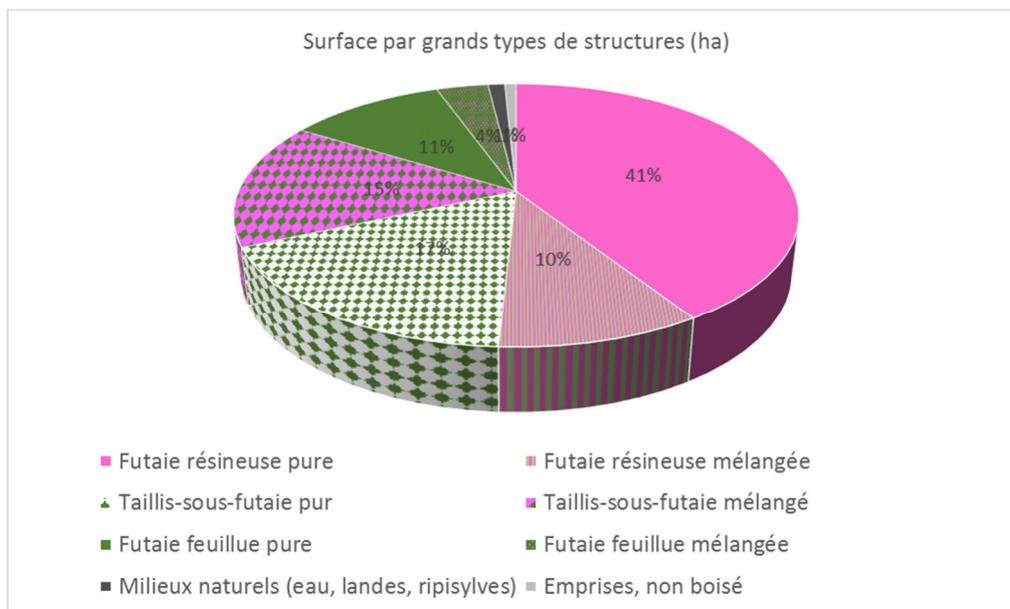
Carte n° 10 – Essences territoriales en fin de document

La couche LiDAR des Apex différencie très bien les feuillus et les résineux. Elle détermine donc le mélange intime entre feuillus et résineux dans les taillis-sous-futaies et futaies mélangées. La donnée est disponible sur le Système d'information géographique de l'agence

1.2.2.1.1 Répartition des types de peuplement

Une analyse par **grands types de structure** offre une vision synthétique de la forêt :

Type de structure	Surface (ha)	
Futaie résineuse pure	3551,63	Total futaies résineuses : 4408,52
Futaie résineuse mélangée	856,89	
Taillis-sous-futaie pur	1515,58	Total taillis-sous-futaies : 2862,11
Taillis-sous-futaie mélangé	1346,53	
Futaie feuillue pure	929,44	Total futaies feuillues : 1236,07
Futaie feuillue mélangée	306,63	
Milieus naturels (eau, ripisylves, landes)	98,48	
Emprises, non boisé	67,98	
Total surface en gestion	8673,16	



Les futaies sont majoritaires et couvrent 66% de la surface. Parmi celles-ci, les futaies résineuses sont majoritaires (51% de la surface). Les taillis-sous-futaies en conversion occupent 32% de la surface.

Carte n° 11 – Grands types de peuplements en fin de document

L'analyse détaillée des peuplements s'appuie sur la codification adoptée en Territoire Centre Ouest Aquitaine. La répartition par catégories de diamètres et selon les structures et essences est décrite dans le tableau ci-dessous selon cette codification.

Le premier caractère désigne la structure : **F** pour futaie, **S** pour peuplement de type TSF
 Les 3 caractères suivants désignent l'essence : **CHE** pour le chêne, **P.S** pour le pin sylvestre, **P.L** pour le pin laricio, **P.M** pour le pin maritime, **CPS** pour les mélanges chêne et pin sylvestre, **PSC** pour les mélanges pin sylvestre avec recru chêne, **PSR** pour pin sylvestre et autres résineux, **A.R** pour autres résineux en mélange, **DOU** pour le douglas, **AFC** pour autres feuillus chauffage, **AFR** pour des mélanges autres feuillus (bouleau) et pin sylvestre, **S.P** pour les sapins divers, **CHR** pour le chêne rouge, **ROB** pour le robinier
 Pour le non boisé, **RIP** pour ripisylve, **LAN** pour des landes, **MTO** pour marais, tourbière, **ACP** pour aire accueil du public, **CYN** pour cynégétique, **EMP** pour emprise, **PFE** pour pare-feu.

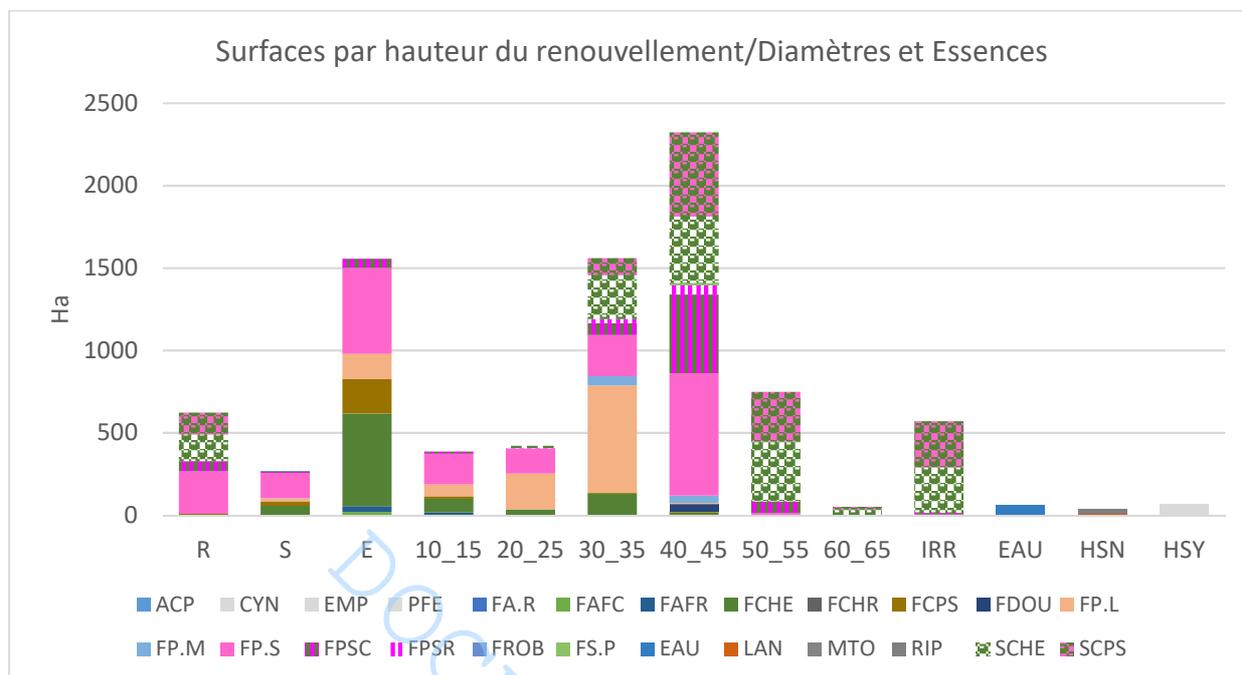
Le dernier caractère désigne le stade de développement du peuplement :

- **R** pour régénération en cours, **S** pour Semis (hauteur inférieure à 3 m), **E** pour Education (semis d'une hauteur supérieure à 3 m et produits non commercialisables - en général H < 10-12 m)
- la catégorie de diamètres dominante (10-15, 20-25...)
- **IRR** désigne les anciens TSF sans classe de diamètre nettement dominante (Irrégulier, correspondant aux types 2, 3, 5 et 6 de la typologie feuillus).

Code peup	Renouvellement			Diamètres							Non boisé		Total
	Régé (R)	Semis (s)	Educ (E)	10_15	20_25	30_35	40_45	50_55	60_65	IRR	naturel	Emprises	
FP.S	256,71	152,19	521,46	184,71	152,05	249,75	740,05	9,58					2266,50
SCHE	160,40				12,53	265,78	403,20	363,12	34,62	275,93			1515,58
SCPS	133,00				0,00	103,55	511,23	301,60	16,36	280,79			1346,53
FP.L		18,30	153,62	72,64	216,42	648,27	7,85						1117,10
FCHE		57,73	559,85	83,39	36,56	129,92	12,58						880,03
FPSC	62,84	10,95	56,00	14,41		70,77	479,74	69,88		8,95			773,54
FCPS	8,79	26,15	209,26	15,25		8,36	9,34	3,68		4,99			285,82
FP.M		1,47				56,31	44,85						102,63
FPSR					3,43	25,67	55,78						84,88
FAFR			33,88	14,71									48,59
FDOU			0,00	0,00			41,77						41,77
FAFC			21,31	0,87			0,00						22,18
FS.P							12,85						12,85
FA.R						0,84	3,28						4,12
FROB		3,01											3,01
FCHR			0,98	0,59									1,57
EAU											60,69		60,69
RIP											26,41		26,41
LAN											8,18		8,18
MTO											3,20		3,20
ACP												1,28	1,28
CYN												26,44	26,44
EMP												36,08	36,08
PFE												4,18	4,18
TOTAL	621,74	269,80	1556,36	386,57	420,99	1559,22	2322,52	747,86	50,98	570,66	37,79	67,98	8673,16

Les jeunes peuplements des régénérations en cours au stade éducation couvrent 2 448 ha (28% de la forêt), les peuplements régularisés en production 5 488 ha (63% de la forêt), les peuplements hétérogènes 571 ha (7% de la forêt), les surfaces non boisées 166 ha (2% de la forêt).

• **Histogramme des surfaces par classes de renouvellement / diamètres**



Carte n° 12 des peuplements en fin de document

1.2.2.1.2 Richesse des peuplements

Les données LiDAR permettent d'analyser la richesse par types de peuplements* :

Peuplement	Moyenne de Gha	Moyenne de Gfeu	Moyenne de Gres	Age moyen	Moyenne Ho	G référentiel	Surface échantillon (ha)
Futaie Autres résineux	36,9	1,7	35,2		27,3		12,9
Futaie Douglas Ø 30 cm et +	29,7	2,6	27,1		24,7		41,8
Futaie chêne Ø 20 cm et +	19,1	17,0	2,1	80	24,7		151,4
Futaie chêne et pins Ø 20 cm et +	17,2	10,3	6,9	75	21,8		53,2
Futaie pin laricio Ø 30 cm et +	18,8	4,1	14,7	42	18,7	26,0	665,9
Futaie pin maritime Ø 30 cm et +	24,4	1,7	22,7	45	20,9	34,0	100,0
Futaie pin sylvestre Ø 30 cm et +	20,7	2,9	17,0	65	21,0	25,0	1019,3
Futaie pin sylvestre et chêne Ø 30 cm et +	18,4	6,6	11,8	85	22,1	25,0	707,2
TSF chêne Gros Bois	21,8	18,9	3,0		25,1	17,7	396,8
TSF chêne Irrégulier	14,3	12,2	2,2		21,8	16,6	218,7
TSF chêne et pin Gros Bois	18,8	13,3	5,5		24,4	17,7	299,3
TSF chêne et pin Irrégulier	16,3	11,2	5,1		21,1	16,2	293,9
TSF chêne et pin Bois Moyens	16,7	11,4	5,3		22,2	16,6	589,3
TSF chêne Bois Moyens	15,8	13,7	2,2		21,7	16,6	775,5

*Les résultats sont consolidés sur les seuls peuplements présentant une majorité de tiges précomptables.

Les aléas ou actions suivants ont impacté les peuplements :

- La récolte de produits accidentels et particulièrement les tempêtes de février 1990 (25 000 m³) et décembre 1999 (84 000 m³)

- Les problèmes sanitaires particulièrement pour le pin sylvestre sensible au *Sphaeropsis sapinea*. Les nombreux prélèvements sanitaires dans les années 80 ont déstructuré les peuplements les éloignant des référentiels sylvicoles.
- La maladie des bandes rouge sur le pin laricio impacte durablement les peuplements sans en connaître actuellement toutes les conséquences.
- Les taillis-sous-futaies ont une richesse proche du référentiel. Mais la nécessité depuis une vingtaine d'années de récolter les pins sylvestres arrivés à maturité dans les peuplements mélangés tend à appauvrir ceux-ci.

B - État du renouvellement

1.2.2.1.3 Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue (surface terminée prévue)	1430 ha
Surface effectivement régénérée	1028 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	ha

L'aménagement du massif des Bordes de 2002 prévoyait un effort de régénération de 718 ha dont 520 ha à entamer et à terminer et 198 ha uniquement à entamer. La surface ouverte en régénération en 2002, à terminer était de 645 ha.

Un modificatif d'aménagement de 2008 prévoyait la mise en régénération de 21 unités de gestion supplémentaires couvrant 257,48 ha de futaies de pin sylvestre à gros bois dont 210 ha devaient être terminés. Cet additif se justifiait par l'application des nouveaux critères de renouvellement du pin sylvestre et par l'application de la DRA intégrant la notion d'équilibre du renouvellement au niveau du bassin de production élargi autour de la région Centre. L'effort de régénération annuel initial de 35,9 ha est ainsi porté à 55,7 ha.

Et des décisions ont été prises concernant les peuplements de Pin laricio pour augmenter les rotations et ajourner les coupes des peuplements atteints de la maladie

Pour la partie concernée de la SIE, l'aménagement de 2006 prévoyait un effort de régénération de 31,1 ha à ouvrir et terminer. Avec une surface ouverte en 2006 de 24,39 ha, la surface à terminer prévue totalisait 55,49 ha.

Le cumul des deux aménagements donne ainsi un effort de régénération de 1006 ha dont 760 ha à ouvrir et terminer et 246 ha à entamer. La surface à terminer incluant les régénérations ouvertes en début d'aménagement est de 1429 ha. L'effort de régénération annuel cumulé est de de 57,2 ha.

Carte n°13 de l'aménagement passé en fin de document

Cet effort de régénération passé est inférieur à la surface d'équilibre de 68,2 ha/an (Se de 1364 ha). Ce déficit de régénération se justifiait par le souhait de mener à bien les surfaces déjà ouvertes. Il a été préjudiciable à l'équilibre structurelle du massif avec maintenant de grandes surfaces arrivant à maturité et à même d'être régénérées.

Suite aux modifications de destination ou de contour des UG, le bilan est établi par simplification sur les surfaces géographiques 2019. Les difficultés d'application de l'aménagement et les aléas de la gestion conduisent à une surface géographique concernée par la régénération de 1764 ha en 2018 (modification du contour des UG, nécessité de régénérer des surfaces supérieures aux prévisions).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	1028,23	St inférieure à la surface prévue de 1430 ha
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	621,74	Surface supérieure à la prévision justifiée par la révision anticipée et les difficultés de régénération
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	1 342	Surface comprenant 810 ha de l'aménagement passé et 532 ha de régénérations ouvertes avant 2002.

La surface non ouverte en régénération est de 114,50 ha. Elle se décompose de la façon suivante :

Motif	Surface (ha)
Dispositif d'étude (IRSTEA)	4,62
Îlots de vieillissement	11,28
Îlots paysagers	50,86
Ilots rapaces	32,49
Régénération non entamée (prévue 2018-2021)	15,25

Le rythme d'ouverture a été soutenu et conforme aux prévisions. La difficulté d'acquisition des régénérations et leur allongement expliquent le déficit de surface terminée. Les unités de gestion en îlots de vieux bois ou paysagers prévues n'étaient pas constituées en début d'aménagement et se déduisent des objectifs. La préservation des îlots autour des nids de rapaces, principalement le Balbuzard pêcheur, est conforme aux objectifs du DOCOB.

Le renouvellement du chêne pose problème pour différentes raisons :

- contexte stationnel difficile et choix d'essence objectif mal maîtrisé
- changements culturels imposés (abandon des produits agro-pharmaceutiques).
- conséquence des évolutions climatiques non mesurées.

La difficile conduite des régénérations concerne aussi le pin sylvestre. Finalement, la régénération est jugée en échec partiel ou complet sur 230 ha dont 158 ha de plantation de chêne qui datent pour une grande partie de l'aménagement précédent et étaient pour certains déjà en échec au début de celui-ci. Un recru naturel feuillu mélangé de pins épars est dominant sur 73 ha. Le modificatif de 2015 en a affecté 31 ha à la production de bois-énergie. Ces parcelles seront classées en attente dans le nouvel aménagement.

Devant ces difficultés, des décisions de gestion dont le bilan technique de 2015 ont permis d'adapter les essences durant l'aménagement. Ainsi, la dynamique naturelle du pin sylvestre a permis de sauver de façon opportune des régénérations de chêne en difficulté. Le bilan fait apparaître un abandon de l'essence objectif chêne sur 384 ha. Le pin sylvestre le remplace principalement sur 334 ha alors que 46 ha sont à l'état de recru feuillu parmi les 73 ha d'échec du groupe de régénération.

Le bilan des régénérations fait aussi apparaître l'abandon du pin laricio comme essence objectif sur 148 ha principalement au profit du Pin sylvestre. Au total, l'essence-objectif a été modifiée sur 532 ha faisant apparaître la difficulté des choix sur ce massif.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 * (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement ^{ent} limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Chêne sessile	29	225	106	
Pin sylvestre		335	145	
Pin laricio		1	26	
Pin maritime		2	0	
Total	15	563	277	

*Concernant les 114 ha non entamés, le stock en régénération ne comprend que les surfaces reprises en régénération dans les cinq prochaines années. Sinon, la régénération est reportée au-delà de cinq ans pour 25 ha et 60 ha sont reclassés en amélioration ou îlots de vieux bois.

La surface des régénérations entamées de hauteur inférieure à 3 m est de 840 ha.

Le LiDAR a permis l'élaboration d'une cartographie des hauteurs sur pixel 5m x 5m dans les jeunes peuplements (H0 inférieure à 16 m). Elle est disponible dans le système d'information géographique de l'agence. La base de données associée a permis de préciser la BDR établie par l'UT en 2017. Ce tableau de la répartition des surfaces par UG et classes BDR fait partie des documents de suivi d'aménagement fourni à l'UT.

1.2.2.1.4 Renouveau présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.

La conversion en futaie irrégulière a débuté en 2002 avec en moyenne une coupe réalisée. Le renouvellement devra être mesuré à plus long terme pour juger de l'équilibre des futaies irrégulières. Ce dernier a toutefois été mesuré via un inventaire statistiques des perches et des semis bas et haut (cf ci-après).

C - Inventaires réalisés

1.2.2.1.5 Description des types d'inventaires réalisés

Cet aménagement a bénéficié d'un **projet démonstrateur LiDAR** qui a fait l'objet d'un suivi particulier par le pôle RDI de Chambéry et le service aménagement de l'agence. La méthodologie, l'analyse et le bilan de ce projet n'entrent pas dans le cadre de l'aménagement qui n'en reprend que les données utiles. Les données dendrométriques issues du LiDAR utilisées dans ce document, sont la surface terrière répartie entre feuillus et résineux, les diamètres caractéristiques Dg, D0 et D50, la hauteur dominante.

L'aménagement reprend Les résultats dendrométriques par UG des parcelles disponibles à la régénération (§ Annexe 7). Les résultats complets seront disponibles dans les documents de suivi d'aménagement mis à disposition de l'agence et de l'UT.

Les cartes par pixel 30m x 30m issues du LiDAR et utiles pour la gestion sont :

- Pour les feuillus, le D50 croisé avec le nombre de tiges.
- Pour les résineux, le D0 croisé avec le nombre de tiges

Elles sont disponibles dans le système d'information géographique de l'agence.

1.2.2.1.6 Résultats synthétiques issus du LiDAR

Ce tableau reprend celui du paragraphe 1.2.2.A complété des diamètres caractéristiques. Les résultats sont consolidés sur les seuls peuplements présentant une majorité de tiges précomptables.

Pour les peuplements mélangeant précomptables avec perches et brins, la donnée n'est pas significative. Le diamètre dominant (D0) est significatif pour les peuplements futaies, le diamètre des 50 plus gros (D50) pour les taillis-sous-futaies.

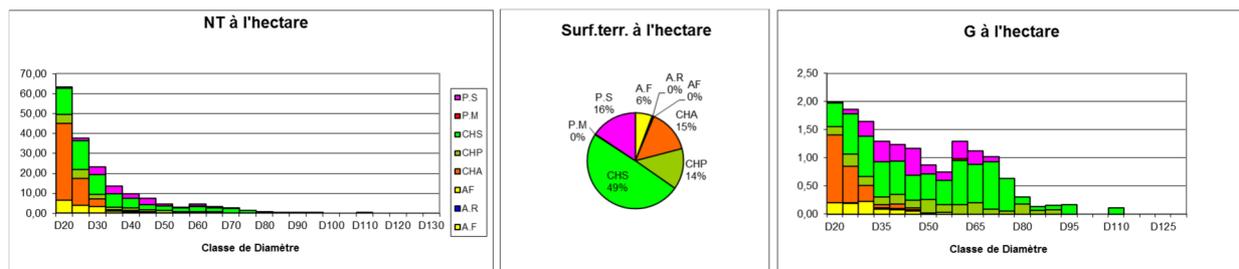
Types de peuplements	Surf. Tenon (ha)	Gha	Gfeu	Gres	H0	Dg	D0	D50
Futaie Autres résineux	12,9	36,9	1,7	35,2	27,3	47,0	56,3	
Futaie Douglas Ø 30 cm et +	41,8	29,7	2,6	27,1	24,7	39,9	48,6	
Futaie chêne Ø 20 cm et +	151,4	19,1	17,0	2,1	21,8	34,9		
Futaie chêne et pins Ø 20 cm et +	53,2	17,2	10,3	6,9	21,8	35,6		
Futaie pin laricio Ø 30 cm et +	665,9	18,8	4,1	14,7	18,7	30,8	36,8	
Futaie pin maritime Ø 30 cm et +	100,0	24,4	1,7	22,7	20,9	36,0	43,3	
Futaie pin sylvestre Ø 30 cm et +	1019,3	20,7	2,9	17,0	21,0	36,7	44,1	
Futaie pin sylvestre et chêne Ø 30 cm et +	707,2	18,4	6,6	11,8	22,1	36,9	44,2	
TSF chêne Gros Bois	396,8	21,8	18,9	3,0	25,1	41,8		61,8
TSF chêne Irrégulier	218,7	14,3	12,2	2,2	21,8	34,6		50,1
TSF chêne et pin Gros Bois	299,3	18,8	13,3	5,5	24,4	40,7		59,8
TSF chêne et pin Irrégulier	293,9	16,3	11,2	5,1	21,1	35,7		53,1
TSF chêne et pin Bois Moyens	589,3	16,7	11,4	5,3	22,2	36,1		51,5
TSF chêne Bois Moyens	775,5	15,8	13,7	2,2	21,7	34,8		50,2

1.2.2.1.7 Futaie irrégulière : Résultats synthétiques des inventaires et diagnostics

Une description par échantillonnage statistique (61 placettes) a été réalisée en mai 2018 sur les 674 ha traités en futaie irrégulière durant l'aménagement passé en complément des placettes (22) de calibration LiDAR. Le protocole comprend l'inventaire dendrométrique des tiges, le diagnostic du potentiel de régénération et du stock de perches. Les peuplements sont qualifiés selon la typologie des peuplements à chêne majoritaire de la région Centre.

Caractéristiques dendrométriques du bloc de futaie irrégulière :

Essence	NT	G	Dg	Dg50
A.F	15,66	0,90	0,27	
A.R	0,84	0,08	0,36	
AF	0,24	0,01	0,20	
CHA	56,99	2,31	0,23	
CHP	18,92	2,18	0,38	0,38
CHS	64,94	7,81	0,39	0,43
P.M	0,12	0,03	0,60	
P.S	18,67	2,46	0,41	
TOTAL	176,39	15,77	0,34	0,51
Ecart-type :	9,07	0,76		
Erreur relative au seuil de 5% :	10,23	9,57		
Intervalle de confiance à 95% :	158,34	14,26	min	
	194,43	17,28	max	



Synthèse des types de peuplements rencontrés par placette (La typologie est appliquée sur les feuillus nobles en excluant le charme) :

Type peuplement	Libellé	Nombre Placettes	Pourcentage
0	Placette vide	4	5%
1	Régularisé à petits bois prépondérants	18	22%
2	Irrégularisé à petits bois prépondérants	9	11%
3	Irrégularisé à bois moyens prépondérants	7	8%
4	Régularisé à bois moyens prépondérants	11	13%
5	Irrégularisé déficitaire en bois moyens	6	7%
6	Irrégularisé sans classe dominante	4	5%
7	Régularisé à bois moyens et gros bois prépondérants	5	6%
8	Régularisé à gros bois prépondérants	5	6%
9	Régularisé à très gros bois prépondérants	14	17%
Total général		83	100%

Carte n° 23– Typologie Feuillus Nobles par placette dans la futaie irrégulière.

L'hétérogénéité se mesure au niveau du bloc et non pied à pied. Les peuplements irréguliers des types 2, 3, 5 et 6 représentent un tiers des placettes.

L'analyse de la régénération détermine une présence importante de semis en salle d'attente, hauteur inférieure à 30 cm, qui reflète une capacité du milieu à l'obtention de semis mais un déficit en classe haute, hauteur supérieure à 30 cm.

Voir en annexe 3, le détail de l'analyse de la régénération.

Les perches sont présentes sur 24 placettes soit 30 % des placettes. La moyenne est 23 perches/ha dans les placettes contenant des perches soit 10 perches/ha sur la totalité de la surface traitée en irrégulier.

Le vivier de brins de 290 tiges/par ha contient essences nobles et brins de taillis.

1.2.2.1.8 Inventaire complémentaire des chênes sessiles et pédonculés dans les taillis-sous-futaies à gros bois.

L'objectif est d'obtenir la proportion des 2 chênes dans les taillis-sous-futaies à gros bois susceptibles d'entrer dans la surface disponible à la régénération. L'inventaire porte sur 1900 ha évalués à dire d'expert pour 1807 placettes réalisées sur un maillage à 1 point/ha. Le protocole consiste au comptage de 10 à 15 chênes sur une placette à surface indéterminée. Le résultat indique le pourcentage de chaque chêne.

Le chêne pédonculé est très minoritaire dans l'unité d'inventaire (22% du total du nombre de chênes) et les unités de gestion où il est majoritaire couvrent 159 ha. Il est en mélange pied à pied ou localisé en bouquets et parquets.

Voir en annexe 4 la répartition des chênes sessiles et pédonculés par parcelle.

Carte n° 14 – Répartition par placette des chênes sessiles et pédonculés dans les taillis-sous-futaies à gros bois.

1.2.2.1.9 Inventaire complémentaire par placettes temporaires à surface fixe dans le groupe de régénération feuillu.

L'objectif est d'obtenir la composition par essences et catégories de diamètres et d'évaluer la ressource chêne mobilisable en régénération pour les 20 prochaines années. L'inventaire concerne 873 ha répartis en 2 blocs :

- Chêne majoritaire (398 ha) : 76 placettes de 10 ares.
- Chêne majoritaire et pin sylvestre (475 ha) : 92 placettes de 10 ares.

Soit un total de 168 placettes.

Les principaux tableaux et graphiques figurent en annexe 8, 9 et 10

1.2.2.1.10 Analyse des inventaires dendrométriques passés

Les inventaires passés portaient principalement sur des parcelles régénérées.

1.2.2.1.11 Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

La qualité élevée n'a pas été retenue pour ces taillis-sous-futaie en conversion au regard des potentialités moyennes et de la qualité observée. Pour les jeunes futaies, il est trop tôt pour évaluer le potentiel.

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	218,91	3 078,10	5 376,15		8 673,16

A - Volumes de bois produits

1.3.1.1.1 Tableau synthétique de la production moyenne

Essence	Enjeu	Surface (ha)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)	Production G annuelle	Production volume annuelle
Chêne sessile	Moyen	1456,52	0,27	3,5	393,3	5098
Chêne sessile	Faible	1737,41	0,24	3,0	417,0	5212
Pin sylvestre	Moyen	3 641,43	0,60	5,5	2 184,9	20219
Pin laricio	Faible	1103,26	0,25	2,0	275,8	2207
Pin maritime	Moyen	222,72	1,20	9,0	267,3	2004
Autres feuillus	Faible	49,29	0,40	4,0	19,7	197
Douglas	Moyen	7,93	1,25	10,0	9,9	79
Sapin pectiné	Moyen	12,85	1,25	10,0	16,1	129
	Attente	222,84				
Total sylviculture		8454,25			3 585	34 664

La production annuelle est estimée à 34 660 m³ soit 4,1 m³/ha/an sur la surface en sylviculture.

Ces estimations proviennent en partie des accroissements mesurés sur les placettes mises en place par l'IRSTEA dans ses dispositifs de recherche et développement. La difficulté provient de l'estimation de l'accroissement dans les taillis-sous-futaie en conversion arrivés à maturité.

1.3.1.1.2 Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes commerciaux récoltés (période : 2002 - 2018)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé			groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
308250	166930	499860	348260	25000	40200					833110	555390	145025
en m³ annuels récoltés au cours de l'aménagement												
15 410	9 820	25 000	20 485	1 250	2 365					41 660	32 670	29 005
											Écart	
											(-) 34%	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
1,8	1,2	2,9	2,4	0,1	0,3					4,9	3,8	

La surface en sylviculture de production cumulée des 2 aménagements passés était de 8 499,18 ha.

Essence	Volume commercial à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé			Volume commercial martelé en moyenne annuelle au cours des 17 dernières années (2002 - 2018)		
	(m3)	% total	% CHE	(m3)	% total	% CHE
Chêne 50 et +	5446	13%	53%	4248	13%	50%
30/45	2265	5%	22%	1960	6%	23%
25 et -	2644	6%	26%	2287	7%	27%
S/Total Chêne	10355	25%	100%	8495	26%	
Hêtre 40 et +	25	0%			0%	
Hêtre 30/35	8	0%			0%	
Hêtre 25 et -	5	0%		33	0%	
S/Total Hêtre	37	0%		33	0%	
Autres feuillus	373	1%		3300	10%	
PS 25 ET +	10771	26%		8167	25%	
PS 20 ET -	1982	5%		1633	5%	
PM 25 et +	496	1%		327	1%	
PM 20 et -	255	1%		327	1%	
AR 25 et +	2115	5%		1143	4%	
AR 20 et -	3645	9%		1731	5%	
Taillis	3065	7%		1307	4%	

	Volume commercial à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé			Volume commercial martelé en moyenne annuelle au cours des 17 dernières années		
				(2002 - 2018)		
Essence	(m3)	% total	% CHE	(m3)	% total	% CHE
Houppiers	8565	21%		6207	19%	
Total	41 660	100%		32 670	100%	
m ³ /ha (sylv.)	4,9			3,8		

Voir annexe 5 – Bilan annuel de la récolte passée.

1.3.1.1.3 Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.

La récolte est partagée par moitié entre les feuillus et les résineux. La récolte inférieure à la prévision se justifie par :

- Un retard pris dans l'avancement des régénérations à cause des difficultés à renouveler les peuplements feuillus.
- Des surfaces non régénérées qui n'étaient pas prévues initialement (îlots rapaces, îlots de vieux bois et paysagers)
- Des prélèvements types en amélioration inadaptés pour ces taillis-sous-futaie pauvres ou de richesse moyenne.
- Une difficulté à respecter les programmes de coupes en amélioration à cause des aléas de gestion (rotation inadaptée, maladie des bandes rouges pour le pin laricio).

L'analyse du programme amélioration de 2017 illustre bien ces problèmes. L'état d'assiette initial de 736 ha comprend 51 coupes dont 39 du programme initial, 11 coupes provenant de reports précédents et 1 coupe anticipée. Un ajournement est décidé pour 21 coupes couvrant 183 ha de pin laricio et 30 coupes sont martelées couvrant 553 ha. Le prélèvement moyen est de 34,9 m³/ha pour une prévision aménagement de 38,5 m³. Le déficit de volume martelé est d'environ 9 000 m³. Ces constats ont notamment motivé la révision anticipée de l'aménagement.

1.3.1.1.4 Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.

Pour le chêne, la qualité moindre des bois de taillis-sous-futaie est compensée par la production de gros bois de fort diamètre alors que les futaies vraies du bassin ligérien en sont moins pourvues. Le marché du chêne sur la forêt d'Orléans est donc attractif pour la filière bois.

Les pins sylvestres en mélange avec le chêne dans les taillis-sous-futaies sont de meilleure qualité que ceux des futaies pures.

B - Desserte forestière

1.3.1.1.5 État de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales Km	Densité		État général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét.	
			km / 100 ha	suffisante oui/non				
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0,76	2,3	oui	moyen	Parc 1 à 5 à l'Est D44, manque de places de retournement	Production forestière	
	empierrées	167			moyen			
	terrain nat.				moyen			
Routes publiques revêtues participant à la desserte		12,5						Routes traversant la forêt
Routes publiques empierrées participant à la desserte		18,1				Routes empierrées en état moyen		Desserte et accès Cr de la résistance
Autres accès dont pistes et sommières*		135	1,5	oui				
Ancrages câbles		N. B. :						

Les pistes et sommières sont assimilables aux routes forestières en terrain naturel ou partiellement empierrées inaccessibles aux grumiers.

Les routes publiques empierrées participent principalement à la desserte forestière mais sont toutefois usitées par les riverains ainsi que pour l'accès aux sites d'accueil du public. Le statut foncier de certains tronçons dont l'ONF assure l'entretien est à étudier et analyser. Ces routes sont les suivantes :

- Route des Aunottes en partie
- Route de Dampierre à Langesse
- Chemin de Lorris à Gien
- Route du Marché Mignon
- Route des Museaux
- Route du Pré-Salon
- Route de Romeux en partie.

Des réflexions et des conventions sont en cours d'étude avec les collectivités locales pour envisager des solutions sur le moyen terme.

1.3.1.1.6 Principales difficultés d'exploitation

La forêt est globalement bien desservie mais la difficulté à maintenir le réseau en état devient maintenant chronique et les programmes d'entretien actuels à hauteur de 100 000 €/an ne suffisent plus. Les parcelles 1 à 5, à l'est de la D44 ne sont pas desservies alors que le dépôt en bordure des voies publiques n'est plus envisageable.

Il existe peu de places de dépôt aménagées mais les évolutions des modes de commercialisation ne permettent pas de définir actuellement un plan d'action précis. De plus, la tendance actuelle est à la présentation des bois en bord de route. Par contre, un déficit d'aires de retournement est à combler pour faciliter la circulation des grumiers.

La circulation publique est maîtrisée mais la demande sociétale conduit à maintenir ouvert 19,85 km pour l'accès aux principaux sites d'accueil du public dont le Carrefour de la Résistance et l'étang du Ravoir.

Le Conseil Départemental du Loiret participe au travers d'une convention triennale à l'entretien de ces routes (§ 1.3.3 Fonction sociale et carte n°17 des équipements où figurent les routes forestières ouvertes)

1.3.1.1.7 Schémas de desserte existants

Il n'existe pas de schéma de desserte et il ne semble pas utile d'en établir un. La concertation actuelle avec les collectivités locales autour du plan de circulation en forêt répond aux besoins.

Carte n° 15 de la desserte en fin de document

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		0	7 815,62	857,54	8673,16

La biodiversité de la forêt s'exprime en partie à travers ses milieux humides : étangs, ruisseaux et nombreuses mares qui ont fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'un programme de restauration conséquent. La présence de nombreuses espèces protégées démontre l'intérêt du site. Avec les nombreux étangs et la Loire voisine, ce contexte est aussi favorable à l'avifaune et en particulier aux rapaces. Le Balbuzard pêcheur est l'espèce emblématique présente dans ce site de reproduction historique et remarquable.

L'aménagement cite les espèces et milieux les plus remarquables en fonction des connaissances actuelles. Il n'a pas vocation à reprendre toutes les sources documentaires existantes : DOCOB, inventaires (ZNIEFF, Parcs, Conservatoires botaniques, DREAL, base de données naturaliste BDN...), plans de gestion, listes d'espèces protégées ou menacées.

Les données environnementales sont disponibles sur Internet (sites des DREAL, du Museum national d'histoire naturelle → inpn.mnhn.fr, BDN (Base de Données Naturaliste) de l'ONF.

1.3.2.1.1 Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence	Entité DOCOB*
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire				
Forêt de protection (raison écologique)	non			
Cœur de parc national	non			
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	99	Réserve de l'Etang d'Orléans et annexes : Protection de l'avifaune migratrice ou sédentaire	Arrêté ministériel du 24 février 1988	7
Réserves naturelles régionales	non			
Réserve biologique intégrale	non			
Réserve biologique dirigée	non			
Biotopie protégé par arrêté préfectoral	non			
Zones humides stratégiques	non			

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence	Entité DOCOB*
Éléments du territoire orientant les décisions				
Aire d'adhésion de parc national	non			
Parc naturel régional	non			
Natura 2000 Habitats (ZSC) : FR2400524 – Forêt d'Orléans et périphérie	858 ha	Protection des milieux humides, mares, ruisseaux, ripisylves des étangs, boulaies.	DOCOB ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie »	
Natura 2000 Oiseaux (ZPS) : FR 240018 – Forêt d'Orléans	8 437 ha	Protection de l'avifaune (Balbuzard pêcheur, espèce emblématique)	DOBOB de la ZPS « Forêt d'Orléans » Charte Natura 2000 du site FR2410018 ZPS « Forêt d'Orléans »	
ZNIEFF de type I : 240030690 – Pelouses acidiphiles de Fontaine Gandelan	169	Bassin versant de l'étang de Courcambon, stations acidiphiles en milieu frais ou humide, pelouses et landes humides.	DOCOB ZSC	1
ZNIEFF de type I : 240003905 – Etang et Vallon du Ravoir	82	Présence d'espèces remarquables sur les rives de l'étang et son vallon	DOCOB ZSC	4
ZNIEFF de type I : 240030520 – Etang de Châteaubriand	9	Communautés aquatiques et amphibiens, des jonchaies, une aulnaie et des saulaies marécageuses	DOCOB ZSC : rupture de digue en 2017 entraînant la vidange de l'étang.	6
ZNIEFF de type I : 240031324 – Etangs d'Orléans et des Bois*	53	Plus grand étang de la forêt, ripisylves, refuge anatidés, étape migratoire	DOCOB ZSC – Réserve Nationale de chasse	7
Éléments du territoire orientant les décisions				
ZNIEFF de type I : 240030521 – Lisière des Six-Poteaux	33	Parc 339 et lisières de chemins, pelouses acidiphiles, landes, 2 mares oligotrophes	DOCOB ZSC : la ZNIEFF recouvre la partie de la ZSC autour de la RF du Chat sauvage.	9
ZNIEFF de type I : 240003897 – Etang de Courcambon	507	Bassin versant de l'étang non domanial, intérêt ornithologique, entomologique, ripisylves	Charte - Aménagement	non
ZNIEFF de type I : 240030764 – Aire de Balbuzard du Cr de Joinville	28	Parc 237, nidification Balbuzard : (Nid désaffecté en début d'aménagement)	DOCOB ZPS Charte	non
ZNIEFF de type II – 240003955 Massif Forestier d'Orléans	8 673	Surface totale 36139 ha	2 DOCOB - Charte	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	non			

Carte n° 16 - statuts de protection réglementaires ou contractuels en fin de document.

La forêt se situe majoritairement dans le périmètre de la ZPS alors que la ZNIEFF de type II couvre la totalité de la forêt.

* Entités Docob : voir § 2.5.3

* L'Étang de Bois est non domanial mais entouré par les parcelles forestières 355 et 356.

1.3.2.1.2 Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Il n'existe pas de menaces réelles et imminentes sur la biodiversité. Les risques proviendraient principalement d'une dégradation des milieux associés : perte de la continuité écologique des ruisseaux, dégradation des ripisylves en bordures d'étangs, comblement des mares. Le risque sur les habitats forestiers est limité : essences forestières partagées entre feuillus et résineux, classes d'âge étagées bien qu'un vieillissement de la forêt soit constaté. Le chêne pédonculé est minoritaire mais sa disparition pourrait dégrader l'habitat 9190, chênaie-pédonculée à molinie bleu peu représenté. Actuellement, la seule plante invasive à contrôler est la Jussie.

1.3.2.1.3 Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non	Annexe Habitat
Flore remarquable				
Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)	présence	Espèces des milieux associés nécessitant la préservation des ripisylves et la conservation de mares ouvertes	région	II
Littorelle uniflore (<i>Littorella uniflora</i>)	présence		Nat.	
Rossolis intermédiaire (<i>Drosera intermedia</i>)	présence		Nat.	
Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>)	présence		Nat.	
Pilulaire (<i>pilularia globulifera</i>)	présence		Nat	
Eglantier de France (<i>Rosa gallica</i>)	présence	Préservation de landes ouvertes (prairies, accotements)	Nat.	
Arnica des Montagnes (<i>Arnica Montana</i>)	Présence sur accotements	Prescriptions de gestion	région	
Faune remarquable				
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	Nids en activité	Espèces liées à la présence de gros bois dont des feuillus nécessitant le maintien d'un équilibre en feuillus et résineux et la préservation d'îlots de vieux bois.	Nat	I
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	Site de reproduction important		Nat	I
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Nids en activité		Nat	I
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallucus</i>)	Nids en activité		Nat	I
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	présence		Nat	I
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	présence		Nat	I
Pic mar (<i>Dendrocopus medius</i>)	présence		Nat	I
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	présence		Nat	I
Noctule commune (<i>Nyctalis noctula</i>)	présence		Nat	II
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	présence		Nat	II
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	présence	Nat	II	

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non	Annexe Habitat
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	présence	préservation des milieux humides et en eau	Nat	II
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	présence	préservation des milieux humides et en eau	Nat	II
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	présence	préservation des milieux humides et en eau	Nat	II

La présence de rapaces dont les 4 principales espèces Aigle Botté, Autour des Palombes, Balbuzard pêcheur et Circaète Jean-Le-Blanc a justifié le classement en ZPS. Ils font l'objet d'un suivi particulier. En 2018, le nombre de nids recensés est de 21 dont 11 pour le Balbuzard.

1.3.2.1.4 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Huit habitats sont identifiés dont 2 habitats forestiers (9190 et 91D0) et 6 habitats associés.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surf. (ha)	
Habitats d'intérêt prioritaire						
Boulaies pubescentes à sphaignes	oui	91D0	44A1	Sensible à la fermeture du milieu		
Pelouses acidiphiles à Nard raide	oui	6230	38.2			
Habitats d'intérêt communautaire						
Habitat des eaux acides peu profondes	non	3110	22.11x 22.31	Habitats des milieux associés nécessitant la préservation des ripisylves et la conservation de mares ouvertes		
Habitat de plantes naines des sols détremés	non	3130	22.11x 22.32			
Habitats d'intérêt communautaire						
Communauté de characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	non	3140	22.12x 22.44			
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	non	3150	22.41x 22.42			
Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rhynchosporia</i>)	non	7150	54.6			
Chênaies pédonculées acidiphiles à molinie bleue	non	9190	41.51		Habitat forestier menacé par le risque de disparition de l'essence.	

Il n'est pas indiqué de surface car les habitats des milieux associés sont diffus et évolutifs.

Annexe 6 - Carte des habitats et espèces remarquables

(Données non publiques figurant en annexe de l'aménagement)

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		8 276,16	397,00		8 673,16

La fréquentation du public est permanente mais diffuse. Elle se concentre sur 4 sites principaux et plus particulièrement au Carrefour de la Résistance, pôle d'accueil et d'initiation à l'environnement en faveur des scolaires.

A - Accueil et paysage

1.3.3.1.1 Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages

Il n'existe pas d'Atlas pour le département du Loiret. La forêt d'Orléans constitue cependant une entité paysagère indépendante sur la carte du Conseil Départemental. Avec ses 35 000 ha, elle est la plus grande forêt domaniale de France. Cet arc boisé s'étend parallèlement à la Loire d'Orléans à Gien. Les défrichements anciens ont morcelé l'antique forêt des Loges pour constituer les 4 massifs d'aujourd'hui : Orléans, Ingrannes, Lorris-Châteauneuf et Lorris-Les-Bordes. Cette forêt de plaine offre donc peu de paysages ouverts sinon en bordure des étangs.

1.3.3.1.2 Réglementations, plans départementaux et études existantes

La circulation est règlementée par un premier arrêté préfectoral datant de 2006. La dernière modification du plan de circulation en 2017 concertée avec les collectivités locales maintient 19,85 Km de routes forestières ouvertes à la circulation publique, accompagné d'une réflexion sur le financement. La principale modification concernait l'accès au Carrefour de la Résistance depuis la RD961. La « Route de Bordes » est maintenant fermée au profit de la « Route du Chat sauvage ». Le plan de circulation peut être amené à évoluer dans le temps sur décision du directeur d'Agence de l'ONF, notamment au regard des questions de sécurité des usagers et d'entretien.

Le Conseil Départemental du Loiret participe partiellement à l'entretien dans le cadre d'une convention élargie à l'accueil du public (voir § 1.3.3.1.9).

Il existe 11, 5 Km de sentiers de petites randonnées inscrits au PDIPR et le GR3B d'une longueur de 22 Km. Le GR3B est le plus fréquenté car il permet une traversée intéressante de la forêt depuis le site touristique départemental de l'étang des Bois en passant par l'étang d'Orléans et le Carrefour de la résistance.

Il n'existe pas de schéma d'accueil.

1.3.3.1.3 Classements réglementaires

Il n'existe aucun classement réglementaire.

1.3.3.1.4 Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Carrefour de la Résistance	Site mémoriel (stèle, cénotaphes) et d'accueil du public, vocation pédagogique	moyenne	Départ des randonnées encadrées par l'ONF
Etang du Ravoir	Site naturel	moyenne	Observatoire ornithologique
Etang d'Orléans	Site naturel	moyenne	Site relié au site touristique départemental de l'étang des Bois
Carrefour de Sully	Site d'accueil du public	moyenne	Accès depuis Lorris et Les Bordes sur la D961

1.3.3.1.5 Équipements structurants existants par sites

Sites	Équipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	État général des équipements - Adaptation (oui/non)
Carrefour de la Résistance	MF d'Ouzouer pour l'accueil du public Sentier pédestre des Sources.		Rénovation en 2018 du système de retransmission vidéo de l'aire de Balbuzard.
Etang du Ravoir	Sentier pédestre du Maquis et observatoire pour les rapaces	Fréquentation à contrôler pour conserver la quiétude du site	Bon
Etang d'Orléans	GR3B	Accès piétonnier uniquement pour conserver la quiétude de la Réserve Naturelle Nationale	
Carrefour de Sully	Parking, table-bancs, information		

L'histoire du Carrefour de la Résistance, site mémoriel, est mise en valeur par des panneaux sur le site et par une application mobile « Du Carrefour d'Orléans au Carrefour de la Résistance ». Elle retrace l'histoire du site de 1880 à 2000.

La maison forestière d'Ouzouer a une vocation pédagogique avec le sentier des Sources. Sur les trois dernières années, elle a accueilli en moyenne 550 élèves par an. En 2017, le nombre de sorties scolaires était de 28 dont 22 dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental du Loiret. Les 600 participants se partagent entre 135 élèves de maternelle, 285 primaires et 180 collégiens.

Le nombre moyen d'autorisations délivrées pour les groupes et associations est de :

- 20 pour des randonnées pédestres ou VTT ou courses à pied.
- 10 autorisations pour des écoles. Ce sont en majorité des courses à pied au départ du site départemental de l'étang des bois avec passage en forêt domaniale.

Des demandes ponctuelles sont également formulées pour des randonnées équestres et en 2018, une première course d'orientation s'est déroulée. L'ONF organise aussi en moyenne 8 à 15 sorties « Brame » par an.

On peut estimer la fréquentation à 2000 personnes/an pour les sorties organisées hors accueil scolaire. De plus, le site est régulièrement fréquenté par des groupes de randonneurs.

Au-delà de l'intérêt naturaliste, le site du Ravoir a une vocation pédagogique portée par le projet partenarial « Balbuz@rd » (voir § 2.5.3).

1.3.3.1.6 Sensibilités paysagères

La sensibilité paysagère est principalement en relation avec la fréquentation des sites reconnus cités plus hauts. En effet seule l'agglomération des Bordes, de taille moyenne est située sur sa partie Nord en bordure de la forêt. La sensibilité paysagère est reportée sur la carte des équipements structurants et d'accueil. Par sa dimension importante, cette forêt de plaine présente un attrait dans son ensemble mais offre peu de paysages remarquables sinon les paysages ouverts liés aux étangs. La diversité des peuplements feuillus et résineux et le nombre élevé de peuplements élémentaires contribuent à son charme naturel.

La base patrimoniale de l'ONF indique quelques arbres remarquables :

Arbres remarquables		
Libellé	Localisation	Spécificité
Groupe de 2 chênes sessiles	Parc 25, bordure D44	Ø 125 cm et Ø 155 cm
Alisier de Fontainebleau	Parc 161	Ø 25 cm
Chêne sessiles	Parc 205	Ø 145 cm

1.3.3.1.7 Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimée par le public

Il n'existe pas d'expression concrète de la demande sociale, si ce n'est de pouvoir continuer à accéder à la forêt, mais des souhaits ou remarques peuvent émaner des collectivités ou utilisateurs. Aussi à l'initiative de l'ONF une **instance de dialogue** à l'échelle de la Forêt d'Orléans va être créée.

1.3.3.1.8 Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

La préservation du paysage est intégrée dans les grandes orientations de ce nouveau document d'aménagement et dans la gestion courante pour anticiper les changements de paysages induits par les coupes programmées. Une communication autour de la gestion forestière et de ces implications accompagnera également ces mesures

Une attention toute particulière sera apportée au site du Ravoir et à la proximité de l'observatoire ornithologique pour concilier gestion forestière, accueil du public et quiétude du site pour l'avifaune.

1.3.3.1.9 Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt

Un partenariat existe depuis de nombreuses années avec le Conseil Départemental du Loiret pour valoriser l'accueil du public dans les forêts domaniales du Loiret dont la forêt domaniale d'Orléans dans sa globalité.

La dernière convention 2015 – 2017 concernait les actions suivantes :

- 1. Maintien de la propreté des massifs.
- 2. Entretien des équipements d'accueil du public, de leurs abords et voies d'accès.
- 3. Maintien des routes d'accès aux sites touristiques.
- 4. Animation et vie de la forêt : opération « Sensibilisation à l'environnement » pour les classes scolaires de primaire et les collégiens.

Ces actions sont ciblées sur les sites touristiques reconnus dont le **Carrefour de la Résistance** pour le Massif des Bordes.

Carte n° 17 - Equipements structurants et sensibilités paysagères en fin de document

B - Ressource en eau potable

1.3.3.1.10 Captages d'eau potable non réglementés

Sans objet

1.3.3.1.11 Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Il existe un captage d'eau réglementé en bordure de forêt sur la commune des Bordes (N° 001500/03993X0318), arrêté préfectoral du 27 novembre 2007.

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Les Bordes « Petites Brosses »	105	non	oui	non	L'arrêté préfectoral ne prévoit aucune mesure particulière à mettre en œuvre pour la gestion forestière.

La carte du périmètre de protection rapproché figure en annexe 7 (donnée sensible non diffusable).

1.3.3.1.12 Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

La gestion forestière mise en œuvre durant cet aménagement n'impacte pas la ressource en eau potable. Aucune parcelle ne sera mise en régénération à l'intérieur du périmètre de protection rapproché existant. Les prescriptions générales seront respectées dans celui-ci : pas de traitement phytopharmaceutique, pas de stockage de lubrifiant, carburant et autre matière dangereuse, pas de stationnement prolongé d'engins.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
L'application de l'aménagement en cours est devenu caduque en particulier la mise en œuvre du programme de coupes.	La révision d'aménagement prévue en 2021 est anticipée de 2 ans. Il est nécessaire de redéfinir les orientations de gestion : essences objectif, traitements, effort de régénération, programme de coupes en amélioration.
L'application des 2 aménagements « Lorris-Les Bordes » et « SIE » a complexifié la gestion en particulier par la multiplication des unités de gestion.	L'aménagement unique reprend le périmètre du massif. La multifonctionnalité sera prise en compte dans sa globalité sur l'ensemble du massif par une bonne définition des enjeux dans chaque unité de gestion et en appliquant les mesures spécifiques nécessaires au respect de la biodiversité ou à la prise en compte des contraintes sociétales.
Production (ligneuse et non ligneuse)	
L'objectif principal assigné à ce massif est la production tout en le conciliant avec les objectifs associés qui sont la protection de la biodiversité et l'accueil du public.	
La surface disponible à la régénération de 3 090 ha est très importante (36% de la forêt) et témoigne de la maturité d'une proportion importante des peuplements. Elle est répartie en 1 650 ha de résineux et 1 440 ha de taillis-sous-futaie.	Un effort de régénération important de 2 027 ha est proposé en prenant en compte les contraintes spécifiques propres aux peuplements feuillus et résineux. Celui-ci permettra de renouveler les peuplements à un niveau adapté au contexte
Les taillis-sous-futaie à convertir couvrent 1 763 ha dont une majorité de gros bois à leur optimum technico-économique. Ces peuplements présentent potentiellement une sensibilité accrue aux modifications climatiques.	La conversion par régénération de ces peuplements est programmée sur 2 à 3 périodes d'aménagement mais en accentuant le renouvellement sur cet aménagement. L'effort de régénération des taillis-sous-futaie est de 873 ha.
La gestion des taillis-sous-futaies hors régénération doit être adaptée à ce contexte de faible capital sur pied et ne pas reconduire les difficultés de la gestion passée.	Les rotations sont allongées à 15 ans en moyenne soit généralement un passage dans l'aménagement afin de pouvoir commercialiser une coupe malgré de faibles prélèvements.
Les besoins de la filière bois pour des calibres de 45 cm maxi contraignent à ne pas reporter la régénération vers un marché ultérieur de très gros bois résineux atone actuellement.	L'effort de régénération résineux est cependant limité à 1 154 ha (70% de la surface disponible) afin de lisser le renouvellement à un niveau compatible avec les autres enjeux. La qualité et la richesse moyenne ainsi que l'hétérogénéité résultant des attaques de maladie ou des tempêtes sont les critères de choix prioritaires.
Le contexte stationnel est parfois défavorable au chêne malgré une volonté historique de le favoriser. Cet état s'accroît avec les modifications climatiques notamment au travers de difficultés croissantes pour le régénérer. La part dédiée du chêne évolue donc à la baisse de 855 ha entre 1990 et 2038	Cette régression devrait se stabiliser en maintenant un nouvel équilibre entre feuillus et résineux. Pour y parvenir, la futaie irrégulière de chêne est agrandie de 163 ha principalement au sud-ouest de la forêt sur des stations à l'indice de potentialité des feuillus le plus faible.

Production (ligneuse et non ligneuse)	
Le bilan de l'aménagement fait apparaître 223 ha d'échec de régénérations dont 158 ha de plantations de chêne.	Ces parcelles sont classées dans un groupe d'attente dans l'objectif de laisser la dynamique naturelle recréer à moyen terme un recrûs ligneux à partir des essences pionnières.
Le pin sylvestre en extension sera majoritaire à la fin de l'aménagement avec le risque d'une mono-spécificité des essences résineuses.	Il devient en particulier l'essence-objectif sur 287 ha de taillis-sous-futaie aujourd'hui mélangés. A l'inverse, le pin maritime très peu présent remplacera le pin sylvestre sur 120 ha entamant un processus de diversification des différents pins.
La dynamique du pin sylvestre implique l'émergence de nouveaux peuplements mélangés chêne et pin sylvestre.	Le renouvellement des peuplements sera prioritaire au choix de l'essence. Le chêne sessile sera bien sur privilégié quand il est essence-objectif principale mais sans acharnement toutefois. Cela induit que des itinéraires techniques sylvicoles de travaux nouveaux soient définis.
Le chêne pédonculé est présent avec des signes de dépérissement mais il est minoritaire sur une très grande majorité des peuplements. Sa présence se situe à hauteur de 22% dans les taillis-sous-futaies sans constituer une menace grave pour la forêt.	Le chêne pédoncule est maintenu en mélange et verra sa proportion baisser progressivement au profit du chêne sessile sauf à effectuer les coupes sanitaires nécessaires. L'effort de régénération est fort peu impacté avec 6 ha en régénération naturelle où il est majoritaire.
Fonction écologique	
La forêt important réservoir de biodiversité présente un fort intérêt environnemental au sein du site Natura 2000 « Forêt d'Orléans » pour ses habitats et ses espèces remarquables dont l'avifaune.	Le programme d'action s'appuie sur un ensemble de mesures de gestion courantes et communes à tous les aménagements. L'entretien et la restauration des mares en est un élément important. Ensuite, des mesures spécifiques seront prises en faveur de la biodiversité remarquable.
Les rapaces constituent un élément remarquable de la faune dont le Balbuzard pêcheur, espèce emblématique de la forêt.	Pour la prise en compte des espèces protégées en conformité avec le DOCOB « Forêt d'Orléans » de la ZPS, des mesures spécifiques sont adoptées : suivi des aires de reproduction et mesures de protection en leur faveur dont le report de la régénération en créant des îlots « rapaces ».
Les milieux humides constituent le deuxième ensemble remarquable de biodiversité	En application du DOCOB « Forêt d'Orléans et périphérie » de la ZSC, des mesures spécifiques visent à lutter contre l'envahissement des ripisylves et ruisseaux, au maintien des zones tourbeuses.
Les actions en faveur de la biodiversité remarquable sont en partie des actions de gestion contenues dans la Charte Natura 2000 mais les travaux nécessaires sont soumis aux financements extérieurs.	L'obtention de financements extérieurs à travers les contrats Natura 2000 et la participation des agences de l'eau sont des pistes à étudier pour la mise en œuvre de ces actions
Le renouvellement important de la forêt nécessite un effort dans la constitution d'une trame de vieux bois.	Dès cet aménagement, une surface de 228 ha (2,6% de la forêt) est consacrée aux vieux bois dont 172 ha (2,0% de la forêt) en îlots de vieillissement et 56 ha en îlots de sénescence (0,6% de la forêt).

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
L'accueil du public est concentré sur quelques sites reconnus (Cr de la Résistance, étangs d'Orléans et du Ravoir) mais l'enjeu social est globalement local pour un massif éloigné des grandes agglomérations.	La politique d'accueil du public se gère au niveau de la forêt d'Orléans dans laquelle s'intègre le massif de Lorris – Les Bordes. Le partenariat avec les collectivités territoriales sera poursuivi dont celui avec le Conseil Départemental. L'instance de dialogue en cours de création permettra de mieux informer les usagers et collectivités sur la gestion forestière et autres sujets intéressant la forêt
La surface importante du groupe de régénération aura un impact sur le paysage.	Il n'est pas prévu de plan paysage spécifique mais en plus des mesures de gestion courantes en faveur de la préservation du paysage, le document d'aménagement intègre des mesures de gestion adaptées : répartition et cadencement des coupes de régénération par cantons forestiers. Des mesures ponctuelles pourront être mises en œuvre selon les prescriptions des dernières fiches. De plus, la gestion en futaie irrégulière a été étendue sur certains secteurs fréquentés principalement le Carrefour de la résistance.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
La maladie des bandes rouges devient chronique et le pin laricio ne constitue plus une essence-objectif sur le long terme.	Les peuplements seront maintenus jusqu'au diamètre minimum d'exploitabilité avec une sylviculture adaptée : rotation et prélèvements revus pour chaque unité de gestion.
L'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas menacé actuellement dans un contexte d'une population assez élevée et d'une capacité d'accueil moyenne.	Le maintien de cet équilibre est une nécessité absolue aux regards des enjeux de renouvellement. Les plans de chasse triennaux devront permettre un ajustement des prélèvements en observant mieux les tendances à la hausse ou à la baisse des populations.
La forêt avec la présence de l'argile et l'hydromorphie est majoritairement sensible au tassement des sols.	Des exploitations respectueuses de l'environnement et en particulier le respect des cloisonnements sylvicoles sont un enjeu majeur.

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)*
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	7 393,68	7 824,95
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	837,73	674,23
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini	222,84	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	8 454,25	8 499,18
Hors sylviculture de production	218,91	136,46
Total : surface retenue pour la gestion	8 673,16	8 635,64

*la surface de l'aménagement passé cumule l'aménagement de 2002 et la partie concernée de l'aménagement de la SIE.

La **futaie régulière** est le mode de traitement principal de la forêt

Le **groupe de futaie irrégulière** s'agrandit principalement de peuplements à vocation feuillus sur des stations où l'indice de fertilité potentiel mesuré est plus faible. Ce sont d'anciens taillis-sous-futaie à chêne majoritaire ou mélangés et quelques futaies résineuses hétérogènes enrichies en feuillus. Cela contribue à maintenir l'équilibre global entre feuillus et résineux en limitant les investissements.

Ce traitement irrégulier est abandonné sur quelques parcelles pour différentes raisons :

- Parcelles 255 et 257, peuplements de pins majoritaires évoluant naturellement vers la futaie régulière de pin sylvestre.
- Parcelles ruinées 307 et 345A nécessitant une reconstitution.

Les parcelles en **attente** sont comprises dans la surface en sylviculture avec des décisions de gestion reportées à moyen terme. Ce sont des régénérations en échec décrites au paragraphe 1.2.2.B.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

2.2.2.1.1 Essences objectifs retenues

Cet aménagement marque une évolution des essences-objectif sur 1 104 ha par rapport à 2002.

- La régression du chêne comme essence-objectif se confirme sur 753 ha principalement au profit du pin sylvestre (703 ha). Le recru feuillu occupe 46 ha laissés en attente et le choix d'une essence noble reporté. Un essai de robinier couvre 3 ha. En ajoutant 103 ha de chêne passé en pin sylvestre sur l'aménagement 1990 – 2002, la part du chêne sessile aura régressé de 856 ha depuis 1990 à la fin de cet aménagement.
- Le pin laricio est abandonné comme essence-objectif sur 210 ha au profit des essences en place : le pin sylvestre sur 179 ha et le chêne sessile sur 31 ha. Sinon, les peuplements de pin laricio en place sont conservés avec une sylviculture à adapter selon les atteintes de la maladie des bandes rouges.
- Le pin maritime remplace le pin sylvestre sur 120 ha. L'objectif est rééquilibrer la part des essences résineuses et éviter les risques liés à une monoculture trop étendue du pin sylvestre.

- Le Douglas est abandonné au profit du pin sylvestre sur 34 ha ainsi que 6 ha de sapins et épicéas et chêne rouge.

Essences objectifs de l'aménagement : critères d'exploitabilité retenus								
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture	% S. sylviculture	Age retenu	Diamètre optimum retenu	Diamètre minimum retenu (disponibilité)	Essence d'accompagnement	Unités stationnelles
chêne sessile	PQM	2 203,69	26%	180	70	60	Charme, fruitiers, bouleau	BL07
chêne sessile	Futaie irrégulière	837,73	10%		70	60	Charme, fruitiers, bouleau	BL07 BL08
chêne sessile	Îlot de vieillissement (ILV)	152,51	2%	270	90	80	Charme, fruitiers, bouleau	BL07 BL08
Pin sylvestre	PQM	3 641,43	46%	100	45	40	Chêne sessile, bouleaux	BL07 BL08 BL09
Pin maritime	PQM	222,72	3%	60	50	45	bouleau	BL09
Pin laricio	PQM	1 103,26	13%	80		45	bouleau	BL07 BL08
Autres feuillus		49,29	1%	75	55	45	Charme	BL07
Douglas		7,93	0%	70	55	45	bouleau	BL07
Sapin pectiné		12,85	0%	80	45	40	bouleau	BL07
A définir	Attente	222,84						
Total surface en sylviculture		8 454,25						

Des îlots d'avenir qui vont être mis en place avec des essences ou provenances plus méridionales en accompagnement des travaux de recherche sur les changements climatiques

2.2.2.1.2 Essences objectifs non retenues

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Âge retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Pin laricio		1 103,26	80	45		
Chêne pédonculé	Parcelles à chêne pédonculé majoritaire	159,63	140	70		

Le pin laricio ne constitue plus une essence objectif sur le long terme mais les peuplements en place sont maintenues jusqu'au diamètre minimum de disponibilité. En cas de mortalité due à la maladie des bandes rouges, le pin sylvestre semble l'essence-objectif la mieux adaptée actuellement pour le remplacer.

L'avenir du chêne pédonculé ne constitue pas une problématique majeure. Sur les 159 ha où il est majoritaire, 14 ha sont classés en régénération. Il sera maintenu sur 6 ha de régénération naturelle en cours et il sera transformé en futaie de pin sylvestre sur 8 ha. Pour les autres parcelles, 88 ha sont classés en futaie irrégulière, 46 ha en amélioration et 10 ha en îlots de sénescence.

Le chêne pédonculé sera maintenu jusqu'à son exploitabilité en favorisant le sessile dans le mélange. La mise en œuvre de coupes sanitaires dépendra du degré de dépérissement.

2.2.2.1.3 Carte des essences objectifs

Carte n°18 des essences objectifs en fin de document

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

2.3.1.1.1 Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	3 090 ha
Surface de contrainte de vieillissement (Sv)	1 547 ha
Surface d'équilibre (Se)	1 340 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	2 648,31 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 2 026,57 ha	1 067,08 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 1 814 ha	933 ha
Surface à reconstituer (S _{rec})		ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	1 695 ha	

La surface de régénération acquise (Sa) comprend les régénérations à terminer, les régénérations des périodes 1 et 2 et les régénérations artificielles des périodes 3 et 4.

2.3.1.1.2 Analyse détaillée de la surface disponible

La surface disponible est calculée par application des critères d'exploitabilité de la DRA du Bassin Ligérien sur les différentes essences-objectifs en prenant en compte le potentiel de qualité moyenne.

Ces critères sont les suivants :

- **Pour la qualité moyenne (PQM) du chêne sessile**, le diamètre moyen des 50 plus grosses tiges (D50) pour les peuplements issus de TSF est pris en compte pour un optimum d'exploitabilité de 70 cm et une disponibilité à 60 cm.

Pour un accroissement estimé à 7,5 cm sur le diamètre en 20 ans, devraient entrer dans la disponibilité durant l'aménagement, les parcelles qui ont en début d'aménagement 50 cm de diamètre des 50 plus gros chênes. La donnée Lidar prise en compte indique uniquement le diamètre des 50 plus grosses tiges toutes essences confondues.

- **Pour la qualité moyenne (PQM) du pin sylvestre**, le diamètre dominant (D0) est pris en compte. La DRA préconise un optimum d'exploitabilité de 50 cm et une disponibilité à 45 cm. L'évolution actuelle du marché des résineux et notamment les difficultés de commercialisation pour des résineux de plus forte dimension incite à retenir pour cet aménagement un optimum à 45 cm de diamètre dominant et une disponibilité à 40 cm.

Pour un accroissement estimé à 10 cm sur le diamètre en 20 ans, devraient entrer dans la disponibilité durant l'aménagement, les parcelles qui ont en début d'aménagement 30 à 35 cm de diamètre dominant.

La surface disponible est de **3 090 ha**

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs	Période 1	Périodes 1+2	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	43 ha	43 ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	ha	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	2 062 ha	3 047 ha	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	985 ha	1 100 ha	ha
Total	3 090 ha	4 190 ha	ha
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	3 090 ha	2 095 ha	ha

A cause de la spécificité du massif, l'analyse de la disponibilité est approfondie aux types de peuplements feuillus ou résineux

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs	Feuillus*	Résineux
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	43 ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	412 ha	1 650 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	985 ha	ha
Total	1 440 ha	1 650 ha

Le vieillissement de la forêt se concrétise par une forte disponibilité avec une forte contrainte pour les résineux qui atteindront tous l'optimum d'exploitabilité. Pour les taillis-sous-futaie, la mise en régénération au minimum d'exploitabilité est souhaitable au regard de la qualité moyenne des peuplements ainsi que les risques sanitaires potentiellement accentués compte tenu des évolutions climatiques.

*les TSF à chêne et pin sylvestre sont inclus dans les feuillus. La répartition est de 825 ha en chêne pur et 615 ha en mélange chêne/pin.

Carte n° 19 de la surface disponible en fin de document

2.3.1.1.3 Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

Elle prend en compte les parcelles dont la régénération est entamée, celles à faible durée de survie et celles qui atteindront les critères maximaux d'exploitabilité. Pour appréhender la problématique de fin de conversion des 1 760 ha de taillis-sous-futaie pour lesquels la contrainte par l'âge n'est pas pertinente, deux simulations sont réalisées sur l'hypothèse d'une conversion sur 40 ans et 60 ans.

La contrainte maximum est de 1 550 ha pour le prochain aménagement et dans l'hypothèse d'un renouvellement des TSF sur 40 ans.

Dans tous les cas, la contrainte de vieillissement est supérieure à la surface d'équilibre mais bien inférieure à la surface disponible.

Le scénario souhaitable de terminer la conversion sur 40 ans, impose de régénérer à minima 1 547 ha.

Carte N°20 des âges en fin de document

Analyse du vieillissement : peuplements constitutifs	Période 1	Périodes 1+2	Périodes 1+2+3
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	621,74 ha	621,74 ha	621,74 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	43,18 ha	43,18 ha	43,18 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		598,52	1379,58
Surface des taillis-sous-futaie à renouveler selon un scénario de conversion sur 60 ans	588 ha	1 176 ha	1 764 ha
Surface des taillis-sous-futaie à renouveler selon un scénario de conversion sur 40 ans	882 ha	882 ha	882 ha
Simulation de Sv avec une conversion des TSF sur 60 ans			
Total (conversion 60 ans)	1 253 ha	2 439 ha	3 808 ha
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	1 253 ha	1 220 ha	1 269 ha
Simulation de Sv avec une conversion des TSF sur 40 ans			
Total (conversion 40 ans)	1 547 ha	3 027 ha	3 808 ha
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	1 547 ha	1 514 ha	1 269 ha

Voir en annexe 11 le détail du calcul de la contrainte de vieillissement (Sv)

2.3.1.1.4 Surface d'équilibre (Se)

Elle est calculée à partir des surfaces qui seront occupées à l'issue de l'aménagement par les essences principales objectif et des âges d'exploitabilité retenus issus des tableaux maîtres de la DRA. Cette donnée n'est considérée que comme une référence théorique, à l'échelle de la surface en futaie régulière. Sa valeur pour le massif de Lorris – Les Bordes est : **Se = 1 340 ha**

Essence-objectif	Surface futaie (ha)	Age Exploit.	Se
Pin sylvestre	3769,9	100	753,98
Chêne sessile	2450,57	180	272,29
Pin Laricio	1103,26	100	220,65
Pin maritime	222,72	60	74,24
Douglas	7,93	70	2,27
Autres feuillus	49,29	80	12,32
Autres résineux	12,85	80	3,21
TOTAL	7616,52		1338,96

2.3.1.1.5 Effort de régénération retenu

L'effort de régénération retenu (So) est de 2 026,57 ha, soit la surface d'équilibre x 1,5. Il se justifie pour les raisons suivantes :

- $S_d > S_v > S_e$, l'effort de régénération retenu se situe à une valeur supérieure à S_e , intermédiaire entre S_d et S_v .
- une disponibilité importante.
- le souhait de terminer la conversion des taillis-sous-futaie dans un délai raisonnable face au risque climatique, permettant ainsi la récolte des bois à leur optimum technico-économique. Ainsi, une surface de 873 ha de taillis-sous-futaie sera régénérée, proche des 882 ha contrainte maximum pour régénérer les 1 763 ha de TSF en conversion sur deux à trois aménagements mais en accentuant l'effort pour cet aménagement.
- la reprise d'un effort d'ouverture important pour compenser l'insuffisance de surfaces terminées de l'aménagement précédent malgré l'additif en futaies résineuses en 2008. Le déficit de surface terminée par rapport à la surface d'équilibre est de 312 ha.

Les parcelles inventoriées ont fait l'objet de l'examen multicritères suivant :

- **disponibilité** : sont retenues des parcelles ayant atteint le diamètre minimum de disponibilité,
- **diamètre moyen** : priorité à la régénération des parcelles au diamètre des 50 plus gros/ha le plus élevé pour les feuillus (D50) et du diamètre dominant pour les résineux (D0).
- **richesse** : priorité aux parcelles dont la surface terrière est faible et à l'inverse maintien de parcelles à potentiel d'amélioration.
- **répartition des gros bois dans la forêt** : avec l'objectif de conserver une continuité des gros bois à l'échelle du canton forestier pour les impacts positifs en matière écologique et paysagère.

La surface à ouvrir en régénération sera de 2 027 ha avec un effort important de surface à terminer de 1 814 ha. Cette surface à ouvrir se répartit en 873 ha de peuplements majoritairement feuillus et 1 154 ha de peuplements majoritairement résineux.

Voir en annexe 12, le tableau présentant pour chaque unité de gestion de la surface disponible le classement proposé. Il est trié par grands types de peuplements feuillus et résineux et par ordre des parcelles. Le « N° d'ordre Dispo » correspond au tri par diamètre décroissant : D50 pour les feuillus, D0 pour les résineux. Le n°1 indique la parcelle la plus grosse. Ces données issues du Lidar sont présentées par tenons géographiques dans les cas où ils existent.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Proche-équilibre / Globalement vieillie / Globalement jeune			
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cibles à l'issue de l'aménagt	Cibles à l'équilibre	Note globale forêt
Surface terrière (m ² /ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	15,8	12 -17 m ² /ha*	14	D
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	4 %	10%	15-20 %	
Densité de perches (tiges/ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	10	20 tiges/ha	80- 100 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (ha)		47.9 ha			

La cible en surface terrière est de 15 – 17 m² pour le chêne pur et 12-15 m² pour les mélanges chênes pins. La surface terrière du taillis ne devra pas dépasser 3 m².

Pour une conversion en futaie irrégulière datant de 20 ans maximum, les valeurs mesurées sont logiquement inférieures aux valeurs cibles définies pour la Direction Territoriale. Mais, les indicateurs sont prometteurs pour atteindre la structure recherchée : une surface terrière dans les valeurs cibles, un vivier de régénération basse important.

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

Pour cet aménagement, 966 unités de gestion (UG) à codification alphanumérique (36A, 36B) sont créées dans des parcelles où se juxtaposent des classements d'aménagement différents (Amélioration/Régénération) ou des essences objectifs différentes. Ces UG sont suivies dans le Référentiel de Données Forêts (RDF).

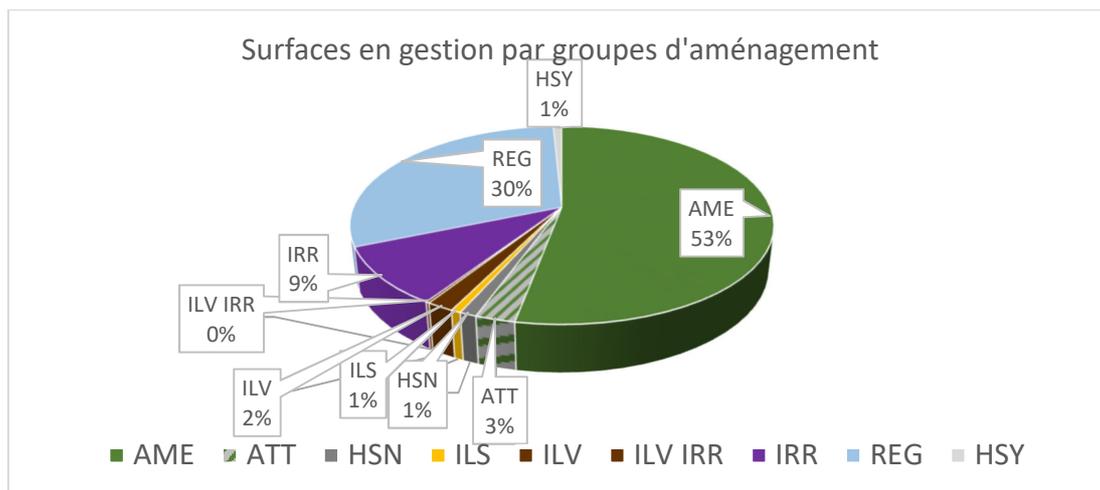
En complément du RDF, le suivi de l'aménagement pourra nécessiter la création d'unités élémentaires de suivi de régénération (UES), d'unités d'intervention en travaux (UI) et d'unités de programmation de coupes (UPC). On pourra s'appuyer sur le contour des unités de description de peuplements (UD) dont la codification est numérique (8.1).

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

La répartition par groupes d'aménagement de la codification nationale est la suivante :

Groupes aménagements codification nationale	Code	Surface en gestion	Surface en sylviculture
Régénération	REG	2 648,31	2648,31
Amélioration	AME	4 592,86	4 592,86
Futaie irrégulière	IRR	817,61	817,61
îlots de vieillissement	ILV	152,51	152,51
îlots de vieillissement en irrégulier	ILV	20,12	20,12
Attente	ATT	222,84	222,84
Ilots de sénescence	ILS	55,64	
Evolution naturelle (milieux naturels)	HSN	95,29	
Hors sylviculture, espaces non boisés	HSY	67,98	
Surface totale (ha)		8 673,16	8 454,25



La répartition par groupes d'aménagement de la codification territoriale est la suivante :

Groupes aménagement codification territoriale	Code	Surface en gestion (ha)
Régénération naturelle feuillue ouverte à terminer	RNOF	175,12
Régénération naturelle résineuse ouverte à terminer	RNOR	446,62
Régénération artificielle résineuse 0 - 5 ans	RA1R	78,95
Régénération naturelle feuillue 0 - 5 ans	RN1F	173,37
Régénération naturelle résineuse 0 - 5 ans	RN1R	223,04
Régénération artificielle résineuse 6 - 10 ans	RA2R	77,25
Régénération naturelle feuillue 6 - 10 ans	RN2F	174,07
Régénération naturelle résineuse 6 - 10 ans	RN2R	340,40
Régénération artificielle résineuse 11 - 15 ans	RA3R	85,00
Régénération naturelle feuillue 11 - 15 ans	RN3F	160,35
Régénération naturelle résineuse 11 - 15 ans	RN3R	307,75
Régénération artificielle résineuse 16 - 20 ans	RA4R	8,65
Régénération naturelle feuillue 16 - 20 ans	RN4F	56,89
Régénération naturelle résineuse 16 - 20 ans	RN4R	340,85
Futaie irrégulière	IRR	817,61
Préparation peuplements feuillus	AMEPF	82,47
Préparation peuplements résineux	AMEPR	376,1
Amélioration gros bois feuillus	AGBF	77,15
Amélioration gros bois résineux	AGBR	125,54
Amélioration bois moyens feuillus	ABMF	560,74
Amélioration bois moyens résineux	ABMR	994,11
Amélioration petits bois feuillus	APBF	148,86
Amélioration petits bois résineux	APBR	651,84
Amélioration jeunes peuplements feuillus au stade éducation	AMEJPEF	582,5
Amélioration jeunes peuplements résineux au stade éducation	AMEJPER	807,74
Amélioration jeunes peuplements feuillus au stade semis	AMEJPSF	58,78
Amélioration jeunes peuplements résineux au stade semis	AMEJPSR	127,03
îlots de vieillissement	ILV	152,51
îlots de vieillissement en futaie irrégulière	ILV IRR	20,12
Ilots de sénescence	ILS	55,64
Attente	ATT	222,84
Evolution naturelle	HSN	95,29
Hors sylviculture, espaces non boisés	HSY	67,98
Surface totale en gestion		8673,16

- **AMEPx** : La Préparation comprend des parcelles disponibles à la régénération et maintenues en amélioration. Elles sont prioritaires pour être régénérées à l'aménagement suivant.
- **AGBx** : L'amélioration au profit des gros bois regroupe les parcelles de diamètre 50 et + pour les feuillus (**F**) et 35 et + pour les résineux (**R**).
- **ABMx** : L'amélioration au profit des bois moyens regroupe les diamètres 30-45 cm pour les feuillus (**F**) et 25 – 30 cm pour les résineux (**R**).
- **APBx** : L'amélioration au profit des petits bois regroupe les classes de diamètre 10 à 25 cm pour les feuillus (**F**) et 20 et – pour les résineux (**R**).
- **AMEJPEx** : Les jeunes peuplements au stade éducation regroupent les parcelles dont la hauteur est supérieure à 3 m. Elles nécessitent des travaux d'amélioration (façonnage du peuplement). Une partie sera parcourue en première coupe d'éclaircie durant l'aménagement.
- **AMEJPSx** : Les jeunes peuplements au stade semis regroupent les parcelles où la régénération est terminée mais ne dépasse pas une hauteur de 3 m.
- **ILV** : Ilots de vieillissement recrutés parmi les plus beaux peuplements de la forêt de manière à constituer une « vitrine » de la chênaie atlantique en FD d'Orléans ainsi qu'une trame de vieux bois à forte valeur environnementale.
- **ILS** : Îlots de sénescence recrutés parmi les peuplements à gros bois à fort intérêt biologique et de qualité médiocre ou moyenne.
- **IRR** : Futaie irrégulière. Le traitement en irrégulier s'est élargi avec pour objectif de maintenir le feuillu sur des stations à potentialité moyenne situées sur la bordure sud-ouest de la forêt.
- **ATT** : attente. Pas d'interventions sylvicoles durant l'aménagement.
- Pour les groupes de régénération, les 2 premières lettres indiquent le mode de régénération « RN » naturelle, « RA » artificielle ; le chiffre indique la période quinquennale de mise en régénération ; la dernière lettre, le type de peuplement « F » feuillu « R » résineux.

2.4.1.1.1 Classement des unités de gestion surfaciques (*totalité des UG surfaciques de la forêt*)

Groupe de régénération

La totalité de la surface des UG est en sylviculture. Dans ce contexte local, la possibilité est laissée pour adapter les itinéraires de régénération et en particulier pour allonger la régénération sur une durée maximum de 15 ans

Ainsi, la colonne « Mode R » permet de préciser l'itinéraire de régénération : « NF » régénération naturelle feuillue ; « NF10 » régénération naturelle selon modalité du « mémento sylvicole-coupes » sur 10-12 ans, « **NF15** », **modalité de régénération longue sur 15 ans testée sur ce massif pour garantir l'acquisition des semis avec une ouverture plus progressive du couvert** ; « NR » régénération naturelle résineuse ; « AR » régénération artificielle résineuse ; « TFR » transformation parcelle feuillue vers résineux ; « TMR » transformation peuplement mélangé chêne et pin vers futaie pin. Le renouvellement sera assuré en partie naturellement puis en compléments artificiels ; « TRR » transformation pin sylvestre vers pin maritime.

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
Régénérations en cours à terminer											
RNOF	24	A		8,72	8,72	SCHER	/	8,72	CHS		
Régénération naturelle feuillue à terminer	29	B		3,47	3,47	SCHER	/	3,47	CHS		
	33	B		8,73	8,73	SCPSR	/	8,73	P.S		
	33	C		3,29	3,29	SCHER	/	3,29	CHS		
	34	C		1,81	1,81	SCHER	/	1,81	CHS		
	62	A		7,83	7,83	SCHER	/	7,83	CHS		
	69	A		15,87	15,87	SCHER	/	15,87	CHS		
	89	A		26,20	26,20	SCHER	/	26,20	CHS		
	96	C		8,29	8,29	SCHER	/	8,29	CHS		
	103	A		8,41	8,41	SCHER	/	8,41	CHS		
	114	A		14,01	14,01	SCPSR	/	14,01	CHS		
	119	A		6,32	6,32	SCHER	/	6,32	CHS		
	155	B		17,40	17,40	SCHER	/	17,40	CHS		
	164	A		8,01	8,01	SCHER	/	8,01	CHS		
	207	A		7,98	7,98	SCHER	/	7,98	CHS		
	221	D		3,21	3,21	SCPSR	/	3,21	CHS		
	259	A		5,52	5,52	SCPSR	/	5,52	CHS		
	302	A		4,96	4,96	SCHER	/	4,96	CHS		
344	A		8,79	8,79	FCPSR	/	8,79	CHS			
355	C		6,30	6,30	SCHER	/	6,30	CHS			
Surface groupe				175,12							
RNOR	29	A		9,18	9,18	FP.SR	/	9,18	P.S		
Régénération naturelles résineuse à terminer	35	B		8,58	8,58	FP.SCR	/	8,58	P.S		
	37	B		7,92	7,92	FP.SCR	/	7,92	P.S		
	38	A		16,33	16,33	FP.SR	/	16,33	P.S		
	51	B		9,28	9,28	FP.SCR	/	9,28	P.S		
	55	C		15,60	15,60	FP.SR	/	15,60	P.S		
	72	U		26,10	26,10	FP.SR	/	26,10	P.S		
	92	B		14,58	14,58	FP.SR	/	14,58	P.S		
	94	A		11,17	11,17	FP.SR	/	11,17	P.S		
	106	C		10,26	10,26	FP.SR	/	10,26	P.S		
	107	A		8,22	8,22	FP.SR	/	8,22	P.S		
	116	A		19,32	19,32	SCPSR	/	19,32	P.S		
	118	B		12,05	12,05	SCHER	/	12,05	P.S		
	121	A		17,91	17,91	FP.SR	/	17,91	P.S		
	127	A		11,12	11,12	SCPSR	/	11,12	P.S		
	129	B		4,87	4,87	FP.SR	/	4,87	P.S		
	147	B		21,27	21,27	FP.SR	/	21,27	P.S		
	148	B		10,03	10,03	FP.SR	/	10,03	P.S		
	159	A		15,16	15,16	FP.SR	/	15,16	P.S		
	161	D		1,64	1,64	FP.SR	/	1,64	P.S		
	166	B		20,25	20,25	SCPSR	/	20,25	P.S		
	174	A		11,52	11,52	FP.SCR	/	11,52	P.S		
	178	A		13,49	13,49	SCHER	/	13,49	P.S		
200	C		8,78	8,78	SCPSR	/	8,78	P.S			
212	B		15,18	15,18	SCPSR	/	15,18	P.S			
226	D		8,80	8,80	FP.SCR	/	8,80	P.S			
229	A		26,21	26,21	FP.SR	/	26,21	P.S			

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
	231	A		12,78	12,78	FP.SCR		12,78	P.S		
	237	D		4,97	4,97	FP.SR		4,97	P.S		
	259	D		10,27	10,27	SCPSR		10,27	P.S		
	272	B		13,21	13,21	FP.SR		13,21	P.S		
	277	B		12,63	12,63	FP.SR		12,63	P.S		
	325	C		3,21	3,21	FP.SR		3,21	P.S		
	326	A		3,96	3,96	FP.SCR		3,96	P.S		
	340	B		16,61	16,61	SCPSR		16,61	P.S		
	361	B		8,63	8,63	FP.SR		8,63	P.S		
	363	A		5,53	5,53	FP.SR		5,53	P.S		
Surface groupe				446,62							
Régénérations de la première période quinquennale (2019 -2023)											
	RA1R	3	B		13,14	13,14	SCHE4	13,14	13,14	P.S	3P.S1 TFR
Régénération artificielle résineuse – période 1	145	U			19,59	19,59	FP.SC5	19,59	19,59	P.M	3P.M2 TRR
	162	B			8,34	8,34	FP.S4	8,34	8,34	P.M	3P.M2 TRR
	208	B			14,80	14,80	FDOU4	14,80	14,80	P.S	3P.S1 TRR
	233	B			4,24	4,24	FP.S4	4,24	4,24	P.M	3P.M2 TRR
	238	B			10,53	10,53	FP.S4	10,53	10,53	P.S	3P.S2 AR
	345	A			8,31	8,31	SCPSI	8,31	8,31	P.S	3P.S2 AR
Surface groupe				78,95							
	RN1F	3	A		14,54	14,54	SCHE5	14,54	14,54	CHS	1CHX2 NF10
Régénération naturelle feuillue – période 1	15	U			17,34	17,34	SCHE5	17,34	17,34	CHS	1CHX3 NF15
	28	A			8,72	8,72	SCHE5	8,72	8,72	CHS	1CHX3 NF15
	35	A			6,48	6,48	SCHE5	6,48	6,48	CHS	1CHX3 NF15
	38	B			12,15	12,15	SCHE1	12,15	12,15	CHS	1CHX3 NF15
	41	A			5,33	5,33	SCHE5	5,33	5,33	CHS	1CHX3 NF15
	51	D			5,42	5,42	SCHE5	5,42	5,42	CHS	1CHX3 NF15
	61	U			17,29	17,29	SCPSI	17,29	17,29	CHS	1CHX3 NF15
	68	B			18,21	18,21	SCHE5	18,21	18,21	CHS	1CHX3 NF15
	99	A			15,25	15,25	SCHE5	15,25	15,25	CHS	1CHX3 NF15
	142	A			2,31	2,31	SCHE5	2,31	2,31	CHS	1CHX3 NF15
	212	C			3,80	3,80	SCHE5	3,80	3,80	CHS	1CHX3 NF15
	287	A			8,19	8,19	SCHE6	8,19	8,19	CHS	1CHX2 NF10
	351	U			20,22	20,22	SCHE5	20,22	20,22	CHS	1CHX3 NF15
	358	A			9,29	9,29	SCHE5	9,29	9,29	CHS	1CHX3 NF15
370	D			8,83	8,83	SCHE5	8,83	8,83	CHS	1CHX2 NF10	
Surface groupe				173,37							
	RN1R	4	B		7,09	7,09	SCPSI	7,09	7,09	P.S	3P.S2 TMR
Régénération naturelle résineuse – période 1	30	A			11,99	11,99	FP.S4	11,99	11,99	P.S	1P.S1 NR
	33	E			3,03	3,03	FP.S4	3,03	3,03	P.S	1P.S1 NR
	55	D			3,23	3,23	SCPS4	3,23	3,23	P.S	3P.S2 TMR
	64	B			12,85	12,85	FS.P4	12,85	12,85	S.P	1S.P1 NR
	65	B	1		10,41	7,76	FP.S4	10,41	10,41	P.S	1P.S1 NR
	65	B	2			2,65	FP.S5			P.S	1P.S1 NR
	75	A			23,16	23,16	FP.SC5	23,16	23,16	P.S	1P.S1 NR
	80	A			17,35	17,35	FP.SC4	17,35	17,35	P.S	1P.S1 NR
	93	B			18,61	18,61	FP.S4	18,61	18,61	P.S	1P.S1 NR
	122	A			9,29	9,29	FP.S4	9,29	9,29	P.S	1P.S1 NR
	136	C			2,25	2,25	FP.S4	2,25	2,25	P.S	1P.S1 NR

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
	137	A	1	4,88	3,37	FP.S4	4,88	4,88	P.S	1P.S1	NR
	137	A	2		1,51	SCHE4			P.S	1P.S1	NR
	139	A		11,26	11,26	FP.S4	11,26	11,26	P.S	1P.S1	NR
	160	B		7,57	7,57	FP.S3	7,57	7,57	P.S	1P.S1	NR
	262	B		12,33	12,33	FPSC4	12,33	12,33	P.S	1P.S1	NR
	267	A		6,13	6,13	FP.S4	6,13	6,13	P.S	1P.S1	NR
	268	A		1,05	1,05	FP.S4	1,05	1,05	P.S	1P.S1	NR
	272	A		7,24	7,24	FP.S4	7,24	7,24	P.S	1P.S1	NR
	282	U	1	16,03	8,25	FP.S4	16,03	16,03	P.S	1P.S1	NR
	282	U	2		7,78	FPSC3			P.S	1P.S1	NR
	284	B		8,33	8,33	FP.S4	8,33	8,33	P.S	1P.S1	NR
	287	C	1	6,42	5,20	FP.S4	6,42	6,42	P.S	1P.S1	NR
	287	C	2		1,22	SCHE6			P.S	3P.S2	TMR
	339	B		5,41	5,41	FP.S4	5,41	5,41	P.S	1P.S1	NR
	358	B		4,14	4,14	SCPS4	4,14	4,14	P.S	3P.S2	TMR
	366	C		10,61	10,61	FP.M4	10,61	10,61	P.M	1P.M1	NR
	376	C		2,38	2,38	FPSC4	2,38	2,38	P.S	1P.S1	NR
Surface groupe				223,04							
Régénérations de la 2^{ème} période quinquennale (2024 – 2028)											
	RA2R	19	C	6,33	6,33	SCHE5	6,33	6,33	P.S	3P.S1	TFR
Régénération artificielle résineuse		168	B	16,49	16,49	SCPS4	16,49	16,49	P.S	3P.S1	TMR
		176	A	15,09	15,09	SCHE3	15,09	15,09	P.S	3P.S1	TFR
		232	B	7,38	7,38	FP.S4	7,38	7,38	P.M	3P.M2	TRR
		234	U	26,56	26,56	FP.S4	26,56	26,56	P.M	3P.M2	TRR
Surface groupe				71,85							
	RN2F	16	A	10,82	10,82	SCHE5	10,82	10,82	CHS	1CHX2	NF10
Régénération naturelle feuillue – période 2		22	A	7,82	7,82	SCHE5	7,82	7,82	CHS	1CHX2	NF10
		27	A	12,15	12,15	SCHE5	12,15	12,15	CHS	1CHX2	NF10
		19	B	13,12	13,12	SCHE5	13,12	/	CHS	1CHX3	NF15
		40	U	17,46	17,46	SCHE5	17,46	/	CHS	1CHX3	NF15
		45	U	19,73	19,73	SCPS1	19,73	/	CHS	1CHX3	NF15
		49	C	6,26	6,26	SCPS4	6,26	/	CHS	1CHX3	NF15
		71	A	14,48	14,48	SCPS5	14,48	/	CHS	1CHX3	NF15
		84	A	11,00	11,00	SCPS5	11,00	/	CHS	1CHX3	NF15
		98	A	7,32	7,32	SCPS5	7,32	/	CHS	1CHX3	NF15
		101	B	17,49	17,49	SCPS5	17,49	/	CHS	1CHX3	NF15
		275	A	10,12	10,12	SCHE5	10,12	/	CHS	1CHX3	NF15
		313	B	7,60	7,60	SCPS5	7,60	/	CHS	1CHX3	NF15
		346	D	4,93	4,93	SCPS5	4,93	/	CHS	1CHX3	NF15
		353	B	8,79	8,79	SCHE5	8,79	/	CHS	1CHX3	NF15
		355	E	4,98	4,98	SCPS4	4,98	/	CHS	1CHX3	NF15
Surface groupe				174,07							
	RN2R	16	B	10,95	10,95	FPSC4	10,95	10,95	P.S	1P.S1	NR
Régénérations naturelles résineuses – période 2		22	D	1,86	1,86	SCPS4	1,86	1,86	P.S	3P.S2	TMR
		56	B	7,38	7,38	SCPS4	7,38	7,38	P.S	3P.S2	TMR
		58	B	7,16	7,16	FP.M4	7,16	7,16	P.M	1P.M1	NR
		86	A	16,03	16,03	FP.S4	16,03	16,03	P.S	1P.S1	NR
		90	A	12,20	12,20	FPSC4	12,20	12,20	P.S	1P.S1	NR
		98	C	8,22	8,22	SCPS5	8,22	8,22	P.S	3P.S2	TMR

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
	104	U		18,74	18,74	SCPS1	18,74	18,74	P.S	3P.S2	TMR
	107	B		6,93	6,93	FP.S5	6,93	6,93	P.S	1P.S1	NR
	110	U	1	21,67	15,29	SCPS4	21,67	15,29	P.S	3P.S2	TMR
	110	U	2		6,38	FPSC5		6,38	P.S	1P.S1	NR
	116	C		5,17	5,17	SCPS6	5,17	5,17	P.S	3P.S2	TMR
	120	B		14,36	14,36	FPSC4	14,36	14,36	P.S	1P.S1	NR
	132	A		8,70	8,70	FPSC3	8,70	8,70	P.S	1P.S1	NR
	134	A		10,24	10,24	FP.S4	10,24	10,24	P.S	1P.S1	NR
	138	C		8,67	8,67	FPSC4	8,67	8,67	P.S	1P.S1	NR
	147	A		2,73	2,73	FP.S4	2,73	2,73	P.S	1P.S1	NR
	152	U		19,82	19,82	FP.S4	19,82	19,82	P.S	1P.S1	NR
	154	A		11,74	11,74	SCPS5	11,74	11,74	P.S	3P.S2	TMR
	158	B		11,65	11,65	FPSC4	11,65	11,65	P.S	1P.S1	NR
	163	U		16,61	16,61	FP.S4	16,61	16,61	P.S	1P.S1	NR
	178	B		3,07	3,07	FP.S4	3,07	3,07	P.S	1P.S1	NR
	218	U		19,24	19,24	FP.S4	19,24	19,24	P.S	1P.S2	NR
	220	B		5,40	5,40	FP.S4	5,40	5,40	P.S	1P.S2	NR
	245	A		21,54	21,54	FP.S4	21,54	21,54	P.S	1P.S1	NR
	299	C		10,88	10,88	SCPS4	10,88	10,88	P.S	3P.S2	TMR
	330	A		8,10	8,10	SCPS1	8,10	8,10	P.S	3P.S2	TMR
	359	C		4,78	4,78	SCPS5	4,78	4,78	P.S	3P.S2	TMR
	368	C		1,48	1,48	FPSC4	1,48	1,48	P.S	1P.S1	NR
	370	B		5,80	5,80	FP.S4	5,80	5,80	P.S	1P.S1	NR
	371	B		10,62	10,62	FPSC4	10,62	10,62	P.S	1P.S1	NR
	373	A		10,91	10,91	SCPS1	10,91	10,91	P.S	3P.S2	TMR
	377	A		12,63	12,63	FP.M4	12,63	12,63	P.M	1P.M1	NR
	377	B		10,52	10,52	FP.S4	10,52	10,52	P.S	1P.S1	NR
Surface groupe				345,80							
Régénérations de la 3ème période quinquennale (2029 – 2033)											
RA3R	20	B		3,68	3,68	SCHE5	3,68	3,68	P.S	3P.S1	TFR
	94	C		3,28	3,28	FA.R4	3,28	3,28	P.S	3P.S1	TRR
Régénératio n artificielle résineuse – période 3	146	B		12,20	12,20	FPSC4	12,20	12,20	P.S	3P.S2	AR
	230	B		17,28	17,28	FP.S4	17,28	17,28	P.M	3P.M2	TRR
	258	A		18,03	18,03	FP.S4	18,03	18,03	P.M	3P.M2	TRR
	331	B		19,04	19,04	FDOU4	19,04	19,04	P.S	3P.S1	TRR
	365	A		11,49	11,49	FP.S4	11,49	11,49	P.M	3P.M2	TRR
Surface groupe				85,00							
RN3F	2	U		19,06	19,06	SCHE6	19,06		CHS	1CHX2	NF10
Régénéra tion naturelle feuillue – période 3	5	A		24,10	24,10	SCPS5	24,10		CHS	1CHX2	NF10
	10	B	1	23,78	15,79	SCHE4	23,78		CHS	1CHX3	NF15
	10	B	2		7,99	SCPS5			CHS	1CHX3	NF15
	20	A		13,06	13,06	SCHE5	13,06		CHS	1CHX3	NF15
	31	C		8,50	8,50	SCPS4	8,50		CHS	1CHX3	NF15
	67	U		23,04	23,04	SCHE5	23,04		CHS	1CHX3	NF15
	77	A		12,41	12,41	SCHE5	12,41		CHS	1CHX3	NF15
	203	U		15,99	15,99	SCHE5	15,99		CHS	1CHX3	NF15
	240	A		6,26	6,26	SCPS4	6,26		CHS	1CHX3	NF15
	276	A		5,29	5,29	SCHE5	5,29		CHS	1CHX3	NF15
	357	D		2,14	2,14	SCHE4	2,14		CHS	1CHX3	NF15

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
	359	A		6,72	6,72	SCPS5	6,72		CHS	1CHX3	NF15
Surface groupe				160,35							
Régénération naturelle résineuse – période 3	RN3R	5	B	6,36	6,36	SCPS4	6,36	6,36	P.S	3P.S2	TMR
		11	U	14,11	14,11	FPSC4	14,11	14,11	P.S	1P.S1	NR
		29	C	3,61	3,61	FPSC4	3,61	3,61	P.S	1P.S1	NR
		46	C	7,93	7,93	FDOU4	7,93	7,93	DOU	1DOU1	NR
		76	U	21,23	21,23	SCPS5	21,23	21,23	P.S	3P.S2	TMR
		81	C	6,43	6,43	FP.S4	6,43	6,43	P.S	1P.S1	NR
		83	B	11,79	11,79	FP.S4	11,79	11,79	P.S	1P.S1	NR
		85	C	4,94	4,94	SCPS4	4,94	4,94	P.S	3P.S2	TMR
		131	U	17,94	17,94	FP.S4	17,94	17,94	P.S	1P.S1	NR
		153	B	2,59	2,59	FP.S3	2,59	2,59	P.S	1P.S1	NR
		156	A	9,97	9,97	FP.M3	9,97	9,97	P.M	1P.M1	NR
		156	B	10,86	10,86	FP.S4	10,86	10,86	P.S	1P.S1	NR
		242	A	19,74	19,74	FPSR4	19,74	19,74	P.S	1P.S1	NR
		243	B	9,41	9,41	FP.S4	9,41	9,41	P.S	1P.S1	NR
		271	A	21,78	21,78	FP.S4	21,78	21,78	P.S	1P.S1	NR
		286	C	3,71	3,71	FP.S4	3,71	3,71	P.S	1P.S1	NR
		333	C	8,07	8,07	FP.S4	8,07	8,07	P.S	1P.S1	NR
		335	B	0,57	0,57	FPSC5	0,57	0,57	P.S	1P.S1	NR
		151	C	9,70	9,70	FPSC4	9,70		P.S	1P.S1	NR
		161	C	11,77	11,77	FP.S4	11,77		P.S	1P.S1	NR
		221	B	3,23	3,23	FP.S4	3,23		P.S	1P.S1	NR
		222	A	8,98	8,98	FP.S4	8,98		P.S	1P.S1	NR
		222	B	17,11	17,11	SCPS4	17,11		P.S	3P.S2	TMR
		240	B	5,08	5,08	FPSC4	5,08		P.S	1P.S1	NR
		281	B	10,37	10,37	FP.S4	10,37		P.S	1P.S1	NR
		289	A	11,74	11,74	FP.M3	11,74		P.M	1P.M1	NR
		307	U	24,33	24,33	SCPS1	24,33		P.S	3P.S2	TMR
		343	A	3,21	3,21	FPSC4	3,21		P.S	1P.S1	NR
	345	B	7,75	7,75	FPSC4	7,75		P.S	1P.S1	NR	
	375	A	7,35	7,35	FP.M4	7,35		P.M	1P.M1	NR	
	375	B	6,09	6,09	FP.S4	6,09		P.S	1P.S1	NR	
Surface groupe				307,75							
Régénérations de la 4ème période quinquennale (2034 – 2038)											
Régénération artificielle résineuse – période 4											
	RA4R	162	A	8,65	8,65	FP.S4	8,65		P.M	3P.M2	TRR
Reg naturelle Feuille – période 4	RN4F	6	U	13,48	13,48	SCHE5	13,48		CHS	1CHX2	NF10
		50	A	13,66	6,25	SCPS5	13,66		CHS	1CHX3	NF15
		50	A		7,41	SCPS5			CHS	1CHX3	NF15
		74	U	17,85	17,85	SCPS5	17,85		CHS	1CHX3	NF15
		114	B	1,53	1,53	SCPS5	1,53		CHS	1CHX3	NF15
		301	C	3,23	3,23	SCPS1	3,23		CHS	1CHX3	NF15
		317	C	7,14	7,14	SCPS5	7,14		CHS	1CHX3	NF15
Surface groupe				56,89							
Ré gé né rati	RN4R	32	A	2,54	2,54	SCPS4	2,54	2,54	P.S	3P.S2	TMR
		36	U	26,83	26,83	SCPS4	26,83		P.S	3P.S2	TMR
		37	C	2,61	2,61	FPSC4	2,61		P.S	1P.S1	NR

CLASSt DT	Pile	UG	UPC/ UIT	Surface UG ha (Surf en sylv.)	Surface UD ha	Code peup	Surf. à ouvrir (So) ha	Surf à terminer (St) ha	Ess obj	ITTS	Mode R
	80	B		11,71	11,71	FPSC4	11,71	/	P.S	1P.S1	NR
	87	B		10,00	10,00	FPSC4	10,00	/	P.S	1P.S1	NR
	100	A		30,21	30,21	SCPS5	30,21	/	P.S	3P.S2	TMR
	106	E		2,28	2,28	FP.S4	2,28	/	P.S	1P.S1	NR
	122	B		6,41	6,41	FP.S4	6,41	/	P.S	1P.S1	NR
	123	A		8,97	8,97	FPSC4	8,97	/	P.S	1P.S1	NR
	125	B		13,56	13,56	FP.S3	13,56	/	P.S	1P.S1	NR
	134	B		4,81	4,81	FP.S4	4,81	/	P.S	1P.S1	NR
	138	A		8,17	8,17	FPSC4	8,17	/	P.S	1P.S1	NR
	139	B		14,59	14,59	FP.S4	14,59	/	P.S	1P.S1	NR
	140	U		14,76	14,76	FPSR4	14,76	/	P.S	1P.S1	NR
	144	U		26,90	26,90	FP.S4	26,90	/	P.S	1P.S1	NR
	160	C		11,55	11,55	FP.S3	11,55	/	P.S	1P.S1	NR
	214	B	1	12,63	11,42	FPSC4	12,63	/	P.S	1P.S1	NR
	214	B	2		1,21	FPSC4		/	P.S	1P.S1	NR
	239	C		15,18	15,18	FPSC4	15,18	/	P.S	1P.S1	NR
	241	A		24,37	24,37	FP.S4	24,37	/	P.S	1P.S1	NR
	259	E		3,01	3,01	SCPS4	3,01	/	P.S	3P.S2	TMR
	279	B		12,17	12,17	FP.S3	12,17	/	P.S	1P.S1	NR
	283	B		15,22	15,22	FPSR3	15,22	/	P.S	1P.S1	NR
	301	A		15,03	15,03	SCPS1	15,03	/	P.S	3P.S2	TMR
	301	B	1	7,03	4,24	FPSC4	7,03	/	P.S	1P.S1	NR
	301	B	2		2,79	FPSC4		/	P.S	1P.S1	NR
	320	C		2,44	2,44	FP.S4	2,44	/	P.S	1P.S1	NR
	342	C		7,20	7,20	FPSR3	7,20	/	P.S	1P.S1	NR
	363	B		7,10	7,10	FP.M4	7,10	/	P.M	1P.M1	NR
	363	C		9,09	9,09	FPSC4	9,09	/	P.S	1P.S1	NR
	366	A		14,48	14,48	FP.S4	14,48	/	P.S	1P.S1	NR
Surface groupe				340,85		TOTAL	2026,57	1 814,12			

Groupes d'amélioration, irrégulier et hors sylviculture

Libellé groupe	Code groupe	Unités de gestion	Surface totale par groupe (ha)	dont surf en sylv. (ha)	Rotation (années)
Futaie irrégulière	<i>IRR</i>	142C, 143B, 149B, 150B, 166A, 167A, 168A, 169C, 170A, 171, 175A, 176B, 177, 179B, 184, 188B, 189A, 190A, 191, 192A, 193, 194, 197C, 198, 199D, 204A, 205A, 206, 209A, 210, 211, 213, 223, 224B, 225A, 226C, 246, 247, 249A, 250, 251A, 252, 253, 254A, 254B, 256A, 260B, 261D, 305A, 306A, 308, 309, 310, 359D, 371A	817,61	817,61	15
Îlot de vieillessement	<i>ILV</i>	4C, 24B, 31A, 32C, 62C, 73, 107C, 112, 117B, 123B, 136B, 151B, 161A, 188C, 220A, 226A, 297A, 300D, 340A, 355B, 361A	152,51	152,51	15
Libellé groupe	Code groupe	Unités de gestion	Surface totale par groupe	dont surf en sylv.	Rotation (années)

			(ha)	(ha)	
Îlot de vieillissement en futaie irrégulière	<i>ILV IRR</i>	195A	20,12	20,12	15
Attente (Surfaces à vocation sylvicole sans intervention durant l'aménagement)	<i>ATT</i>	9B, 150A, 169D, 175B, 176D, 181, 190B, 227B, 228A, 264C, 291A, 293, 295B, 298C, 315A, 318A, 320B, 334C, 338A, 347C, 350A, 366B	222,84	222,84	
Préparation feuillue Coupes préparatoires à la régénération	<i>AMEPF</i>	26A, 27B, 95B, 200D, 239B, 300A, 303A, 304, 357B, 360C	82,47	82,47	15
Préparation résineux Coupes préparatoires à la régénération	<i>AMEPR</i>	58A, 68A, 78, 85B, 88B, 91A, 106D, 108A, 116D, 124B, 172C, 173A, 183A, 185B, 200B, 201B, 215, 2016A, 255, 257, 259C, 273, 280B, 289B, 300B, 344B, 347A, 356B, 364A, 368B, 369,	376,10	376,10	10 à 15
Amélioration au profit des gros bois feuillus	<i>AGBF</i>	70, 111A, 155B, 319A, 372A,	77,15	77,15	15
Amélioration au profit des gros bois résineux	<i>AGBR</i>	79A, 98B, 109A, 128A, 164C, 172B, 183B, 216B, 288B, 346A, 355A	125,54	125,54	12 à 15
Amélioration au profit des bois moyens feuillus	<i>ABMF</i>	10C, 12, 13A, 14, 28C, 39B, 42B, 43A, 44B, 46A, 51A, 57C, 63A, 81A, 82A, 87A, 88A, 89B, 90C, 92A, 93A, 94B, 97C, 102, 108B, 121C, 130, 132C, 137C, 154C, 156C, 180A, 182A, 187A, 201A, 202A, 207D, 214A, 238A, 240D, 242B, 259B, 262A, 267C, 279A, 281A, 294A, 298A, 311, 312A, 314, 316, 317A, 318B, 320D, 350B, 352C, 353A, 354B, 367A, 374B	560,74	560,74	10 à 15
Amélioration au profit des bois moyens résineux	<i>ABMR</i>	13B, 17B, 22B, 23A, 26C, 30B, 30C, 47A, 48A, 50B, 51C, 53B, 55A, 56A, 57A, 57B, 64A, 66B, 69B, 71B, 120A, 124A, 126C, 133A, 133B, 141A, 142B, 154B, 158A, 159B, 160A, 161E, 164B, 169B, 170B, 173B, 196A, 197B, 199A, 201C, 219, 230A, 231B, 232A, 233A, 233C, 239A, 240C, 243A, 264A, 268B, 269, 270, 274, 275B, 280A, 281C, 284A, 285B, 285C, 286A, 287B, 288A, 290, 295A, 297B, 299B, 315B, 317B, 320A, 321A, 322, 323A, 324B, 327A, 333D, 334A, 339A, 342B, 345C, 346C, 348A, 352A, 360B, 362B, 364B, 365B, 368A, 376B	994,11	994,11	10 à 15
Amélioration au profit des petits bois feuillus	<i>APBF</i>	1, 8, 9A, 10A, 44A, 53A, 54, 59B, 125A, 129A, 208C, 313A, 324A, 340D, 374A	148,86	148,86	8 à 10
Libellé groupe	Code	Unités de gestion	Surface totale	dont surf en sylv.	Rotation (années)

			par groupe (ha)	(ha)	
Amélioration au profit des petits bois résineux	APBR	21B, 31B, 34B, 59A, 60B, 60C, 68C, 75B, 79C, 86B, 96B, 115A, 119B, 121B, 127B, 138B, 149A, 150C, 153A, 161B, 165, 174B, 217B, 220C, 221C, 225C, 226B, 227A, 228B, 235B, 236A, 236B, 243C, 244B, 256B, 260A, 261A, 261B, 263B, 266A, 276C, 278A, 283A, 286B, 291B, 294B, 325A, 326B, 328A, 330B, 331A, 332B, 333A, 333B, 334B, 336A, 337A, 338B, 341A, 342A, 347B, 349B, 357C, 365C, 367B	651,84	651,84	8 à 10
Amélioration jeunes peuplements feuillus au stade éducation	AME JPEF	7, 17A, 21A, 25A, 26B, 34A, 37A, 39A, 42A, 46B, 47B, 52B, 62B, 63B, 66A, 77B, 82B, 83A, 90B, 96A, 97A, 103B, 105, 113A, 126A, 127C, 135, 155A, 179A, 180C, 185A, 186, 196D, 197A, 199B, 224A, 225B, 237A, 244A, 248, 265A, 266B, 276B, 298B, 299A, 319B, 325B, 327C, 329A, 332A, 352B, 354A, 356A, 357A, 362A, 370A, 372B, 376A	582,50	582,50	
Amélioration jeunes peuplements résineux au stade éducation	AME JPER	4A, 18B, 19A, 24C, 25B, 27C, 28B, 32B, 33A, 48B, 49A, 52A, 60A, 63C, 64C, 65A, 81B, 84B, 85A, 92C, 95A, 99B, 101A, 109B, 111B, 113B, 116B, 117A, 118A, 123C, 126B, 128B, 132B, 137B, 141B, 146A, 148A, 151A, 157, 167B, 169A, 172A, 176C, 178C, 180B, 182B, 196C, 202B, 204C, 205B, 209B, 212A, 237B, 242C, 263A, 264B, 265B, 267B, 277A, 285A, 292, 296, 302B, 302C, 303B, 303C, 305B, 306B, 321B, 328B, 332C, 335A, 336B, 343B, 346B, 348B, 349A, 353C, 359B, 360A, 374C, 377C, 378A, 378B	807,74	807,74	
Amélioration jeunes peuplements feuillus au stade semis	AME JPSF	18A, 24D, 41B, 58C, 169E, 204B, 208A, 261C, 263C, 306C, 350C	58,78	58,78	
Amélioration jeunes peuplements résineux au stade semis	AME JPSR	41C, 79B, 97B, 106A, 136A, 143A, 199C, 200A, 207C, 217A, 221A, 235A, 236C, 260C, 300C, 305C, 306D	127,03	127,03	
Îlot de sénescence	ILS	33D, 43B, 49B, 55B, 66C, 146C, 155C, 188A, 189B, 192B, 196B, 237C, 301D, 302D, 324C, 326D	55,64		
Hors sylviculture (espaces non boisables artificialisés)	HSY	22C, 23B, 42C, 47C, 58D, 60D, 66D, 83C, 91B, 100B, 106B, 142D, 164D, 175C, 185C, 187B, 195C, 207B, 214C, 224C, 226E, 229B, 232C, 241B, 245B, 249B, 251B, 258B, 278B, 312B, 318C, 319C, 320E, 321C, 325D, 326C, 327B, 327D, 334D, 337B, 340C, 355D, 370C, 371C, 373B, 374D, 9997	67,98		
Evolution naturelle (espaces naturels : eau, ripisylves, landes, marais)	HSN	30D, 89C, 142E, 143C, 149C, 175D, 179C, 190C, 195B, 199E, 271B, 284C, 286D, 287D, 306E, 323B, 326E, 327E, 329B, 330C, 331C, 341B, 9998, 9999, 10 000	95,29		
Total			8 673,16	8 454,25	

Le détail des unités de gestion par groupe figure en annexe 13 (surfaces UG, essence objectifs, observations).

2.4.1.1.2 Carte d'aménagement

Carte n°21 - Aménagement en fin de document

La lecture de cette carte détaillée est peu lisible au regard du nombre élevé d'unités de gestion. Aussi une carte d'aménagement synthétique par groupes de classements ; régénération/amélioration et essences principales feuillus/résineux permet de mieux lire les grandes orientations de l'aménagement.

Carte n°22 - Aménagement synthétique en fin de document

B - Constitution de divisions

Il n'est pas constitué de divisions pour cet aménagement.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Ces unités de gestion pourront être créées dans le référentiel afin de faciliter la programmation des travaux d'entretien pour les routes forestières accessibles aux grumiers, le périmètre de la forêt et les lignes de parcelles.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'est pas constitué d'unités de gestion ponctuelles pour cet aménagement.

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2019 - 2038

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

2.5.1.1.1 Principaux types d'actions envisageables

Il n'existe pas de programme spécifique pour le foncier. Les entretiens de limites sont compris dans la rubrique maintenance.

2.5.1.1.2 Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

La gestion des concessions est un chantier important de la DT actuellement. La mise à jour progressive devrait permettre d'augmenter les recettes « concessions ».

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

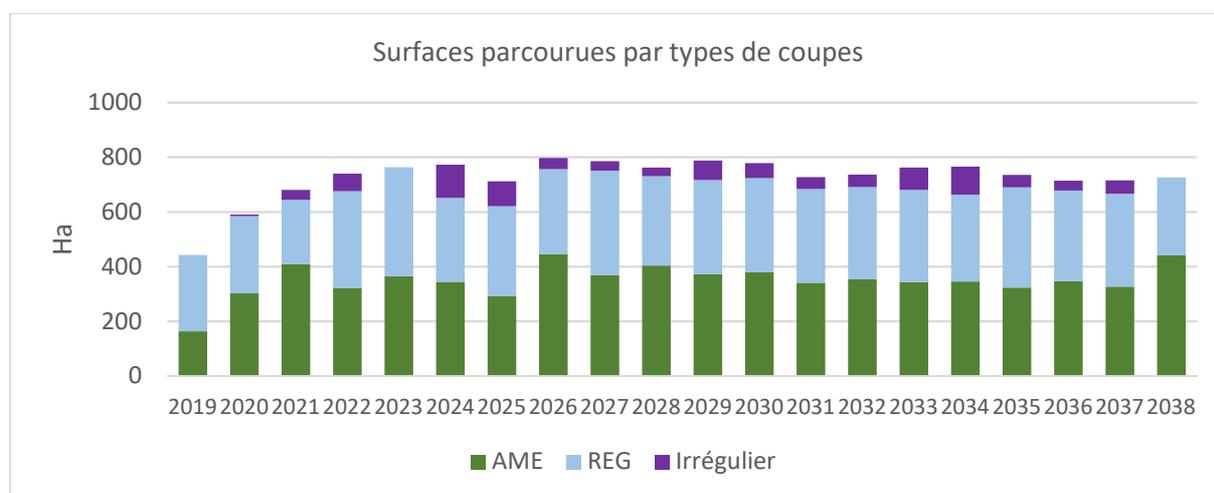
Pour le chêne, les directives du Guide des sylvicultures de la chênaie atlantique s'appliquent pleinement. Ce guide a été actualisé par le « mémento sylvicole – coupes » en 2018. Les directives pour les pins sont celles issues du Guide des sylvicultures des pineraies des plaines du Centre et du Nord-ouest. Le Règlement National d'Exploitation Forestière (RNEF) s'applique à la forêt.

B - Coupes

2.5.2.1.1 Programme de coupes

Les coupes sont intégralement programmées par années bien que les parcelles en régénération soient réparties sur les quatre périodes quinquennales de l'aménagement. L'objectif est de permettre un meilleur suivi de la ressource bois à partir de l'outil de suivi Récoltes Prévisibles (RecPrev).

La surface parcourue en coupes d'éclaircies est de 7 943 ha dont 6 147 ha en amélioration, 958 ha en coupes irrégulières et 837 ha en coupes préparatoires dans le groupe de régénération. La surface annuelle à parcourir est de 397 ha. La surface parcourue en coupes de régénération est de 6 547 ha soit 327 ha par an. La surface totale annuelle à parcourir en coupe est de 724 ha.



Les rotations tiennent compte des recommandations des guides mais seront adaptées au **contexte local en fonction du capital et de l'historique des parcelles** (voir §2.4.1. pour les rotations des coupes d'éclaircies).

Le champ « Enjeu » permet d'identifier les unités de gestion présentant un intérêt biodiversité ou archéologique particulier. La codification est la suivante : « Z » Zone de Conservation Spéciale (ZSC Natura 2000) ; pour l'archéologie ; « T » tumulus, « S » site répertorié, « O » ouvrage archéologique de la campagne Lidar 2017 à expertiser. Les aires de rapaces font l'objet d'un suivi particulier et ne sont pas rappelées dans ce tableau.

Coupes d'amélioration, coupes de jardinage et coupes préparatoires dans le groupe de régénération

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2019	24	B	1	ILV	4,19	3,25	SCHE5	AGB		
2019	42	A		AJPEF	8,41	8,41	SCHE5	REX		Extraction réserves
2019	54	U		APBF	18,75	6,00	FCHE1	APB	O	E1
2019	70	U		AGBF	25,24	25,24	SCPS4	ABM	S	
2019	173	A		AMEPR	13,03	13,03	FP.S4	AGB		
2019	201	B		AMEPR	4,68	4,68	FP.S4	AGB		
2019	266	A		APBR	11,73	11,73	FP.S1	APB		E1
2019	280	B		AMEPR	5,20	5,20	FP.S4	AGB		
2019	319	A		AGBF	13,13	13,13	SCPS4	ABM		
2019	322	U		ABMR	29,13	29,13	FP.L3	ABM	T	
2019	324	B		ABMR	19,25	19,25	FP.L3	ABM	Z	
2019	360	B		ABMR	10,53	10,53	FP.L3	ABM	T	
2019	362	B		ABMR	13,51	13,51	FP.S3	ABM	T	
Total 2019					176,78	163,09				
2020	63	C		AJPER	3,22	3,22	FP.S1	APB		E1
2020	81	C		RN3R	6,43	6,43	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2020	84	B		AJPER	19,22	19,22	FP.S1	APB		E1
2020	86	B		APBR	7,98	7,98	FP.S1	APB		E1

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2020	89	B		ABMF	4,40	4,40	SCHE3	ABM		
2020	90	C		ABMF	6,77	6,77	FCHE3	ABM		
2020	115	A		APBR	15,25	6,00	FCPS1	APB		E1
2020	129	A		APBF	17,22	17,22	FCHE2	APB		
2020	130	U		ABMF	14,55	14,55	FCHE3	ABM	O	
2020	132	C		ABMF	1,93	1,93	SCHE3	ABM		Cr du Signal
2020	153	A	1	APBR	17,69	16,31	FP.L1	APB		
2020	163	U		RN2R	16,61	16,61	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2020	172	B		AGBR	4,85	4,85	SCPS4	AGB		
2020	173	B		ABMR	13,11	13,11	FP.L3	ABM	T	
2020	197	B		ABMR	8,46	8,46	FP.L3	ABM	T	
2020	225	A		IRR	5,61	5,61	FPSCI	JA		
2020	225	C		APBR	9,16	9,16	FP.S1	APB		E1
2020	227	A		APBR	10,58	10,58	FP.S1	APB		E1
2020	228	B		APBR	12,29	12,29	FP.S1	APB		E1
2020	234	U		RA2R	26,56	26,56	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2020	239	A		ABMR	9,78	9,78	FP.L2	APB	T	E1
2020	243	B		RN3R	9,41	9,41	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2020	243	C		APBR	3,93	3,93	FP.S1	APB		E1
2020	244	B		APBR	14,58	6,67	FP.S1	APB	T	E1
2020	275	B		ABMR	10,24	10,24	FP.L3	ABM		
2020	286	C		RN3R	3,71	3,71	FP.S4	AGB	Z	Coupe préparatoire
2020	289	A		RN3R	11,74	11,74	FP.M3	AGB	Z	Coupe préparatoire
2020	338	B		APBR	5,19	5,19	FP.S1	APB		E1
2020	339	A		ABMR	25,22	25,22	FP.L3	ABM		
2020	343	A		RN3R	3,21	3,21	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2020	348	A		ABMR	3,25	3,25	FPSR3	ABM		
2020	349	B		APBR	4,32	4,32	FP.S2	APB		
Total 2020					326,47	307,93				
2021	10	B		RN3F	23,78	23,78	SCHE4	AGB		Coupe préparatoire
2021	11	U		RN3R	14,11	14,11	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2021	25	B	2	AJPER	23,55	1,46	FP.S1	APB		E1
2021	36	U		RA4R	26,83	26,83	SCPS4	AGB		Coupe préparatoire
2021	46	C		RN3R	7,93	7,93	FDOU4	AGB		Coupe préparatoire
2021	81	A		ABMF	8,76	8,76	FCHE3	ABM		
2021	106	D		AMEPR	3,68	3,68	FCPS5	AGB	Z	
2021	116	D		AMEPR	0,41	0,41	SCPS6	AGB		IP Cr Sangliers
2021	117	A		AJPER	11,75	6,54	FP.S1	APB		E1
2021	120	B		RN2R	14,36	14,36	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2021	131	U		RN3R	17,94	17,94	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2021	152	U		RN2R	19,82	19,82	FP.S4	AGB	S	Coupe préparatoire
2021	153	B		RN3R	2,59	2,59	FP.S3	AGB		Coupe préparatoire
2021	161	B		APBR	10,17	10,17	FP.S1	APB		E1
2021	161	C		RN3R	11,77	11,77	FP.S4	AGB	S	Coupe préparatoire
2021	164	C		AGBR	8,55	8,55	SCPS4	ABM		
2021	174	B	1	APBR	13,77	13,77	FP.S1	APB		E1 INRA 2 UD
2021	190	A		IRR	13,56	13,56	SCHE1	JA	Z	
2021	191	U		IRR	23,03	23,03	SCPS4	JA	Z	
2021	217	B		APBR	10,25	10,25	FP.S2	APB		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2021	230	B		RA3R	17,28	17,28	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2021	236	B		APBR	17,28	17,28	FP.L2	APB		
2021	268	B		ABMR	19,12	19,12	FP.L3	ABM		
2021	269	U		ABMR	20,48	20,48	FP.L3	ABM	Z	
2021	270	U	1	ABMR	23,63	22,76	FP.L3	ABM		exclu UD2
2021	271	A		RN3R	21,78	21,78	FP.S4	AGB	Z	Coupe préparatoire
2021	300	B		AMEPR	4,75	4,75	FP.S4	AGB		
2021	321	A		ABMR	12,21	12,21	FP.L3	ABM		
2021	327	A		ABMR	18,70	18,70	FP.L3	ABM	TZ	
2021	333	A		APBR	2,79	2,79	FP.L2	APB		
2021	333	D		ABMR	6,00	6,00	FP.M3	ABM		
2021	334	A		ABMR	3,58	3,58	FPSC3	ABM		
2021	334	B		APBR	11,96	11,96	FP.L2	APB		
2021	342	B		ABMR	9,98	9,98	FP.S3	ABM		
2021	352	A		ABMR	11,37	11,37	FP.S3	ABM		
2021	370	B		RN2R	5,80	5,80	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
Total 2021					473,32	445,15				
2022	8	U	2	APBF	16,66	4,62	FCHE1	APB		E1
2022	10	C		ABMF	4,05	4,05	SCPS3	ABM		
2022	75	B		APBR	3,38	3,38	FP.S2	APB		
2022	85	C		RN3R	4,94	4,94	SCPS4	AGB		Coupe préparatoire
2022	91	A		AMEPR	26,95	26,95	FPSC4	ABM	S	
2022	96	B		APBR	5,77	5,77	FP.S1	APB		E1
2022	98	B		AGBR	9,34	9,34	FCPS4	ABM		
2022	115	B		AGBF	12,33	12,33	SCPS4	ABM		
2022	124	A		ABMR	8,85	8,85	FP.L3	ABM		
2022	124	B		AMEPR	6,96	6,96	FPSC4	ABM		
2022	171	U		IRR	25,90	25,90	FPSC4	JA	OTZ	2 UD
2022	180	B		AJPER	2,32	2,32	FP.S1	APB	T	E1
2022	183	A		AMEPR	14,56	14,56	FP.S4	AGB	T	
2022	205	A		IRR	16,95	16,95	SCHE3	JA		
2022	206	U		IRR	20,66	20,66	SCHE3	JA		
2022	207	D		ABMF	0,55	0,55	SCHE4	ABM		avec 206
2022	221	B		RN3R	3,23	3,23	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2022	222	A		RN3R	8,98	8,98	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2022	240	A		RN3F	6,26	6,26	SCPS4	AGB		Coupe préparatoire
2022	240	B		RN3R	5,08	5,08	FPSC4	AGB	T	Coupe préparatoire
2022	240	C		ABMR	13,10	13,10	FP.L3	ABM	T	
2022	242	A		RN3R	19,74	19,74	FPSR4	AGB		Coupe préparatoire
2022	245	A		RN2R	21,54	21,54	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2022	258	A		RA3R	18,03	18,03	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2022	278	A		APBR	24,91	24,91	FP.L2	APB	S	
2022	280	A		ABMR	11,88	11,88	FP.L3	ABM		
2022	283	A		APBR	6,44	6,44	FP.L2	APB		
2022	287	B		ABMR	18,00	18,00	FP.L3	ABM	Z	E1 pour 287B1
2022	300	D		ILV	4,31	4,31	FPSC5	AGB		
2022	313	A		APBF	10,47	10,47	FCHE1	APB		E1
2022	356	B		AMEPR	4,45	4,45	FPSC4	AGB	Z	dont 0,8 ha UD2
2022	357	C		APBR	10,16	10,16	FP.L2	APB		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2022	364	A		AMEPR	17,74	17,74	FPSC4	AGB		
2022	364	B		ABMR	2,43	2,43	FP.L3	ABM		
2022	365	B		ABMR	7,41	7,41	FP.L3	ABM		
2022	365	C		APBR	3,43	3,43	FPSR2	APB		
Total 2022					397,76	385,72				
2023	4	C		ILV	7,84	7,84	SCHE4	AGB		
2023	18	A	2	AJPSF	5,28	0,47	SCHE4	ABM		IP Cr de Romeux
2023	18	B	2	AJPER	16,66	5,91	FP.S1	APB		E1
2023	20	A		RN3F	13,06	13,06	SCHE5	AGB		Coupe préparatoire
2023	20	B		RA3R	3,68	3,68	SCHE5	AGB		Coupe préparatoire
2023	32	B		AJPER	7,14	7,14	FP.L1	APB	Z	E1 avec 34B
2023	34	B		APBR	4,07	4,07	FP.L2	APB		
2023	42	B		ABMF	9,38	9,38	FCHE3	ABM		
2023	44	B		ABMF	8,04	8,04	FCHE3	ABM		
2023	49	C		RN2F	6,26	6,26	SCPS4	AGB	O	Coupe préparatoire
2023	53	A		APBF	13,74	13,74	FCHE1	APB		
2023	53	B		ABMR	3,22	3,22	FP.S3	ABM		
2023	85	B		AMEPR	4,65	4,65	FPSC4	ABM		
2023	121	B		APBR	3,88	3,88	FP.S1	APB		E1
2023	133	A		ABMR	17,12	17,12	FPSC3	ABM		
2023	133	B		ABMR	15,62	15,62	FP.L3	ABM		
2023	141	A		ABMR	18,62	18,62	FP.S3	ABM		UD PS et UD PL
2023	144	U		RN4R	26,90	26,90	FP.S4	AGB	Z	Coupe préparatoire
2023	149	A		AJPER	15,29	15,29	FP.L1	APB	Z	E1
2023	178	B		RN2R	3,07	3,07	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2023	205	B	2	AJPER	14,78	5,89	FP.S1	APB	Z	E1
2023	220	C		APBR	6,82	6,82	FP.S2	APB		
2023	221	C		APBR	14,25	14,25	FP.S1	APB	T	E1
2023	231	B		ABMR	8,74	8,74	FP.L3	ABM		
2023	233	A		ABMR	6,74	6,74	FP.L3	ABM		
2023	233	C		ABMR	7,20	7,20	FP.S3	ABM		
2023	259	B		ABMF	7,29	7,29	SCPS3	ABM		
2023	259	C		AMEPR	2,66	2,66	FPSC4	ABM		
2023	259	E		RN4R	3,01	3,01	SCPS4	AGB	T	Coupe préparatoire
2023	279	B		RN4R	12,17	12,17	FP.S3	AGB		Coupe préparatoire
2023	288	A		ABMR	26,50	26,50	FP.L3	ABM	Z	
2023	291	B		APBR	13,21	13,21	FP.S2	APB		
2023	317	A	1	ABMF	7,04	7,04	SCHE4	ABM	T	2 UD
2023	317	C		RN4F	7,14	7,14	SCPS5	AGB		Coupe préparatoire
2023	342	A		APBR	12,61	12,61	FP.S1	APB	T	E1
2023	345	B		RN3R	7,75	7,75	FPSC4	AGB	Z	Coupe préparatoire
2023	363	B		RN4R	7,10	7,10	FP.M4	AGB		Coupe préparatoire
2023	367	A		ABMF	7,06	7,06	SCHE4	ABM		
2023	368	A		ABMR	6,41	6,41	FP.L3	ABM	T	
2023	375	A		RN3R	7,35	7,35	FP.M4	AGB		Coupe préparatoire
Total 2023					389,35	364,90				
2024	27	C		AJPER	3,83	3,83	FPSC1	APB		E1
2024	28	B		AJPER	5,58	5,58	FPSC1	APB	O	E1
2024	39	A		AJPEF	14,12	8,00	FCHE1	APB		E1

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2024	39	B		ABMF	8,58	8,58	FCHE3	ABM	O	
2024	92	A		ABMF	0,91	0,91	SCHE3	ABM		Cr du Bouchet
2024	93	A		ABMF	6,61	6,61	FCHE3	ABM		
2024	108	A		AMEPR	26,39	26,39	FPSC4	ABM		2 UD
2024	108	B		ABMF	5,92	5,92	FCPS3	ABM		
2024	113	B		AJPER	12,53	8,00	FP.S1	APB		E1 partiel
2024	119	B	1	APBR	9,12	8,38	FP.S1	APB		E1
2024	120	A		ABMR	4,97	4,97	FP.S3	ABM		
2024	132	A		RN2R	8,70	8,70	FPSC3	AGB		Coupe préparatoire
2024	151	C		RN3R	9,70	9,70	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2024	158	A		ABMR	19,01	19,01	FP.S3	ABM	S	
2024	159	B		ABMR	13,37	13,37	FP.L3	ABM	S	
2024	160	A		ABMR	12,92	12,92	FP.L3	ABM		
2024	185	B		AMEPR	8,07	8,07	FPSC4	AGB	T	
2024	194	U		IRR	12,97	12,97	SCHEI	JA	Z	
2024	199	B	1	AJPEF	2,43	0,98	FCHR1	APB	Z	E1 avec 208C
2024	208	C		APBF	0,59	0,59	FCHR1	APB		avec 199B
2024	210	U		IRR	21,87	21,87	SCHE3	JA		
2024	213	U		IRR	19,71	19,71	SCHE3	JA	T	
2024	214	A		ABMF	12,53	12,53	SCHE3	ABM	T	
2024	224	B		IRR	21,28	21,28	FPSR4	JA		
2024	239	B		AMEPF	1,40	1,40	SCPS5	AGB		
2024	239	C		RN4R	15,18	15,18	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2024	241	A		RN4R	24,37	24,37	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2024	249	A		IRR	22,57	22,57	SCHE3	JA		
2024	260	B		IRR	1,77	1,77	SCHE3	JA	Z	avec 298A
2024	261	A		APBR	10,14	10,14	FP.S1	APB		E1
2024	261	D		IRR	0,91	0,91	SCHE4	JA	Z	avec 298A
2024	267	C		ABMF	0,51	0,51	SCHE5	AGB		avec 239B
2024	296	U		AJPER	20,25	20,25	FP.S1	APB		E1
2024	298	A		ABMF	14,50	14,50	SCHE4	ABM	Z	
2024	309	U		IRR	20,03	20,03	SCPSI	JA		
2024	318	B		ABMF	11,66	11,66	SCHE4	ABM		
2024	326	B		APBR	10,68	10,68	FP.L1	APB	O	E1
2024	328	A	1	APBR	14,64	14,64	FP.S2	APB		(1,67 ha PS4)
2024	336	A		APBR	6,82	6,82	FP.L1	APB		E1
2024	347	A		AMEPR	11,32	11,32	FP.S4	AGB	Z	
2024	347	B	1	APBR	9,72	2,57	FP.S1	APB		E1
2024	363	C		RN4R	9,09	9,09	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2024	365	A		RA3R	11,49	11,49	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2024	375	B		RN3R	6,09	6,09	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
Total 2024					484,85	464,86				
2025	1	U	1	APBF	18,78	18,78	FCHE2	APB		
2025	23	A		ABMR	19,05	19,05	FP.L3	ABM	Z	
2025	30	B		ABMR	6,38	5,22	FP.M3	ABM	Z	
2025	30	C		ABMR	1,52	1,52	FP.L3	ABM	Z	1 passage
2025	31	B		APBR	9,96	9,96	FP.S1	APB	Z	
2025	47	A		AGBR	10,72	10,72	SCPS4	ABM		
2025	50	B		ABMR	6,10	6,10	FP.L3	ABM		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2025	51	C		ABMR	2,59	2,59	FP.L3	ABM		
2025	77	A		RN3F	12,41	12,41	SCHE5	AGB		Coupe préparatoire
2025	81	B		AJPER	2,39	2,39	FP.S1	APB		E1
2025	82	A		ABMF	5,80	5,80	SCPS3	ABM		
2025	107	C		ILV	3,74	3,74	SCHE5	AGB		
2025	127	B		APBR	3,94	3,94	FP.L2	APB		
2025	139	B		RN4R	14,59	14,59	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2025	143	B		IRR	24,44	24,44	SCPSI	JA	OZ	
2025	160	C		RN4R	11,55	11,55	FP.S3	AGB		Coupe préparatoire
2025	169	B		ABMR	4,38	4,38	FP.L3	ABM		
2025	172	C		AMEPR	4,07	4,07	FPSC4	ABM	T	
2025	176	C		AJPER	1,20	1,20	FP.L1	APB		E1
2025	201	C		ABMR	10,10	10,10	FP.L3	ABM		
2025	211	U		IRR	25,50	25,50	SCHE4	JA		
2025	220	A		ILV	7,02	7,02	SCHE5	AGB		
2025	226	A		ILV	2,70	2,70	FPSC5	AGB		
2025	226	C		IRR	3,34	3,34	FPSCI	JA		
2025	251	A		IRR	32,47	32,47	SCHE3	JA		
2025	281	C		ABMR	3,53	3,53	FP.L3	ABM		1 passage
2025	285	C		ABMR	2,44	2,44	FCPS3	ABM		
2025	286	A		ABMR	12,63	12,63	FP.S3	ABM		
2025	286	B		APBR	13,77	13,77	FP.L2	APB		
2025	300	A		AMEPF	8,93	8,93	SCHEI	ABM	T	
2025	323	A		ABMR	31,04	31,04	FP.L3	ABM		1 passage
2025	325	A		APBR	8,11	8,11	FP.S2	APB	O	
2025	341	A		APBR	24,82	24,82	FP.S2	APB	Z	
2025	345	C		ABMR	6,63	6,63	FPSC3	ABM	Z	dont 1,4 ha SCHE6
2025	359	D		IRR	2,59	2,59	SCPSI	JA	Z	
2025	360	C		AMEPF	1,88	1,88	SCHEI	ABM	Z	
2025	366	A		RN4R	14,48	14,48	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2025	371	A		IRR	2,73	2,73	FPSC4	JA		
2025	372	A		AGBF	6,58	6,58	SCPS4	ABM		
Total 2025					384,90	383,74				
2026	9	A		APBF	4,25	4,25	FCHE1	APB		E1
2026	13	A		ABMF	11,96	11,96	FCHE3	ABM	ST	
2026	44	A		APBF	9,15	9,15	FCHE1	APB		
2026	59	A		APBR	12,05	12,05	FP.S1	APB		E1 8,5 ha
2026	60	C		APBR	4,31	4,31	FP.S1	APB		
2026	79	A		AGBR	18,16	18,16	SCPS4	ABM		
2026	80	B		RN4R	11,71	11,71	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2026	117	B		ILV	4,49	4,49	FPSC5	AGB		
2026	154	C		ABMF	3,96	3,96	SCHE4	ABM		
2026	165	U		APBR	26,31	26,31	FP.L2	APB		
2026	170	B		ABMR	11,78	11,78	FP.L3	ABM	Z	
2026	180	A		ABMF	13,17	13,17	SCHE4	JA		
2026	196	A		ABMR	6,60	6,60	FP.S3	ABM	Z	
2026	196	C		AJPER	2,66	2,66	FP.S1	APB	Z	E1
2026	199	A		ABMR	2,52	2,52	FP.S3	ABM	Z	
2026	209	A		IRR	9,16	9,16	SCHE3	JA		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2026	215	U		AMEPR	22,54	22,54	FPSC4	ABM		
2026	216	A		AMEPR	5,89	5,89	FPSC4	ABM		
2026	230	A		ABMR	4,61	4,61	FP.S3	ABM		
2026	232	A		ABMR	7,31	7,31	FP.S3	ABM		
2026	240	D		ABMF	2,01	2,01	SCHE3	ABM		
2026	243	A		ABMR	8,53	8,53	FP.M3	ABM		
2026	250	U		IRR	15,93	15,93	SCHEI	JA		
2026	274	U	1	ABMR	18,52	18,52	FP.S3	ABM		2 UD
2026	276	C		APBR	6,80	6,80	FP.L1	APB		
2026	277	A		AJPER	10,02	10,02	FP.L1	APB		E1
2026	283	B		RN4R	15,22	15,22	FPSR3	AGB		Coupe préparatoire
2026	294	B		APBR	20,18	20,18	FP.L2	APB	Z	1 passage
2026	295	A		ABMR	16,00	16,00	FP.L3	ABM	T	1 passage
2026	297	B		ABMR	7,97	7,97	FP.S2	APB	T	
2026	299	B		ABMR	5,52	5,52	FP.S2	APB	T	
2026	301	A	1	RN4R	15,03	15,03	SCPSI	AGB	T	Coupe préparatoire
2026	301	B	1	RN4R	7,03	4,24	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2026	301	B	2	RN4R	7,03	2,79	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2026	301	C	2	RN4F	3,23	3,23	SCPSI	AGB		Coupe préparatoire
2026	304	U		AMEPF	13,51	13,51	SCHEI	ABM	Z	
2026	305	B		AJPER	2,93	2,93	FP.S1	APB		E1
2026	310	U		IRR	15,29	15,29	SCHEI	JA	T	2 UD
2026	314	U		ABMF	21,66	21,66	FCHE3	ABM	T	1 passage
2026	316	U		ABMF	21,54	21,54	SCPS3	ABM	T	
2026	330	B		APBR	10,29	10,29	FP.S2	APB		
2026	331	A		APBR	3,96	3,96	FP.S2	APB		
2026	337	A	1	APBR	22,64	15,87	FP.S2	APB		
2026	337	A	2	APBR		6,77	FP.S3	ABM	T	
2026	352	C		ABMF	2,06	2,06	SCHE4	ABM		
2026	353	A		ABMF	8,50	8,50	SCPS3	ABM		
2026	369	U		AMEPR	18,76	18,76	FP.S4	AGB		dont 1,2 ha FPSC3
Total 2026					492,75	485,72				
2027	10	A	2	APBF	15,64	6,82	FCHE1	APB		
2027	24	C	2	AJPER	14,13	10,06	FP.S1	APB	Z	E1
2027	48	A		ABMR	9,87	9,87	FP.L3	ABM		
2027	50	A	1	RN4F	13,66	6,25	SCPS5	AGB		Coupe préparatoire
2027	50	A	2	RN4F	13,66	7,41	SCPS5	AGB	O	Coupe préparatoire
2027	56	A		ABMR	17,09	17,09	FP.L3	ABM		1 passage
2027	57	B		ABMR	3,87	3,87	FP.L3	ABM		avec 56A
2027	57	C		ABMF	5,53	5,53	FCHE3	ABM		
2027	64	A		ABMR	12,11	12,11	FP.L3	ABM	S	
2027	66	B		ABMR	8,17	8,17	FP.L3	ABM		
2027	69	B		ABMR	14,19	14,19	FP.L3	ABM		
2027	71	B		ABMR	7,21	7,21	SCPS3	ABM		
2027	87	A		ABMF	7,15	7,15	FCHE3	ABM		
2027	87	B		RN4R	10,00	10,00	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2027	94	C		RA3R	3,28	3,28	FA.R4	AGB		Coupe préparatoire
2027	97	C		ABMF	3,16	3,16	SCHE4	ABM		
2027	142	B		ABMR	12,31	12,31	FPSC3	ABM		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2027	142	C		IRR	10,76	10,76	SCPSI	JA	OZ	
2027	150	C		APBR	9,32	9,32	FP.S1	APB	Z	
2027	151	B		ILV	8,68	8,68	FPSC5	AGB	Z	
2027	179	B		IRR	6,29	6,29	SCHEI	JA	TZ	
2027	235	B		APBR	2,79	2,79	FP.S2	APB		
2027	236	A		APBR	6,51	6,51	FP.S2	APB		
2027	252	U		IRR	18,22	18,22	SCHE3	JA		
2027	255	U		AMEPR	22,71	22,71	FPSC4	ABM	OT	1 passage
2027	266	A		APBR	11,73	11,73	FP.S1	APB		
2027	285	B		ABMR	13,69	13,69	FP.M3	ABM		
2027	289	B		AMEPR	11,82	11,82	FP.S4	AGB	SZ	
2027	290	U		ABMR	17,94	17,94	FP.S3	ABM	O	
2027	297	A		ILV	12,92	12,92	SCHE4	ABM		
2027	315	B		ABMR	16,22	16,22	FP.L3	ABM		1 passage
2027	317	B		ABMR	7,78	7,78	FP.L3	ABM	T	
2027	320	A		ABMR	14,21	14,21	FP.L3	ABM		
2027	320	C		RN4R	2,44	2,44	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2027	340	A		ILV	7,01	7,01	SCHE5	AGB	Z	
2027	340	D		APBF	1,43	1,43	FCHE2	APB		
2027	342	C		RN4R	7,20	7,20	FPSR3	AGB		Coupe préparatoire
2027	344	B		AMEPR	15,50	15,50	FP.S4	AGB	Z	
2027	346	C		ABMR	5,00	5,00	FP.L3	ABM	Z	
2027	361	A		ILV	15,36	15,36	FP.S4	AGB	TZ	
2027	368	B		AMEPR	7,59	7,59	FPSC4	AGB	T	dont 2,3 ha PS3
2027	376	B		ABMR	6,06	6,06	FP.L3	ABM		
Total 2027					430,21	403,66				
2028	12	U		ABMF	15,57	15,57	FCHE3	ABM		UD FP.S4 1,26 HA
2028	21	B		APBR	7,82	7,82	FPSC1	APB		
2028	62	C		ILV	3,64	3,64	SCHE5	AGB		
2028	63	C		AJPER	3,22	3,22	FP.S1	APB		
2028	68	A		AMEPR	7,10	7,10	FPSC4	ABM		1 passage
2028	83	B		RN3R	11,79	11,79	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2028	84	B		AJPER	19,22	19,22	FP.S1	APB		
2028	86	B		APBR	7,98	7,98	FP.S1	APB		
2028	115	A		APBR	15,25	6,00	FCPS1	APB		
2028	134	B		RN4R	4,81	4,81	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2028	138	A		RN4R	8,17	8,17	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2028	140	U		RN4R	14,76	14,76	FPSR4	AGB		Coupe préparatoire
2028	141	B		AJPER	5,07	5,07	FP.L1	APB		E1
2028	154	B		ABMR	10,64	10,64	FP.S3	ABM		
2028	161	E		ABMR	2,45	2,45	FP.L3	ABM		1 passage
2028	164	B		ABMR	7,32	7,32	FP.L3	ABM		1 passage
2028	167	B		AJPER	4,71	4,71	FP.S1	APB		E1
2028	169	A	3	AJPER	10,80	4,96	FP.S1	APB		E1
2028	170	A		IRR	14,29	14,29	SCPS4	JA	Z	
2028	188	C		ILV	7,85	7,85	FP.L4	AGB	Z	
2028	200	B		AMEPR	6,60	6,60	FP.S4	AGB		
2028	202	A		ABMF	26,82	26,82	SCHE4	ABM	S	
2028	203	U		RN2F	15,99	15,99	SCHE5	AGB		Coupe préparatoire

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2028	225	C		APBR	9,16	9,16	FP.S1	APB		
2028	227	A		APBR	10,58	10,58	FP.S1	APB		
2028	228	B		APBR	12,29	12,29	FP.S1	APB		
2028	242	B		ABMF	7,69	7,69	SCPS3	ABM		
2028	243	C		APBR	3,93	3,93	FP.S1	APB		
2028	244	B		APBR	14,58	14,58	FP.S1	APB	T	E1 pour 244B2
2028	253	U		IRR	17,77	17,77	SCHEI	JA	T	
2028	256	B	1	AJPER	16,81	16,81	FP.S1	APB		E1 pour 256B1
2028	261	B		APBR	10,42	10,42	FP.L2	APB		
2028	262	A		ABMF	9,26	9,26	SCHE4	ABM		
2028	263	B		APBR	7,73	7,73	FP.L2	APB		
2028	264	A		ABMR	6,27	6,27	FP.L3	ABM		
2028	273	U		AMEPR	31,23	31,23	FP.S4	AGB		
2028	281	B		RN3R	10,37	10,37	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2028	288	B		AGBR	5,22	5,22	SCPS4	ABM		
2028	294	A		ABMF	3,25	3,25	SCHE4	ABM	Z	
2028	346	B		AJPER	16,81	16,81	FP.S1	APB	Z	E1
2028	347	B	2	APBR		7,15	FP.S1	APB	Z	E1
2028	353	C		AJPER	6,11	6,11	FP.L1	APB		E1
2028	367	B		APBR	11,68	11,68	FP.L2	APB		dont 1,4 ha PS3
Total 2028					443,03	435,09				
2029	17	B		ABMR	9,96	9,96	FP.L3	ABM		
2029	28	C		ABMF	2,48	2,48	SCHE3	ABM	O	avec 54
2029	32	C		ILV	10,78	10,78	SCPS6	AGB	OZ	
2029	49	A	2	AJPER	20,39	9,23	FP.S1	APB		E1
2029	51	A		ABMF	2,67	2,67	SCHE4	ABM		
2029	52	A	1	AJPER	15,39	9,34	FP.S1	APB		E1
2029	52	B	2	AJPEF		0,89	SCHE4	ABM		IP Cr de Gien
2029	54	U		APBF	18,75	12,00	FCHE1	APB	O	
2029	55	A		AGBR	17,53	17,53	SCPS4	ABM		
2029	58	A		AMEPR	13,98	13,98	SCPSI	ABM		
2029	68	C		APBR	2,93	2,93	FP.L1	APB		E1
2029	73	U		ILV	16,70	16,70	SCHE5	AGB		
2029	79	C		APBR	1,17	1,17	FP.L1	APB		
2029	88	A		ABMF	6,61	6,61	SCPS3	ABM		
2029	88	B		AMEPR	11,88	11,88	FPSC4	ABM		
2029	100	A		RN4R	30,21	30,21	SCPS5	AGB	S	Coupe préparatoire
2029	111	A		AGBF	19,87	19,87	SCPS4	ABM		
2029	117	A		AJPER	11,75	11,75	FP.S1	APB		
2029	125	A		APBF	4,73	3,00	FCHE1	APB		
2029	128	B		AJPER	6,90	6,90	FP.S1	APB		E1
2029	136	B		ILV	4,83	4,83	SCPS5	AGB		
2029	137	C		ABMF	1,51	1,51	SCHE3	ABM		
2029	138	B		APBR	8,16	8,16	FP.L2	APB		1 passage
2029	161	A		ILV	5,16	5,16	SCHE5	AGB		
2029	161	B		APBR	10,17	10,17	FP.S1	APB		
2029	162	A		RA4R	8,65	8,65	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2029	174	B	1	APBR	13,77	13,77	FP.S1	APB		INRA 2 UD
2029	183	B		AGBR	16,26	16,26	SCPS4	AGB	T	

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2029	187	A		ABMF	16,25	12,05	SCHE4	ABM		
2029	189	A		IRR	21,63	21,63	SCHEI	JA	Z	
2029	201	B		AMEPR	4,68	4,68	FP.S4	AGB		
2029	219	U		ABMR	19,66	19,66	FP.S3	ABM	T	
2029	223	U		IRR	26,05	26,05	SCPS5	JA		2 UD
2029	237	B		AJPER	5,21	5,21	FP.L1	APB		E1
2029	254	A		IRR	8,93	8,93	SCHE4	JA		
2029	254	B		IRR	15,10	15,10	SCPS4	JA	T	
2029	280	B		AMEPR	5,20	5,20	FP.S4	AGB		
2029	284	A		ABMR	16,83	16,83	FP.L3	ABM		1 passage
2029	292	U		AJPER	16,33	16,33	FP.S1	APB		E1
2029	360	B		ABMR	10,53	10,53	FP.L3	ABM	T	
2029	362	B		ABMR	13,51	13,51	FP.S3	ABM	T	
Total 2029					473,10	444,10				
2030	8	U	2	APBF	16,66	4,62	FCHE1	APB		
2030	22	B		ABMR	8,01	8,01	FP.L3	ABM	S	1 passage
2030	26	C		ABMR	14,11	14,11	FP.L3	ABM		
2030	57	A		ABMR	14,00	14,00	FPSC3	ABM		
2030	63	A		ABMF	3,79	3,79	FCHE3	ABM		1 passage
2030	78	U		AMEPR	22,29	22,29	FPSC4	ABM		1 passage
2030	90	C		ABMF	6,77	6,77	FCHE3	ABM		
2030	92	C		AJPER	9,33	9,33	FP.S1	APB		E1
2030	96	B		APBR	5,77	5,77	FP.S1	APB		
2030	122	B		RN4R	6,41	6,41	FP.S4	AGB		Coupe préparatoire
2030	123	A		RN4R	8,97	8,97	FPSC4	AGB		Coupe préparatoire
2030	129	A		APBF	17,22	17,22	FCHE2	APB		
2030	130	U		ABMF	14,55	14,55	FCHE3	ABM	O	
2030	137	B		AJPER	21,90	21,90	FP.S1	APB		E1
2030	149	B		IRR	1,23	1,23	SCPSI	JA	Z	
2030	150	B		IRR	3,13	3,13	SCPS5	JA	Z	
2030	153	A		APBR	17,69	17,69	FP.L1	APB		dont UD2
2030	157	U	3	AJPER	26,89	2,81	FP.S1	APB		E1
2030	167	A	1	IRR	20,27	20,27	FPSC4	JA		2 UD
2030	176	B		IRR	10,05	10,05	SCHEI	JA	SZ	
2030	180	B		AJPER	2,32	2,32	FP.S1	APB	T	
2030	198	U		IRR	14,93	14,93	SCPS5	JA	T	
2030	214	B		RN4R	12,63	12,63	FPSC4	AGB	T	Coupe préparatoire
2030	225	A		IRR	5,61	5,61	FPSCI	JA		
2030	226	B		APBR	11,16	11,16	FP.L2	APB		
2030	239	A		ABMR	9,78	9,78	FP.L2	APB	T	
2030	260	A		APBR	5,16	5,16	FP.S1	APB		E1 pour 260A1
2030	313	A		APBF	10,47	10,47	FCHE1	APB		
2030	322	U		ABMR	29,13	29,13	FP.L3	ABM	T	
2030	324	B		ABMR	19,25	19,25	FP.L3	ABM	Z	
2030	328	B		AJPER	4,58	4,58	FP.S1	APB		E1
2030	335	A	1	AJPER	21,18	6,89	FP.S1	APB		E1
2030	338	B		APBR	5,19	5,19	FP.S1	APB		
2030	339	A		ABMR	25,22	25,22	FP.L3	ABM		
2030	348	A		ABMR	3,25	3,25	FPSR3	ABM		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2030	348	B		AJPER	18,63	18,63	FP.L1	APB		E1 1 passage
2030	349	A		AJPER	16,65	16,65	FP.S1	APB		E1
2030	349	B		APBR	4,32	4,32	FP.S2	APB		
2030	355	A		AGBR	9,80	9,80	SCPS4	ABM		
2030	355	B		ILV	1,69	1,69	SCHE4	ABM	Z	
2030	374	C		AJPER	6,14	6,14	FPSC1	APB		E1
Total 2030					486,13	435,72				
2031	13	B		ABMR	4,20	4,20	FP.L3	ABM	ST	1 passage
2031	14	U		AGBF	23,78	23,78	SCPS4	ABM	S	
2031	18	B		AJPER	16,66	16,66	FP.S1	APB		E1 pour 18B1
2031	25	B		AJPER	23,55	23,55	FCPS1	APB		E1 pour 25B1
2031	26	A		AMEPF	4,77	4,77	SCHEI	AGB		
2031	74	U		RN4F	17,85	17,85	SCPS5	AGB		Coupe préparatoire
2031	85	A		AJPER	16,19	10,00	FP.S1	APB		E1
2031	109	A		AGBR	10,32	10,32	SCPS4	ABM		
2031	121	B		APBR	3,88	3,88	FP.S1	APB		
2031	123	C		AJPER	3,36	3,36	FP.S1	APB		E1
2031	126	B		AJPER	2,47	2,47	FP.S1	APB		E1
2031	149	A		AJPER	15,29	15,29	FP.L1	APB	Z	
2031	166	A		IRR	6,86	6,86	SCPSI	JA		dont IP: 1,08 ha
2031	173	A		AMEPR	13,03	13,03	FP.S4	AGB		
2031	175	A		IRR	12,65	12,65	SCHEI	JA	Z	
2031	177	U		IRR	23,91	23,91	SCPSI	JA	T	
2031	182	A		ABMF	12,58	12,58	FCHE4	ABM		1 passage
2031	202	B		AJPER	4,97	4,97	FP.S1	APB		E1
2031	205	B		AJPER	14,78	14,78	FP.S1	APB	Z	E1 pour 205B1
2031	217	B		APBR	10,25	10,25	FP.S2	APB		
2031	221	C		APBR	14,25	14,25	FP.S1	APB	T	
2031	300	B		AMEPR	4,75	4,75	FP.S4	AGB		
2031	311	U		ABMF	25,42	25,42	SCHE4	ABM		
2031	321	A		ABMR	12,21	12,21	FP.L3	ABM		
2031	327	A		ABMR	18,70	18,70	FP.L3	ABM	TZ	
2031	332	B		APBR	6,92	6,92	FP.L2	APB		1 passage
2031	332	C		AJPER	4,79	4,79	FP.S1	APB		E1
2031	333	A		APBR	2,79	2,79	FP.L2	APB		
2031	333	B		APBR	1,73	1,73	FP.S1	APB		E1
2031	333	D		ABMR	6,00	6,00	FP.M3	ABM		
2031	334	A		ABMR	3,58	3,58	FPSC3	ABM		
2031	334	B		APBR	11,96	11,96	FP.L2	APB		
2031	342	A		APBR	12,61	12,61	FP.S1	APB	T	
2031	350	B		ABMF	17,90	17,90	SCHE4	ABM		
2031	377	C		AJPER	5,24	5,24	FP.L1	APB		E1
Total 2031					390,20	384,01				
2032	19	A		AJPER	6,63	6,63	FP.S1	ABM	T	
2032	27	B		AMEPF	15,67	15,67	SCPSI	AGB		
2032	27	C		AJPER	3,83	3,83	FPSC1	APB		
2032	28	B		AJPER	5,58	5,58	FPSC1	APB	O	
2032	43	A		ABMF	7,82	7,82	SCHE4	ABM	T	
2032	46	A		ABMF	2,43	2,43	SCHE3	ABM		ruiné, avec 43

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2032	94	B		ABMF	8,39	8,39	SCPS3	ABM		
2032	95	B		AMEPF	20,06	20,06	SCPS5	AGB		
2032	98	B		AGBR	9,34	9,34	FCPS4	ABM		
2032	109	B	1	AJPER	17,20	14,47	FP.S1	APB		E1
2032	112	U		ILV	15,00	15,00	SCPS4	ABM		
2032	113	B		AJPER	12,53	8,00	FP.S1	APB		E2 partiel
2032	119	B	1	APBR	9,12	8,38	FP.S1	APB		
2032	119	B	2	AJPER	9,12	0,74	SCPS5	AGB		Cr avec 112
2032	125	B		RN4R	13,56	13,56	FP.S3	AGB		Coupe préparatoire
2032	126	C		ABMR	1,28	1,28	FP.S3	ABM		avec 125B
2032	156	C		ABMF	3,32	3,32	SCPS3	ABM		
2032	173	B		ABMR	13,11	13,11	FP.L3	ABM	T	
2032	197	C		IRR	15,84	15,84	SCPSI	JA	T	
2032	199	B	1	AJPEF	2,43	0,98	FCHR1	APB	Z	avec 208C
2032	199	D		IRR	8,80	8,80	SCHEI	JA	Z	
2032	200	D		AMEPF	0,90	0,90	SCHEI	AGB		IP avec 199D
2032	201	A		ABMF	1,65	1,65	SCHE4	ABM		
2032	208	C		APBF	0,59	0,59	FCHR1	APB		avec 199B
2032	225	B		AJPEF	11,81	11,81	FCPS1	APB		E1
2032	246	U		IRR	14,36	14,36	SCPS3	JA	OT	
2032	256	A		IRR	7,08	7,08	SCHEI	JA		
2032	261	A		APBR	10,14	10,14	FP.S1	APB		
2032	275	B		ABMR	10,24	10,24	FP.L3	ABM		
2032	278	A		APBR	24,91	24,91	FP.L2	APB	S	
2032	279	A		ABMF	2,83	2,83	FCHE3	ABM		1 passage
2032	296	U		AJPER	20,25	20,25	FP.S1	APB		
2032	306	B		AJPER	2,08	2,08	FP.L1	APB		E1
2032	320	D		ABMF	8,65	8,65	SCHE3	ABM		
2032	324	A		APBF	6,39	6,39	FCHE1	APB		E1
2032	342	B		ABMR	9,98	9,98	FP.S3	ABM		
2032	346	A		AGBR	5,05	5,05	SCPS4	ABM	Z	
2032	347	B	1	APBR	9,72	2,57	FP.S1	APB		
2032	352	A		ABMR	11,37	11,37	FP.S3	ABM		
2032	354	B		ABMF	12,32	12,32	SCHE3	ABM	O	
2032	357	B		AMEPF	2,43	2,43	SCHEI	ABM		
2032	357	C		APBR	10,16	10,16	FP.L2	APB		
2032	364	A		AMEPR	17,74	17,74	FPSC4	AGB		
2032	364	B		ABMR	2,43	2,43	FP.L3	ABM		
2032	365	B		ABMR	7,41	7,41	FP.L3	ABM		
2032	365	C		APBR	3,43	3,43	FPSR2	APB		
2032	374	B		ABMF	8,79	8,79	SCPS3	ABM		
Total 2032					423,77	398,79				
2033	53	A		APBF	13,74	13,74	FCHE1	APB		
2033	53	B		ABMR	3,22	3,22	FP.S3	ABM		
2033	60	B		APBR	10,13	10,13	FP.L2	APB		1 passage
2033	81	A		ABMF	8,76	8,76	FCHE3	ABM		
2033	81	B		AJPER	2,39	2,39	FP.S1	APB		
2033	85	B		AMEPR	4,65	4,65	FPSC4	ABM		
2033	121	C		ABMF	7,70	7,70	SCHE4	ABM		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2033	123	B		ILV	3,30	3,30	SCHE5	AGB		
2033	132	B	1	AJPER	16,79	16,79	FPSR1	APB		E1 2 UD PS et PL
2033	133	A		ABMR	17,12	17,12	FPSC3	ABM		
2033	133	B		ABMR	15,62	15,62	FP.L3	ABM		
2033	141	A		ABMR	18,62	18,62	FP.S3	ABM		UD PS et UD PL
2033	168	A		IRR	8,80	8,80	SCHEI	JA		
2033	169	C		IRR	3,07	3,07	SCHEI	JA		2 UD
2033	192	A		IRR	23,47	23,47	SCHE4	JA	Z	
2033	193	U	1	IRR	25,69	25,69	SCHE4	JA	TZ	2 UD
2033	216	B		AGBR	26,32	26,32	SCPS4	ABM		
2033	220	C		APBR	6,82	6,82	FP.S2	APB		
2033	233	C		ABMR	7,20	7,20	FP.S3	ABM		
2033	236	B		APBR	17,28	17,28	FP.L2	APB		
2033	238	A		ABMF	15,92	15,92	SCHE4	ABM		
2033	267	B		AJPER	10,38	10,38	FP.S1	APB		E1
2033	268	B		ABMR	19,12	19,12	FP.L3	ABM		
2033	269	U		ABMR	20,48	20,48	FP.L3	ABM	Z	
2033	270	U	1	ABMR	23,63	22,76	FP.L3	ABM		exclu UD2
2033	281	A		ABMF	4,97	4,97	SCHE3	ABM		
2033	291	B		APBR	13,21	13,21	FP.S2	APB		
2033	303	A		AMEPF	12,92	12,92	SCHEI	ABM	Z	
2033	305	A	1	IRR	16,02	16,02	SCHE4	JA		3 UD
2033	306	A		IRR	4,79	4,79	SCPS4	JA	Z	
2033	312	A	1	ABMF	21,12	21,12	SCHE4	ABM	T	2 UD
2033	343	B		AJPER	15,45	15,45	FP.S1	APB	Z	E1
2033	368	A		ABMR	6,41	6,41	FP.L3	ABM	T	
Total 2033					425,11	424,24				
2034	9	A		APBF	4,25	4,25	FCHE1	APB		E1
2034	10	C		ABMF	4,05	4,05	SCPS3	ABM		
2034	24	B		ILV	4,19	4,19	SCHE5	AGB		
2034	39	A		AJPEF	14,12	8,00	FCHE1	APB		
2034	39	B		ABMF	8,58	8,58	FCHE3	ABM	O	
2034	75	B		APBR	3,38	3,38	FP.S2	APB		
2034	91	A		AMEPR	26,95	26,95	FPSC4	ABM	S	
2034	93	A		ABMF	6,61	6,61	FCHE3	ABM		
2034	108	A		AMEPR	26,39	26,39	FPSC4	ABM		2 UD
2034	108	B		ABMF	5,92	5,92	FCPS3	ABM		
2034	111	B		AJPER	1,47	1,47	FP.L1	APB		E1
2034	120	A		ABMR	4,97	4,97	FP.S3	ABM		
2034	124	A		ABMR	8,85	8,85	FP.L3	ABM		
2034	124	B		AMEPR	6,96	6,96	FPSC4	ABM		
2034	146	A		AJPER	15,09	15,09	FPSC1	APB	Z	E1
2034	148	A		AJPER	7,89	7,89	FP.S1	APB		E1
2034	158	A		ABMR	19,01	19,01	FP.S3	ABM	S	
2034	171	U		IRR	25,90	25,90	FPSC4	JA	OTZ	2 UD
2034	183	A		AMEPR	14,56	14,56	FP.S4	AGB	T	
2034	184	U		IRR	27,32	27,32	SCPS4	JA	TZ	2 UD
2034	185	B		AMEPR	8,07	8,07	FPSC4	AGB	T	
2034	186	U		AJPEF	22,41	22,41	FCHE1	APB	OTZ	E1

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2034	188	B		IRR	7,61	7,61	SCHE1	JA	Z	
2034	195	A	1	ILV IRR	20,12	20,12	SCPS5	JA	Z	2 UD
2034	204	C		AJPER	4,50	4,50	FP.S1	APB		E1
2034	224	B		IRR	21,28	21,28	FPSR4	JA		
2034	240	C		ABMR	13,10	13,10	FP.L3	ABM	T	
2034	257	U		AMEPR	18,64	18,64	SCPS5	AGB		
2034	280	A		ABMR	11,88	11,88	FP.L3	ABM		
2034	283	A		APBR	6,44	6,44	FP.L2	APB		
2034	285	A		AJPER	5,69	5,69	FP.L1	APB		E1
2034	287	B		ABMR	18,00	18,00	FP.L3	ABM	Z	
2034	300	D		ILV	4,31	4,31	FPSC5	AGB		
2034	303	B		AJPER	3,04	3,04	FP.L1	APB		E1
2034	303	C	1	AJPER	9,26	5,66	FP.S1	APB		E1
2034	305	B		AJPER	2,93	2,93	FP.S1	APB		
2034	326	B		APBR	10,68	10,68	FP.L1	APB	O	
2034	328	A	1	APBR	14,64	14,64	FP.S2	APB		(1,67 ha PS4)
2034	336	A		APBR	6,82	6,82	FP.L1	APB		
2034	347	A		AMEPR	11,32	11,32	FP.S4	AGB	Z	
Total 2034					457,20	447,48				
2035	1	U	1	APBF	18,78	18,78	FCHE2	APB		
2035	21	A		AJPEF	11,28	11,28	FCHE1	APB		E1
2035	24	C		AJPER	14,13	14,13	FPSC1	APB	Z	E1 pour 24C1
2035	31	B		APBR	9,96	9,96	FP.S1	APB	Z	
2035	32	B		AJPER	7,14	7,14	FP.L1	APB	Z	avec 34B
2035	34	B		APBR	4,07	4,07	FP.L2	APB		
2035	42	B		ABMF	9,38	9,38	FCHE3	ABM		
2035	44	B		ABMF	8,04	8,04	FCHE3	ABM		
2035	89	B		ABMF	4,40	4,40	SCHE3	ABM		
2035	101	A		AJPER	7,75	7,75	FP.S1	APB		E1
2035	102	U		ABMF	31,71	31,71	SCHE4	ABM		
2035	116	B		AJPER	5,26	5,26	FP.L1	APB		E1
2035	118	A		AJPER	4,03	4,03	FP.L1	APB		E1
2035	128	A		AGBR	11,67	11,67	SCPS4	ABM		
2035	132	C		ABMF	1,93	1,93	SCHE3	ABM		Cr du Signal
2035	172	B		AGBR	4,85	4,85	SCPS4	AGB		
2035	172	C		AMEPR	4,07	4,07	FPSC4	ABM	T	
2035	178	C		AJPER	5,45	5,45	FP.S1	APB		E1
2035	182	B		AJPER	2,66	2,66	FP.S1	APB		E1
2035	197	B		ABMR	8,46	8,46	FP.L3	ABM	T	
2035	231	B		ABMR	8,74	8,74	FP.L3	ABM		
2035	233	A		ABMR	6,74	6,74	FP.L3	ABM		
2035	247	U		IRR	23,43	23,43	SCHE3	JA	T	
2035	259	C		AMEPR	2,66	2,66	FPSC4	ABM		
2035	263	A		AJPER	8,78	8,78	FP.S1	APB		E1
2035	264	B		AJPER	12,68	12,68	FP.S1	APB		E1
2035	265	B		AJPER	17,85	17,85	FP.S1	APB		E1
2035	286	A		ABMR	12,63	12,63	FP.S3	ABM		
2035	286	B		APBR	13,77	13,77	FP.L2	APB		
2035	288	A		ABMR	26,50	26,50	FP.L3	ABM	Z	

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2035	308	U		IRR	23,06	23,06	SCHEI	JA		
2035	325	A		APBR	8,11	8,11	FP.S2	APB	O	
2035	341	A		APBR	24,82	24,82	FP.S2	APB	Z	
2035	374	A		APBF	4,47	4,47	FCHE1	APB		E1
Total 2035					369,26	369,26				
2036	31	A	1	ILV	5,30	5,30	FPSC4	ABM	Z	2 UD
2036	44	A		APBF	9,15	9,15	FCHE1	APB		
2036	59	A		APBR	12,05	12,05	FP.S1	APB		
2036	59	B		APBF	6,59	6,59	FPSC1	AA		Extraction PS
2036	60	C		APBR	4,31	4,31	FP.S1	APB		
2036	65	A		AJPER	13,94	13,94	FP.S1	APB		E1
2036	106	D		AMEPR	3,68	3,68	FCPS5	AGB	Z	
2036	141	B		AJPER	5,07	5,07	FP.L1	APB		
2036	151	A		AJPER	11,38	4,48	FPSC1	APB	Z	E1
2036	159	B		ABMR	13,37	13,37	FP.L3	ABM	S	
2036	160	A		ABMR	12,92	12,92	FP.L3	ABM		
2036	164	C		AGBR	8,55	8,55	SCPS4	ABM		
2036	167	B		AJPER	4,71	4,71	FP.S1	APB		
2036	169	A	3	AJPER	10,80	4,96	FP.S1	APB		
2036	169	B		ABMR	4,38	4,38	FP.L3	ABM		
2036	170	B		ABMR	11,78	11,78	FP.L3	ABM	Z	
2036	185	A		AJPEF	13,47	13,47	FCHE1	APB	TZ	E1
2036	190	A		IRR	13,56	13,56	SCHEI	JA	Z	
2036	191	U		IRR	23,03	23,03	SCPS4	JA	Z	
2036	196	A		ABMR	6,60	6,60	FP.S3	ABM	Z	
2036	196	C		AJPER	2,66	2,66	FP.S1	APB	Z	
2036	199	A		ABMR	2,52	2,52	FP.S3	ABM	Z	
2036	230	A		ABMR	4,61	4,61	FP.S3	ABM		
2036	232	A		ABMR	7,31	7,31	FP.S3	ABM		
2036	243	A		ABMR	8,53	8,53	FP.M3	ABM		
2036	274	U	1	ABMR	18,52	18,52	FP.S3	ABM		2 UD
2036	276	C		APBR	6,80	6,80	FP.L1	APB		
2036	277	A		AJPER	10,02	10,02	FP.L1	APB		
2036	297	B		ABMR	7,97	7,97	FP.S2	APB	T	
2036	299	B		ABMR	5,52	5,52	FP.S2	APB	T	
2036	319	A		AGBF	13,13	13,13	SCPS4	ABM		
2036	321	B		AJPER	16,78	16,78	FP.S1	APB		E1
2036	330	B		APBR	10,29	10,29	FP.S2	APB		
2036	331	A		APBR	3,96	3,96	FP.S2	APB		
2036	337	A	1	APBR	22,64	15,87	FP.S2	APB	T	
2036	337	A	2	APBR		6,77	FP.S3	ABM	T	
2036	346	B		AJPER	16,81	16,81	FP.S1	APB	Z	
2036	347	B	2	APBR		7,15	FP.S1	APB	Z	
2036	353	C		AJPER	6,11	6,11	FP.L1	APB		
2036	359	B		AJPER	5,80	5,80	FCPS1	APB		E1
2036	360	A		AJPER	5,22	5,22	FP.L1	APB		E1
2036	369	U		AMEPR	18,76	18,76	FP.S4	AGB		dont 1,2 ha FPSC3
Total 2036					388,60	383,01				
2037	10	A		APBF	15,64	15,64	FCHE1	APB		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2037	30	B		ABMR	6,38	5,22	FP.M3	ABM	Z	
2037	49	A	2	AJPER	20,39	9,23	FP.S1	APB		
2037	50	B		ABMR	6,10	6,10	FP.L3	ABM		
2037	52	A	2	AJPER		6,05	FP.S1	APB		
2037	57	C		ABMF	5,53	5,53	FCHE3	ABM		
2037	68	C		APBR	2,93	2,93	FP.L1	APB		
2037	79	C		APBR	1,17	1,17	FP.L1	APB		
2037	87	A		ABMF	7,15	7,15	FCHE3	ABM		
2037	115	B		AGBF	12,33	12,33	SCPS4	ABM		
2037	127	B		APBR	3,94	3,94	FP.L2	APB		
2037	128	B		AJPER	6,90	6,90	FP.S1	APB		
2037	142	B		ABMR	12,31	12,31	FPSC3	ABM		
2037	150	C		APBR	9,32	9,32	FP.S1	APB	Z	
2037	165	U		APBR	26,31	26,31	FP.L2	APB		
2037	176	C		AJPER	1,20	1,20	FP.L1	APB		
2037	201	C		ABMR	10,10	10,10	FP.L3	ABM		
2037	204	A		IRR	11,26	11,26	SCHE1	JA		
2037	205	A		IRR	16,95	16,95	SCHE3	JA		
2037	206	U		IRR	20,66	20,66	SCHE3	JA		
2037	215	U		AMEPR	22,54	22,54	FPSC4	ABM		
2037	216	A		AMEPR	5,89	5,89	FPSC4	ABM		
2037	235	B		APBR	2,79	2,79	FP.S2	APB		
2037	236	A		APBR	6,51	6,51	FP.S2	APB		
2037	237	B		AJPER	5,21	5,21	FP.L1	APB		
2037	266	A		APBR	11,73	11,73	FP.S1	APB		
2037	285	B		ABMR	13,69	13,69	FP.M3	ABM		
2037	285	C		ABMR	2,44	2,44	FCPS3	ABM		
2037	289	B		AMEPR	11,82	11,82	FP.S4	AGB	SZ	
2037	290	U		ABMR	17,94	17,94	FP.S3	ABM	O	
2037	292	U		AJPER	16,33	16,33	FP.S1	APB		
2037	317	B		ABMR	7,78	7,78	FP.L3	ABM	T	
2037	320	A		ABMR	14,21	14,21	FP.L3	ABM		
2037	340	D		APBF	1,43	1,43	FCHE2	APB		
2037	344	B		AMEPR	15,50	15,50	FP.S4	AGB	Z	
2037	345	C		ABMR	6,63	6,63	FPSC3	ABM	Z	dont 1,4 ha SCHE6
2037	346	C		ABMR	5,00	5,00	FP.L3	ABM	Z	
2037	356	B		AMEPR	4,45	4,45	FPSC4	AGB	Z	dont 0,8 ha UD2
2037	368	B		AMEPR	7,59	7,59	FPSC4	AGB	T	dont 2,3 ha PS3
2037	376	B		ABMR	6,06	6,06	FP.L3	ABM		
Total 2037					382,11	375,84				
2038	4	A	2	AJPER	14,16	5,99	FP.S1	APB		E1
2038	4	C		ILV	7,84	7,84	SCHE4	AGB		
2038	7	U		AJPEF	16,53	8,00	FCHE1	APB		E1
2038	13	A		ABMF	11,96	11,96	FCHE3	ABM	ST	
2038	21	B		APBR	7,82	7,82	FPSC1	APB		
2038	26	C		ABMR	14,11	14,11	FP.L3	ABM		
2038	33	A	1	AJPER	3,82	2,20	FP.S1	APB	Z	E1
2038	47	A		AGBR	10,72	10,72	SCPS4	ABM		
2038	48	A		ABMR	9,87	9,87	FP.L3	ABM		

Années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2038	63	C		AJPER	3,22	3,22	FP.S1	APB		
2038	64	A		ABMR	12,11	12,11	FP.L3	ABM	S	
2038	66	B		ABMR	8,17	8,17	FP.L3	ABM		
2038	69	B		ABMR	14,19	14,19	FP.L3	ABM		
2038	84	B		AJPER	19,22	19,22	FP.S1	APB		
2038	92	C		AJPER	9,33	9,33	FP.S1	APB		
2038	137	B		AJPER	21,90	21,90	FP.S1	APB		
2038	143	A		AJPSR	1,79	1,79	FP.S1	APB		E1
2038	154	B		ABMR	10,64	10,64	FP.S3	ABM		
2038	157	U	3	AJPER	26,89	2,81	FP.S1	APB		
2038	200	B		AMEPR	6,60	6,60	FP.S4	AGB		
2038	209	B		AJPER	15,34	15,34	FP.L1	APB		E1
2038	212	A		AJPER	3,64	3,64	FP.S1	APB		E1
2038	225	C		APBR	9,16	9,16	FP.S1	APB		
2038	226	B		APBR	11,16	11,16	FP.L2	APB		
2038	228	B		APBR	12,29	12,29	FP.S1	APB		
2038	243	C		APBR	3,93	3,93	FP.S1	APB		
2038	244	B		AJPER	14,58	14,58	FP.S1	APB	T	
2038	256	B	1	AJPER	16,81	16,81	FP.S1	APB		
2038	259	B		ABMF	7,29	7,29	SCPS3	ABM		
2038	260	A		APBR	5,16	5,16	FP.S1	APB		
2038	261	B		APBR	10,42	10,42	FP.L2	APB		
2038	263	B		APBR	7,73	7,73	FP.L2	APB		
2038	264	A		ABMR	6,27	6,27	FP.L3	ABM		
2038	273	U		AMEPR	31,23	31,23	FP.S4	AGB		
2038	302	B		AJPER	7,81	7,81	FP.S1	APB	Z	E1
2038	302	C	1	AJPER	10,00	2,75	FP.L1	APB	Z	E1
2038	317	A	1	ABMF	7,04	7,04	SCHE4	ABM	T	2 UD
2038	328	B		AJPER	4,58	4,58	FP.S1	APB		
2038	335	A	1	AJPER	21,18	6,89	FP.S1	APB		
2038	336	B		AJPER	7,38	7,38	FP.S1	APB		E1
2038	349	A		AJPER	16,65	16,65	FP.S1	APB		
2038	367	A		ABMF	7,06	7,06	SCHE4	ABM		
2038	367	B		APBR	11,68	11,68	FP.L2	APB		dont 1,4 ha PS3
2038	374	C		AJPER	6,14	6,14	FPSC1	APB		E1
2038	378	A		AJPER	13,71	13,71	FP.L1	APB		E1
2038	378	B		AJPER	5,62	5,62	FP.S1	APB		E1
Total 2038					504,75	440,81				
Total Général						7943,12				

Coupes programmables par années – Groupes de régénération

La programmation suit les recommandations du mémento coupes du guide de la chênaie atlantique de 2018 en adaptant le cadencement selon les prescriptions décrites au § 2.4.1. La modalité « NF15 », régénération naturelle sur 15 ans maximum suit le cadencement suivant : RE (8 ans maximum) RS1 (4 ans) RS2 (3 ans) RD. Il est évident que la première secondaire sera déclenchée dès l'acquisition de semis. De même, les régénérations feuillues à 2 coupes secondaires sont généralisées pour garantir l'acquisition des semis sous couvert. Dans ce contexte local, les découverts rapides se sont montrés néfastes, blocage ou perte de semis.

Régénération artificielle Pin sylvestre : pour la préservation des sols, l'exploitation sera réalisée en plusieurs coupes en fonction du capital sur pied.

Mesure particulière en faveur de l'avifaune : les nids de rapaces seront protégés dans les parcelles en régénération par la création d'îlots d'une surface de 2 ha minimum. Ces îlots feront l'objet d'un suivi surfacique. La régénération pourra intervenir après un abandon avéré des nids (3 ans communément acceptés).

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classé)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2019	3	A		RN1F	14,54	14,54	SCHER	RE		
2019	3	B		RA1R	13,14	13,14	SCHER	RE		
2019	15	U		RN1F	17,34	17,34	SCHER	RE		
2019	24	A		RNOF	8,72	8,72	SCHER	RS1		
2019	33	E		RN1R	3,03	3,03	FP.SR	RE	Z	
2019	35	A		RN1F	6,48	6,48	SCHER	RE		
2019	38	A		RNOR	16,33	16,33	FP.SR	RS1		
2019	62	A		RNOF	7,83	7,83	SCHER	RS2		
2019	69	A		RNOF	15,87	15,87	SCHER	RS2		
2019	72	U		RNOR	26,10	26,10	FP.SR	RS1		
2019	93	B		RN1R	18,61	18,61	FP.SR	RCV		
2019	96	C		RNOF	8,29	8,29	SCHER	RE		
2019	99	A		RN1F	15,25	15,25	SCHER	RCV		
2019	121	A		RNOR	17,91	17,91	FP.SR	RS2	O	
2019	148	B		RNOR	10,03	10,03	FP.SR	RE		
2019	162	A		RA4R	8,65	8,65	FP.S4	AGB		
2019	162	B		RA1R	8,34	8,34	FP.SR	RE		
2019	164	A		RNOF	8,01	8,01	SCHER	RE		
2019	174	A		RNOR	11,52	11,52	FPSCR	RS1		
2019	212	C		RN1F	3,80	3,80	SCHER	RE		
2019	226	D		RNOR	8,80	8,80	FPSCR	RE		
2019	284	B		RN1R	8,33	8,33	FP.SR	RE		
2019	340	B		RNOR	16,61	16,61	SCPSR	RS1	S	pas de RE
2019	363	A		RNOR	5,53	5,53	FP.SR	RD		
Total 2019					279,06	279,06				
2020	4	B		RN1R	7,09	7,09	SCPSR	RE		
2020	29	A		RNOF	9,18	9,18	FP.SR	RS1		
2020	29	B		RNOF	3,47	3,47	SCHER	RS1		
2020	37	B		RNOR	7,92	7,92	FPSCR	RE		
2020	38	B		RN1F	12,15	12,15	SCHER	RE	OZ	
2020	41	A		RN1F	5,33	5,33	SCHER	RE		
2020	51	B		RNOR	9,28	9,28	FPSCR	RS1	O	
2020	51	D		RN1F	5,42	5,42	SCHER	RE	O	
2020	55	D		RN1R	3,23	3,23	SCPSR	RE		
2020	80	A		RN1R	17,35	17,35	FPSCR	RE		
2020	92	B		RNOR	14,58	14,58	FP.SR	RS1		
2020	94	A		RNOR	11,17	11,17	FP.SR	RS1		
2020	103	A		RNOF	8,41	8,41	SCHER	RD		
2020	116	A		RNOR	19,32	19,32	SCPSR	RS1		
2020	122	A		RN1R	9,29	9,29	FP.SR	RE		
2020	122	B		RN4R	6,41	6,41	FP.S4	AGB		
2020	123	A		RN4R	8,97	8,97	FP.S4	AGB		
2020	145	U		RA1R	19,59	10,00	FPSCR	RCV	Z	
2020	155	B		RNOF	17,40	17,40	SCHER	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2020	160	B		RN1R	7,57	7,57	FP.SR	RE		
2020	161	D		RNOR	1,64	1,64	FP.SR	RS1		
2020	178	A		RNOR	13,49	13,49	SCHER	RS1		
2020	214	B		RN4R	12,63	12,63	FPSC4	AGB	T	2 UD
2020	238	B		RA1R	10,53	10,53	FP.SR	RE		
2020	259	A		RNOF	5,52	5,52	SCPSR	RS1		
2020	259	D		RNOR	10,27	10,27	SCPSR	RS1		
2020	262	B		RN1R	12,33	12,33	FPSCR	RE		
2020	267	A		RN1R	6,13	6,13	FP.SR	RE		
2020	325	C		RNOR	3,21	3,21	FP.SR	RE	O	
2020	358	B		RA1R	4,14	4,14	SCPSR	RCV		
2020	361	B		RNOR	8,63	8,63	FP.SR	RS1	T	
Total 2020					291,65	282,06				
2021	30	A		RN1R	11,99	11,99	FP.SR	RE	Z	
2021	35	B		RNOR	8,58	8,58	FPSCR	RE		
2021	55	C		RNOR	15,60	15,60	FP.SR	RD		
2021	65	B		RN1R	10,41	10,41	FP.SR	RE		
2021	75	A		RN1R	23,16	23,16	FPSCR	RE		
2021	99	A		RN1F	15,25	15,25	SCHER	RE		
2021	101	B		RN2F	17,49	17,49	SCPSR	RCV	O	
2021	107	A		RNOR	8,22	8,22	FP.SR	RS1		
2021	114	A		RNOF	14,01	14,01	SCPSR	RE		
2021	118	B		RNOR	12,05	12,05	SCHER	RD		
2021	142	A		RN1F	2,31	2,31	SCHER	RE		
2021	200	C		RNOR	8,78	8,78	SCPSR	RS2		
2021	207	A		RNOF	7,98	7,98	SCHER	RD		
2021	231	A		RNOR	12,78	6,57	FPSCR	RS1		
2021	237	D		RNOR	4,97	4,97	FP.SR	RD		
2021	272	B		RNOR	13,21	13,21	FP.SR	RS1		
2021	282	U	2	RN1R	16,03	7,78	FPSCR	RCV		
2021	287	A		RN1F	8,19	8,19	SCHER	RE		
2021	326	A		RNOR	3,96	3,96	FPSCR	RD	O	
2021	339	B		RN1R	5,41	5,41	FP.SR	RE		
2021	351	U		RN1F	20,22	20,22	SCHER	RE		
2021	358	A		RN1F	9,29	9,29	SCHER	RE		
Total 2021					249,89	235,43				
2022	33	B		RNOF	8,73	8,73	SCPSR	RS1	Z	
2022	33	C		RNOF	3,29	3,29	SCHER	RS1		
2022	33	E		RN1R	3,03	3,03	FP.SR	RS1	Z	
2022	34	C		RNOF	1,81	1,81	SCHER	RS1		
2022	56	B		RN2R	7,38	7,38	SCPSR	RCV		
2022	68	B		RN1F	18,21	18,21	SCHER	RE	O	
2022	89	A		RNOF	26,20	26,20	SCHER	RS1		
2022	119	A		RNOF	6,32	6,32	SCHER	RD		
2022	121	A		RNOR	17,91	17,91	FP.SR	RD	O	
2022	125	B		RN4R	13,56	13,56	FP.S3	AGB		
2022	127	A		RNOR	11,12	11,12	SCPSR	RS1		
2022	136	C		RN1R	2,25	2,25	FP.SR	RE		
2022	137	A		RN1R	4,88	4,88	FP.SR	RE		2 UD CHX et PS
2022	147	B		RNOR	21,27	21,27	FP.SR	RS1		pas de RE
2022	159	A		RNOR	15,16	15,16	FP.SR	RD		
2022	162	B		RA1R	8,34	8,34	FP.SR	RS1		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2022	164	A		RNOF	8,01	8,01	SCHER	RS1		
2022	166	B		RNOR	20,25	20,25	SCPSR	RD		
2022	168	B		RA2R	16,49	16,49	SCPSR	RCV		
2022	208	B		RA1R	14,80	14,80	FDOUR	RE		
2022	212	B		RNOR	15,18	15,18	SCPSR	RS1		
2022	221	D		RNOF	3,21	3,21	SCPSR	RD	T	
2022	226	D		RNOR	8,80	8,80	FPSCR	RS1		
2022	229	A		RNOR	26,21	13,00	FP.SR	RS1		
2022	233	B		RA1R	4,24	4,24	FP.SR	RE		
2022	268	A		RN1R	1,05	1,05	FP.SR	RE		
2022	272	A		RN1R	7,24	7,24	FP.SR	RE		
2022	277	B		RNOR	12,63	12,63	FP.SR	RS2		
2022	284	B		RN1R	8,33	8,33	FP.SR	RS1		
2022	287	C		RN1R	6,42	6,42	FP.SR	RE		dont 1,2 ha SCHE6
2022	340	B		RNOR	16,61	16,61	SCPSR	RS2	S	
2022	344	A		RNOF	8,79	8,79	FCPSR	RD	Z	
2022	345	A		RA1R	8,31	8,31	SCPSR	RA	SZ	
2022	366	C		RN1R	10,61	10,61	FP.MR	RE	Z	
Total 2022					366,64	353,43				
2023	3	A		RN1F	14,54	14,54	SCHER	RS1		
2023	3	B		RA1R	13,14	13,14	SCHER	RS1		
2023	19	B		RN2F	13,12	13,12	SCHER	RCV		Eclaircie taillis
2023	24	A		RNOF	8,72	8,72	SCHER	RD		
2023	28	A		RN1F	8,72	8,72	SCHER	RE	O	
2023	29	B		RNOF	3,47	3,47	SCHER	RS2		
2023	37	B		RNOR	7,92	7,92	FPSCR	RS1		
2023	38	A		RNOR	16,33	16,33	FP.SR	RD		
2023	61	U		RN1F	17,29	17,29	SCPSR	RE		
2023	62	A		RNOF	7,83	7,83	SCHER	RD		
2023	64	B		RN1R	12,85	12,85	FS.PR	RE		
2023	69	A		RNOF	15,87	15,87	SCHER	RD		
2023	72	U		RNOR	26,10	26,10	FP.SR	RD		
2023	80	A		RN1R	17,35	17,35	FPSCR	RS1		
2023	93	B		RN1R	18,61	18,61	FP.SR	RS1		pas de RE
2023	94	A		RNOR	11,17	11,17	FP.SR	RD		
2023	96	C		RNOF	8,29	8,29	SCHER	RS1		
2023	122	A		RN1R	9,29	9,29	FP.SR	RS1		
2023	129	B		RNOR	4,87	4,87	FP.SR	RE		
2023	139	A		RN1R	11,26	11,26	FP.SR	RE		
2023	145	U		RA1R	19,59	19,59	FPSCR	RA	Z	
2023	148	B		RNOR	10,03	10,03	FP.SR	RS1		
2023	160	B		RN1R	7,57	7,57	FP.SR	RS1		
2023	161	D		RNOR	1,64	1,64	FP.SR	RD		
2023	174	A		RNOR	11,52	11,52	FPSCR	RD		
2023	178	A		RNOR	13,49	13,49	SCHER	RS2		
2023	238	B		RA1R	10,53	10,53	FP.SR	RD		
2023	259	A		RNOF	5,52	5,52	SCPSR	RS2		
2023	259	D		RNOR	10,27	10,27	SCPSR	RD		
2023	262	B		RN1R	12,33	12,33	FPSCR	RS1		
2023	267	A		RN1R	6,13	6,13	FP.SR	RS1		
2023	282	U		RN1R	16,03	16,03	FPSCR	RE		
2023	313	B		RN2F	7,60	7,60	SCPSR	RCV		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2023	325	C		RNOR	3,21	3,21	FP.SR	RS1	O	
2023	358	B		RA1R	4,14	4,14	SCPSR	RA		
2023	370	D		RN1F	8,83	8,83	SCHER	RE		
2023	376	C		RN1R	2,38	2,38	FPSCR	RE		
Total 2023					397,55	397,55				
2024	4	B		RN1R	7,09	7,09	SCPSR	RS1		
2024	22	A		RN2F	7,82	7,82	SCHER	RE		
2024	22	D		RA2R	1,86	1,86	SCPSR	RE		
2024	27	A		RN2F	12,15	12,15	SCHER	RE		
2024	29	A		RNOF	9,18	9,18	FP.SR	RD		
2024	30	A		RN1R	11,99	11,99	FP.SR	RS1	Z	
2024	35	B		RNOR	8,58	8,58	FPSCR	RS1		
2024	40	U		RN2F	17,46	17,46	SCHER	RE		
2024	51	B		RNOR	9,28	9,28	FPSCR	RD	O	
2024	55	D		RN1R	3,23	3,23	SCPSR	RD		
2024	65	B		RN1R	10,41	10,41	FP.SR	RS1		
2024	86	A		RN2R	16,03	16,03	FP.SR	RCV		
2024	90	A		RN2R	12,20	12,20	FPSCR	RE		
2024	92	B		RNOR	14,58	14,58	FP.SR	RD		
2024	101	B		RN2F	17,49	17,49	SCPSR	RE	O	
2024	107	A		RNOR	8,22	8,22	FP.SR	RD		
2024	114	A		RNOF	14,01	14,01	SCPSR	RS1		
2024	116	A		RNOR	19,32	19,32	SCPSR	RS2		
2024	116	C		RN2R	5,17	5,17	SCPSR	RE		
2024	154	A		RN2R	11,74	11,74	SCPSR	RE		
2024	168	B		RA2R	16,49	16,49	SCPSR	RE		
2024	200	C		RNOR	8,78	8,78	SCPSR	RD		
2024	231	A		RNOR	12,78	6,57	FPSCR	RD		
2024	302	A		RNOF	4,96	4,96	SCHER	RS2		
2024	339	B		RN1R	5,41	5,41	FP.SR	RS1		
2024	346	D		RN2F	4,93	4,93	SCPSR	RE	Z	
2024	361	B		RNOR	8,63	8,63	FP.SR	RD	T	
2024	373	A		RN2R	10,91	10,91	SCPSR	RCV		
2024	377	A		RN2R	12,63	12,63	FP.MR	RE		
2024	377	B		RN2R	10,52	10,52	FP.SR	RE		
Total 2025					313,85	307,64				
2025	33	C		RNOF	3,29	3,29	SCHER	RS2		
2025	34	C		RNOF	1,81	1,81	SCHER	RS2		
2025	56	B		RN2R	7,38	7,38	SCPSR	RE		
2025	58	B		RN2R	7,16	7,16	FP.MR	RE		
2025	75	A		RN1R	23,16	23,16	FPSCR	RS1		
2025	89	A		RNOF	26,20	26,20	SCHER	RS2		
2025	104	U		RN2R	18,74	18,74	SCPSR	RE		
2025	110	U		RN2R	21,67	21,67	SCPSR	RE		
2025	127	A		RNOR	11,12	11,12	SCPSR	RS2		
2025	136	C		RN1R	2,25	2,25	FP.SR	RS1		
2025	137	A		RN1R	4,88	4,88	FP.SR	RS1		
2025	147	B		RNOR	21,27	21,27	FP.SR	RD		
2025	158	B		RN2R	11,65	11,65	FPSCR	RE		
2025	162	B		RA1R	8,34	8,34	FP.SR	RD		
2025	164	A		RNOF	8,01	8,01	SCHER	RS2		
2025	176	A		RA2R	15,09	15,09	SCHER	RA		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2025	212	B		RNOR	15,18	15,18	SCPSR	RS2		
2025	229	A		RNOR	26,21	13,00	FP.SR	RD		
2025	232	B		RA2R	7,38	7,38	FP.SR	RE		
2025	268	A		RN1R	1,05	1,05	FP.SR	RS1		
2025	272	A		RN1R	7,24	7,24	FP.SR	RS1		
2025	272	B		RNOR	13,21	13,21	FP.SR	RD		
2025	287	A		RN1F	8,19	8,19	SCHER	RS1		
2025	287	C		RN1R	6,42	6,42	FP.SR	RS1		dont 1,2 ha SCHE6
2025	299	C		RN2R	10,88	10,88	SCPSR	RE		
2025	330	A		RN2R	8,10	8,10	SCPSR	RCV	O	
2025	340	B		RNOR	16,61	16,61	SCPSR	RD		
2025	353	B		RN2F	8,79	8,79	SCHER	RE	O	
2025	355	E		RN2F	4,98	4,98	SCPSR	RCV		
2025	359	C		RN2R	4,78	4,78	SCPSR	RE		
2025	366	C		RN1R	10,61	10,61	FP.MR	RS1	Z	
Total 2025					341,65	328,44				
2026	3	A		RN1F	14,54	14,54	SCHER	RS2		
2026	16	A		RN2F	10,82	10,82	SCHER	RE		
2026	16	B		RN2R	10,95	10,95	FPSCR	RE		RE + TAI
2026	19	B		RN2F	13,12	13,12	SCHER	RE		
2026	19	C		RA2R	6,33	6,33	SCHER	RE		
2026	29	B		RNOF	3,47	3,47	SCHER	RD		
2026	33	E		RN1R	3,03	3,03	FP.SR	RD	Z	
2026	37	B		RNOR	7,92	7,92	FPSCR	RD		
2026	64	B		RN1R	12,85	12,85	FS.PR	RS1		
2026	96	C		RNOF	8,29	8,29	SCHER	RS2		
2026	106	C		RNOR	10,26	10,26	FP.SR	RD	Z	
2026	107	B		RN2R	6,93	6,93	FP.SR	RE		
2026	129	B		RNOR	4,87	4,87	FP.SR	RD		
2026	139	A		RN2R	11,26	11,26	FP.SR	RS1		
2026	147	A		RN2R	2,73	2,73	FP.SR	RE		
2026	148	B		RNOR	10,03	10,03	FP.SR	RD		
2026	178	A		RNOR	13,49	13,49	SCHER	RD		
2026	208	B		RA1R	14,80	14,80	FDOUR	RD		
2026	218	U		RN2R	19,24	19,24	FP.SR	RE		
2026	226	D		RNOR	8,80	8,80	FPSCR	RD		
2026	233	B		RA1R	4,24	4,24	FP.SR	RD		
2026	234	U		RA2R	26,56	26,56	FP.SR	RE		
2026	259	A		RNOF	5,52	5,52	SCPSR	RD		
2026	277	B		RNOR	12,63	12,63	FP.SR	RD		
2026	282	U		RN1R	16,03	16,03	FPSCR	RS1		
2026	284	B		RN1R	8,33	8,33	FP.SR	RD		
2026	313	B		RN2F	7,60	7,60	SCPSR	RE		
2026	355	C		RNOF	6,30	6,30	SCHER	RS1		
2026	357	D		RN3F	2,14	2,14	SCHER	RCV		
2026	370	B		RN2R	5,80	5,80	FP.SR	RE		
2026	370	D		RN1F	8,83	8,83	SCHER	RS1		
2026	371	B		RN2R	10,62	10,62	FPSCR	RE		
2026	376	C		RN1R	2,38	2,38	FPSCR	RS1		
Total 2026					310,71	310,71				
2027	3	B		RA1R	13,14	13,14	SCHER	RD		Plantation P.S
2027	4	B		RN1R	7,09	7,09	SCPSR	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2027	15	U		RN1F	17,34	17,34	SCHER	RS1		
2027	22	A		RN2F	7,82	7,82	SCHER	RS1		
2027	27	A		RN2F	12,15	12,15	SCHER	RS1		
2027	33	B		RN0F	8,73	8,73	SCPSR	RD	Z	
2027	35	A		RN1F	6,48	6,48	SCHER	RS1		
2027	35	B		RN0R	8,58	8,58	FPSCR	RD		
2027	45	U		RN2F	19,73	19,73	SCPSR	RE		
2027	65	B		RN1R	10,41	10,41	FP.SR	RD		
2027	71	A		RN2F	14,48	14,48	SCPSR	RE		
2027	80	A		RN1R	17,35	17,35	FPSCR	RS2		
2027	84	A		RN2F	11,00	11,00	SCPSR	RE		
2027	86	A		RN2R	16,03	16,03	FP.SR	RE		
2027	90	A		RN2R	12,20	12,20	FPSCR	RS1		
2027	93	B		RN1R	18,61	18,61	FP.SR	RD		
2027	98	A		RN2F	7,32	7,32	SCPSR	RE		
2027	98	C		RN2R	8,22	8,22	SCPSR	RE		
2027	114	A		RN0F	14,01	14,01	SCPSR	RS2		
2027	120	B		RN2R	14,36	14,36	FPSCR	RE		
2027	122	A		RN1R	9,29	9,29	FP.SR	RD		
2027	138	C		RN2R	8,67	8,67	FPSCR	RE		
2027	154	A		RN2R	11,74	11,74	SCPSR	RS1		
2027	160	B		RN1R	7,57	7,57	FP.SR	RD		
2027	163	U		RN2R	16,61	16,61	FP.SR	RE		
2027	168	B		RA2R	16,49	16,49	SCPSR	RS1		
2027	212	C		RN1F	3,80	3,80	SCHER	RS1		
2027	262	B		RN1R	12,33	12,33	FPSCR	RD		
2027	267	A		RN1R	6,13	6,13	FP.SR	RD		
2027	302	A		RN0F	4,96	4,96	SCHER	RD		
2027	325	C		RN0R	3,21	3,21	FP.SR	RD	O	
2027	368	C		RN2R	1,48	1,48	FPSCR	RE		
2027	373	A		RN2R	10,91	10,91	SCPSR	RE		
2027	377	A		RN2R	12,63	12,63	FP.MR	RS1		
2027	377	B		RN2R	10,52	10,52	FP.SR	RS1		
Total 2027					381,39	381,39				
2028	22	D		RA2R	1,86	1,86	SCPSR	RD		
2028	30	A		RN1R	11,99	11,99	FP.SR	RD	Z	
2028	38	B		RN1F	12,15	12,15	SCHER	RS1	OZ	
2028	41	A		RN1F	5,33	5,33	SCHER	RS1		
2028	49	C		RN2F	6,26	6,26	SCPSR	RE	O	
2028	51	D		RN1F	5,42	5,42	SCHER	RS1	O	
2028	58	B		RN2R	7,16	7,16	FP.MR	RS1		
2028	76	U		RN3R	21,23	21,23	SCPSR	RCV		
2028	89	A		RN0F	26,20	26,20	SCHER	RD		
2028	110	U		RN2R	21,67	21,67	SCPSR	RS1		
2028	116	A		RN0R	19,32	19,32	SCPSR	RD		
2028	116	C		RN2R	5,17	5,17	SCPSR	RS1		
2028	127	A		RN0R	11,12	11,12	SCPSR	RD		
2028	132	A		RN2R	8,70	8,70	FPSCR	RE		
2028	134	A		RN2R	10,24	10,24	FP.SR	RE		
2028	152	U		RN2R	19,82	19,82	FP.SR	RE	S	
2028	158	B		RN2R	11,65	11,65	FPSCR	RS1		
2028	164	A		RN0F	8,01	8,01	SCHER	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2028	178	B		RN2R	3,07	3,07	FP.SR	RE		
2028	212	B		RN0R	15,18	15,18	SCPSR	RD		
2028	220	B		RN2R	5,40	5,40	FP.SR	RE		
2028	245	A		RN2R	21,54	21,54	FP.SR	RE		
2028	275	A		RN2F	10,12	10,12	SCHER	RE		
2028	299	C		RN2R	10,88	10,88	SCPSR	RS1		
2028	307	U		RN3R	24,33	24,33	SCPSR	RCV	T	
2028	330	A		RN2R	8,10	8,10	SCPSR	RE	O	
2028	339	B		RN1R	5,41	5,41	FP.SR	RD		
2028	355	E		RN2F	4,98	4,98	SCPSR	RE		
2028	359	C		RN2R	4,78	4,78	SCPSR	RS1		
Total 2028					327,09	327,09				
2029	3	A		RN1F	14,54	14,54	SCHER	RD		
2029	10	B		RN3F	23,78	23,78	SCHER	RE		2 UD
2029	16	A		RN2F	10,82	10,82	SCHER	RS1		
2029	16	B		RN2R	10,95	10,95	FPSCR	RS1		
2029	33	C		RN0F	3,29	3,29	SCHER	RD		
2029	34	C		RN0F	1,81	1,81	SCHER	RD		
2029	46	C		RN3R	7,93	7,93	FDOUR	RE		
2029	56	B		RN2R	7,38	7,38	SCPSR	RS1		
2029	64	B		RN1R	12,85	12,85	FS.PR	RD		
2029	75	A		RN1R	23,16	23,16	FPSCR	RD		
2029	96	C		RN0F	8,29	8,29	SCHER	RD		
2029	99	A		RN1F	15,25	15,25	SCHER	RS1		
2029	104	U		RN2R	18,74	18,74	SCPSR	RS1		
2029	107	B		RN2R	6,93	6,93	FP.SR	RS1		
2029	136	C		RN1R	2,25	2,25	FP.SR	RD		
2029	137	A		RN1R	4,88	4,88	FP.SR	RD		
2029	142	A		RN1F	2,31	2,31	SCHER	RS1		
2029	147	A		RN2R	2,73	2,73	FP.SR	RS1		
2029	218	U		RN2R	19,24	19,24	FP.SR	RS1		
2029	222	B		RN3R	17,11	17,11	SCPSR	RE		
2029	232	B		RA2R	7,38	7,38	FP.SR	RD		
2029	268	A		RN1R	1,05	1,05	FP.SR	RD		
2029	272	A		RN1R	7,24	7,24	FP.SR	RD		
2029	287	A		RN1F	8,19	8,19	SCHER	RS		
2029	286	C		RN3R	3,71	3,71	FP.SR	RE	Z	
2029	287	C		RN1R	6,42	6,42	FP.SR	RD		dont 1,2 ha SCHE6
2029	331	B		RA3R	19,04	19,04	FDOUR	RE		
2029	333	C		RN3R	8,07	8,07	FP.SR	RE		
2029	335	B		RN3R	0,57	0,57	FPSCR	RE		
2029	351	U		RN1F	20,22	20,22	SCHER	RS1		
2029	355	C		RN0F	6,30	6,30	SCHER	RS2		
2029	357	D		RN3F	2,14	2,14	SCHER	RE		
2029	358	A		RN1F	9,29	9,29	SCHER	RS1		
2029	366	C		RN1R	10,61	10,61	FP.MR	RD	Z	
2029	370	D		RN1F	8,83	8,83	SCHER	RS2		
2029	371	B		RN2R	10,62	10,62	FPSCR	RS1		
Total 2029					343,92	343,92				
2030	2	U		RN3F	19,06	19,06	SCHER	RE		
2030	19	C		RA2R	6,33	6,33	SCHER	RD		
2030	22	A		RN2F	7,82	7,82	SCHER	RS2		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2030	27	A		RN2F	12,15	12,15	SCHER	RS2		
2030	31	C		RN3F	8,50	8,50	SCPSR	RE	Z	
2030	68	B		RN1F	18,21	18,21	SCHER	RS1	O	
2030	77	A		RN3F	12,41	12,41	SCHER	RE		
2030	80	A		RN1R	17,35	17,35	FPSCR	RD		
2030	81	C		RN3R	6,43	6,43	FP.SR	RE		
2030	86	A		RN2R	16,03	16,03	FP.SR	RS1		
2030	90	A		RN2R	12,20	12,20	FPSCR	RD		
2030	120	B		RN2R	14,36	14,36	FPSCR	RS1		
2030	131	U		RN3R	17,94	17,94	FP.SR	RE		
2030	138	C		RN2R	8,67	8,67	FPSCR	RS1		
2030	139	A		RN2R	11,26	11,26	FP.SR	RD		
2030	154	A		RN2R	11,74	11,74	SCPSR	RS2		
2030	156	A		RN3R	9,97	9,97	FP.MR	RE		
2030	156	B		RN3R	10,86	10,86	FP.SR	RE		
2030	163	U		RN2R	16,61	16,61	FP.SR	RS1		
2030	234	U		RA2R	26,56	26,56	FP.SR	RD		
2030	243	B		RN3R	9,41	9,41	FP.SR	RE		
2030	271	A		RN3R	21,78	21,78	FP.SR	RE	Z	
2030	276	A		RN3F	5,29	5,29	SCHER	RE		
2030	282	U		RN1R	16,03	16,03	FPSCR	RD		
2030	359	A		RN3F	6,72	6,72	SCPSR	RE		
2030	370	B		RN2R	5,80	5,80	FP.SR	RD		
2030	373	A		RN2R	10,91	10,91	SCPSR	RS1		
2030	376	C		RN1R	2,38	2,38	FPSCR	RD		
Total 2030					342,78	342,78				
2031	11	U		RN3R	14,11	14,11	FPSCR	RE		
2031	15	U		RN1F	17,34	17,34	SCHER	RS2		
2031	28	A		RN1F	8,72	8,72	SCHER	RS1	O	
2031	32	A		RA4R	2,54	2,54	SCPSR	RCV		
2031	35	A		RN1F	6,48	6,48	SCHER	RS2		
2031	61	U		RN1F	17,29	17,29	SCPSR	RS1		
2031	76	U		RN3R	21,23	21,23	SCPSR	RE		
2031	98	C		RN2R	8,22	8,22	SCPSR	RS1		
2031	110	U	1	RN2R	21,67	15,29	SCPSR	RS2		
2031	110	U	2	RN2R	21,67	6,38	FPSCR	RD		
2031	114	A		RNOF	14,01	14,01	SCPSR	RD		
2031	134	A		RN2R	10,24	10,24	FP.SR	RS1		
2031	146	B		RA3R	12,20	12,20	FPSCR	RE	OZ	
2031	152	U		RN2R	19,82	19,82	FP.SR	RS1		
2031	153	B		RN3R	2,59	2,59	FP.SR	RE		
2031	161	C		RN3R	11,77	11,77	FP.SR	RE	S	
2031	168	B		RA2R	16,49	16,49	SCPSR	RD		
2031	178	B		RN2R	3,07	3,07	FP.SR	RS1		
2031	212	C		RN1F	3,80	3,80	SCHER	RS2		
2031	230	B		RA3R	17,28	17,28	FP.SR	RE		
2031	242	A		RN3R	19,74	19,74	FP.SR	RE		
2031	245	A		RN2R	21,54	21,54	FP.SR	RS1		
2031	299	C		RN2R	10,88	10,88	SCPSR	RS2		
2031	307	U		RN3R	24,33	24,33	SCPSR	RE	T	
2031	330	A		RN2R	8,10	8,10	SCPSR	RS1	O	
2031	359	C		RN2R	4,78	4,78	SCPSR	RS2		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2031	368	C		RN2R	1,48	1,48	FPSCR	RD		
2031	377	A		RN2R	12,63	12,63	FP.MR	RD		
2031	377	B		RN2R	10,52	10,52	FP.SR	RD		
Total 2031					364,54	342,87				
2032	5	A		RN3F	24,10	24,10	SCPSR	RE		
2032	5	B		RN3R	6,36	6,36	SCPSR	RE		
2032	6	U		RN4F	13,48	13,48	SCHER	RE		
2032	16	A		RN2F	10,82	10,82	SCHER	RS2		
2032	16	B		RN2R	10,95	10,95	FPSCR	RD		
2032	20	A		RN3F	13,06	13,06	SCHER	RE		
2032	20	B		RA3R	3,68	3,68	SCHER	RE		
2032	29	C		RN3R	3,61	3,61	FPSCR	RE		
2032	38	B		RN1F	12,15	12,15	SCHER	RS2		
2032	40	U		RN2F	17,46	17,46	SCHER	RS1		
2032	41	A		RN1F	5,33	5,33	SCHER	RS2		
2032	46	C		RN3R	7,93	7,93	FDOUR	RS1		
2032	51	D		RN1F	5,42	5,42	SCHER	RS2	O	
2032	56	B		RN2R	7,38	7,38	SCPSR	RD		
2032	58	B		RN2R	7,16	7,16	FP.MR	RD		
2032	67	U		RN3F	23,04	23,04	SCHER	RE		
2032	83	B		RN3R	11,79	11,79	FP.SR	RE		
2032	85	C		RN3R	4,94	4,94	SCPSR	RE		
2032	94	C		RA3R	3,28	3,28	FA.RR	RE		
2032	101	B		RN2F	17,49	17,49	SCPSR	RS1	O	
2032	116	C		RN2R	5,17	5,17	SCPSR	RD		
2032	132	A		RN2R	8,70	8,70	FPSCR	RS1		
2032	147	A		RN2R	2,73	2,73	FP.SR	RD		
2032	151	C		RN3R	9,70	9,70	FPSCR	RE		
2032	158	B		RN2R	11,65	11,65	FPSCR	RD		
2032	220	B		RN2R	5,40	5,40	FP.SR	RS1		
2032	222	A		RN3R	8,98	8,98	FP.SR	RE		
2032	240	A		RN3F	6,26	6,26	SCPSR	RE		
2032	240	B		RN3R	5,08	5,08	FPSCR	RE	T	
2032	258	A		RA3R	18,03	18,03	FP.SR	RA		
2032	286	C		RN3R	3,71	3,71	FP.SR	RS1	Z	
2032	289	A		RN3R	11,74	11,74	FP.MR	RE	TZ	
2032	333	C		RN3R	8,07	8,07	FP.SR	RS1		
2032	343	A		RN3R	3,21	3,21	FPSCR	RE		
2032	346	D		RN2F	4,93	4,93	SCPSR	RS1	Z	
2032	355	C		RNOF	6,30	6,30	SCHER	RD		
2032	370	D		RN1F	8,83	8,83	SCHER	RD		
Total 2032					337,92	337,92				
2033	2	U		RN3F	19,06	19,06	SCHER	RS1		
2033	22	A		RN2F	7,82	7,82	SCHER	RD		
2033	27	A		RN2F	12,15	12,15	SCHER	RD		
2033	81	C		RN3R	6,43	6,43	FP.SR	RS1		
2033	99	A		RN1F	15,25	15,25	SCHER	RS2		
2033	104	U		RN2R	18,74	18,74	SCPSR	RD		
2033	107	B		RN2R	6,93	6,93	FP.SR	RD		
2033	131	U		RN3R	17,94	17,94	FP.SR	RS1		
2033	142	A		RN1F	2,31	2,31	SCHER	RS2		
2033	154	A		RN2R	11,74	11,74	SCPSR	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2033	156	A		RN3R	9,97	9,97	FP.MR	RS1		
2033	156	B		RN3R	10,86	10,86	FP.SR	RS1		
2033	203	U		RN2F	15,99	15,99	SCHER	RE		
2033	218	U		RN2R	19,24	19,24	FP.SR	RD		
2033	221	B		RN3R	3,23	3,23	FP.SR	RE		
2033	243	B		RN3R	9,41	9,41	FP.SR	RS1		
2033	271	A		RN3R	21,78	21,78	FP.SR	RS1	Z	
2033	281	B		RN3R	10,37	10,37	FP.SR	RE		
2033	331	B		RA3R	19,04	19,04	FDOUR	RD		
2033	345	B		RN3R	7,75	7,75	FPSCR	RE	Z	
2033	351	U		RN1F	20,22	20,22	SCHER	RS2		
2033	353	B		RN2F	8,79	8,79	SCHER	RS1	O	
2033	358	A		RN1F	9,29	9,29	SCHER	RS2		
2033	363	B		RN4R	7,10	7,10	FP.MR	RE		
2033	365	A		RA3R	11,49	11,49	FP.SR	RA		
2033	371	B		RN2R	10,62	10,62	FPSCR	RD		
2033	373	A		RN2R	10,91	10,91	SCPSR	RD		
2033	375	A		RN3R	7,35	7,35	FP.MR	RE		
2033	375	B		RN3R	6,09	6,09	FP.SR	RE		
Total 2033					337,87	337,87				
2034	11	U		RN3R	14,11	14,11	FPSCR	RS1		
2034	15	U		RN1F	17,34	17,34	SCHER	RD		
2034	19	B		RN2F	13,12	13,12	SCHER	RS1		
2034	28	A		RN1F	8,72	8,72	SCHER	RS2	O	
2034	32	A		RA4R	2,54	2,54	SCPSR	RE		
2034	35	A		RN1F	6,48	6,48	SCHER	RD		
2034	36	U		RA4R	26,83	26,83	SCPSR	RE		
2034	37	C		RN4R	2,61	2,61	FPSCR	RE		
2034	68	B		RN1F	18,21	18,21	SCHER	RS2		
2034	86	A		RN2R	16,03	16,03	FP.SR	RD		
2034	110	U	1	RN2R	21,67	15,29	SCPSR	RD		
2034	120	B		RN2R	14,36	14,36	FPSCR	RD		
2034	138	C		RN2R	8,67	8,67	FPSCR	RD		
2034	161	C		RN3R	11,77	11,77	FP.SR	RS1	S	
2034	163	U		RN2R	16,61	16,61	FP.SR	RD		
2034	212	C		RN1F	3,80	3,80	SCHER	RD		
2034	239	C		RN4R	15,18	15,18	FPSCR	RE		
2034	242	A		RN3R	19,74	19,74	FPSRR	RS1		
2034	245	A		RN2R	21,54	21,54	FP.SR	RD		
2034	299	C		RN2R	10,88	10,88	SCPSR	RD		
2034	307	U		RN3R	24,33	24,33	SCPSR	RS1	T	
2034	313	B		RN2F	7,60	7,60	SCPSR	RS1		
2034	330	A		RN2R	8,10	8,10	SCPSR	RS2	O	
2034	359	C		RN2R	4,78	4,78	SCPSR	RD		
2034	363	C		RN4R	9,09	9,09	FPSCR	RE		
Total 2034					324,11	317,73				
2035	5	A		RN3F	24,10	24,10	SCPSR	RS1		
2035	5	B		RN3R	6,36	6,36	SCPSR	RS1		
2035	6	U		RN4F	13,48	13,48	SCHER	RS1		
2035	16	A		RN2F	10,82	10,82	SCHER	RD		
2035	38	B		RN1F	12,15	12,15	SCHER	RD		
2035	41	A		RN1F	5,33	5,33	SCHER	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2035	45	U		RN2F	19,73	19,73	SCPSR	RS1		
2035	46	C		RN3R	7,93	7,93	FDOUR	RD		
2035	51	D		RN1F	5,42	5,42	SCHER	RD	O	
2035	61	U		RN1F	17,29	17,29	SCPSR	RS2		
2035	71	A		RN2F	14,48	14,48	SCPSR	RS1		
2035	76	U		RN3R	21,23	21,23	SCPSR	RS1		
2035	84	A		RN2F	11,00	11,00	SCPSR	RS1		
2035	87	B		RN4R	10,00	10,00	FPSCR	RE		
2035	94	C		RA3R	3,28	3,28	FA.RR	RD		
2035	98	A		RN2F	7,32	7,32	SCPSR	RS1		
2035	98	C		RN2R	8,22	8,22	SCPSR	RD		
2035	114	B		RN4F	1,53	1,53	SCPSR	RE		
2035	134	A		RN2R	10,24	10,24	FP.SR	RD		
2035	139	B		RN4R	14,59	14,59	FP.SR	RE		
2035	144	U		RN4R	26,90	26,90	FP.SR	RE	Z	
2035	146	B		RA3R	12,20	12,20	FPSCR	RD	OZ	
2035	151	C		RN3R	9,70	9,70	FPSCR	RS1		
2035	152	U		RN2R	19,82	19,82	FP.SR	RD		
2035	178	B		RN2R	3,07	3,07	FP.SR	RD		
2035	220	B		RN2R	5,40	5,40	FP.SR	RD		
2035	222	A		RN3R	8,98	8,98	FP.SR	RS1		
2035	230	B		RA3R	17,28	17,28	FP.SR	RD		
2035	240	B		RN3R	5,08	5,08	FPSCR	RS1	T	
2035	289	A		RN3R	11,74	11,74	FP.MR	RS1	TZ	
2035	317	C		RN4F	7,14	7,14	SCPSR	RCV		
2035	366	A		RN4R	14,48	14,48	FP.SR	RE		
Total 2035					366,29	366,29				
2036	2	U		RN3F	19,06	19,06	SCHER	RS2		
2036	29	C		RN3R	3,61	3,61	FPSCR	RD		
2036	40	U		RN2F	17,46	17,46	SCHER	RS2		
2036	49	C		RN2F	6,26	6,26	SCPSR	RS1		
2036	80	B		RN4R	11,71	11,71	FPSCR	RE		
2036	83	B		RN3R	11,79	11,79	FP.SR	RD		
2036	99	A		RN1F	15,25	15,25	SCHER	RD		
2036	101	B		RN2F	17,49	17,49	SCPSR	RS2	O	
2036	132	A		RN2R	8,70	8,70	FPSCR	RD		
2036	134	B		RN4R	4,81	4,81	FP.SR	RE		
2036	138	A		RN4R	8,17	8,17	FPSCR	RE		
2036	142	A		RN1F	2,31	2,31	SCHER	RD		
2036	160	C		RN4R	11,55	11,55	FP.SR	RE		
2036	162	A		RA4R	8,65	8,65	FP.SR	RE		
2036	214	B		RN4R	12,63	12,63	FPSCR	RE	T	2 UD
2036	221	B		RN3R	3,23	3,23	FP.SR	RS1		
2036	241	A		RN4R	24,37	24,37	FP.SR	RE		
2036	275	A		RN2F	10,12	10,12	SCHER	RS1		
2036	281	B		RN3R	10,37	10,37	FP.SR	RS1		
2036	283	B		RN4R	15,22	15,22	FPSCR	RE		
2036	286	C		RN3R	3,71	3,71	FP.SR	RD	Z	
2036	301	A	1	RN4R	15,03	15,03	SCPSR	RE	T	
2036	301	B	1	RN4R	7,03	4,24	FPSCR	RE		
2036	301	B	2	RN4R	7,03	2,79	FPSCR	RE		rapace
2036	301	C	2	RN4F	3,23	3,23	SCPSR	RE		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2036	333	C		RN3R	8,07	8,07	FP.SR	RD		
2036	335	B		RN3R	0,57	0,57	FPSCR	RD		
2036	343	A		RN3R	3,21	3,21	FPSCR	RS1		
2036	345	B		RN3R	7,75	7,75	FPSCR	RS1	Z	
2036	346	D		RN2F	4,93	4,93	SCPSR	RS2	Z	
2036	351	U		RN1F	20,22	20,22	SCHER	RD		
2036	355	E		RN2F	4,98	4,98	SCPSR	RS1		
2036	358	A		RN1F	9,29	9,29	SCHER	RD		
2036	363	B		RN4R	7,10	7,10	FP.MR	RS1		
2036	375	A		RN3R	7,35	7,35	FP.MR	RS1		
2036	375	B		RN3R	6,09	6,09	FP.SR	RS1		
Total 2036					338,35	331,32				
2037	10	B		RN3F	23,78	23,78	SCHER	RS1		2 UD
2037	20	B		RA3R	3,68	3,68	SCHER	RD		
2037	28	A		RN1F	8,72	8,72	SCHER	RD	O	
2037	37	C		RN4R	2,61	2,61	FPSCR	RS1		
2037	50	A	1	RN4F	13,66	6,25	SCPSR	RE		
2037	50	A	2	RN4F	13,66	7,41	SCPSR	RE	O	rapace
2037	68	B		RN1F	18,21	18,21	SCHER	RD		
2037	74	U		RN4F	17,85	17,85	SCPSR	RE		
2037	77	A		RN3F	12,41	12,41	SCHER	RS1		
2037	81	C		RN3R	6,43	6,43	FP.SR	RD		
2037	85	C		RN3R	4,94	4,94	SCPSR	RD		
2037	100	A		RN4R	30,21	30,21	SCPSR	RE	S	
2037	106	E		RN4R	2,28	2,28	FP.SR	RE	Z	
2037	122	B		RN4R	6,41	6,41	FP.SR	RE		
2037	123	A		RN4R	8,97	8,97	FPSCR	RE		
2037	131	U		RN3R	17,94	17,94	FP.SR	RD		
2037	153	B		RN3R	2,59	2,59	FP.SR	RD		
2037	156	A		RN3R	9,97	9,97	FP.MR	RD		
2037	156	B		RN3R	10,86	10,86	FP.SR	RD		
2037	222	B		RN3R	17,11	17,11	SCPSR	RS1		
2037	239	C		RN4R	15,18	15,18	FPSCR	RS1		
2037	243	B		RN3R	9,41	9,41	FP.SR	RD		
2037	271	A		RN3R	21,78	21,78	FP.SR	RD	Z	
2037	279	B		RN4R	12,17	12,17	FP.SR	RE		
2037	307	U		RN3R	24,33	24,33	SCPSR	RS2	T	
2037	320	C		RN4R	2,44	2,44	FP.SR	RE		
2037	330	A		RN2R	8,10	8,10	SCPSR	RD	O	
2037	342	C		RN4R	7,20	7,20	FPSRR	RE		
2037	353	B		RN2F	8,79	8,79	SCHER	RS2	O	
2037	357	D		RN3F	2,14	2,14	SCHER	RS1		
2037	363	C		RN4R	9,09	9,09	FPSCR	RS1		
Total 2037					352,92	339,26				
2038	5	A		RN3F	24,10	24,10	SCPSR	RS2		
2038	5	B		RN3R	6,36	6,36	SCPSR	RD		
2038	6	U		RN4F	13,48	13,48	SCHER	RS2		
2038	11	U		RN3R	14,11	14,11	FPSCR	RD		
2038	31	C		RN3F	8,50	8,50	SCPSR	RS1	Z	
2038	32	A		RA4R	2,54	2,54	SCPSR	RD		
2038	36	U		RA4R	26,83	26,83	SCPSR	RS1		
2038	61	U		RN1F	17,29	17,29	SCPSR	RD		

années	PRF	UG	Partie d'UG	Groupe (classt)	Surface totale UG	Surface à désigner	Type PEUP RecPrev	code coupe	Enjeu	Recommandations
2038	76	U		RN3R	21,23	21,23	SCPSR	RD		
2038	87	B		RN4R	10,00	10,00	FPSCR	RS1		
2038	125	B		RN4R	13,56	13,56	FP.SR	RE		
2038	139	B		RN4R	14,59	14,59	FP.SR	RS1		
2038	140	U		RN4R	14,76	14,76	FPSRR	RE		
2038	144	U		RN4R	26,90	26,90	FP.SR	RS1	Z	
2038	161	C		RN3R	11,77	11,77	FP.SR	RD		
2038	242	A		RN3R	19,74	19,74	FPSRR	RD		
2038	259	E		RN4R	3,01	3,01	SCPSR	RE	T	
2038	313	B		RN2F	7,60	7,60	SCPSR	RS2		
2038	317	C		RN4F	7,14	7,14	SCPSR	RE		
2038	359	A		RN3F	6,72	6,72	SCPSR	RS1		
2038	366	A		RN4R	14,48	14,48	FP.SR	RS1		
Total 2038					284,71	284,71				
Total général						6 547,47				

2.5.2.1.2 Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 20 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Amélioration (dont coupes préparatoires)	1 240	24 800	10 440	208 800	9 170	183 400
Futaie irrégulière	170	3 400	1 675	33 500	1 005	20 100
...Régénération	1 780	35 595	25 100	502 000	18 700	374 000
Totaux	3 190	63 795	37 215	744 300	28 875	577 500

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

La récolte totale est estimée à 744 300 m³ soit 37 215 m³/an équivalent à 63 795 m² de surface terrière, répartis en 577 500 m³ grume, 140 500 m³ houppiers et 26 300 m³ de taillis.

Prévision de récolte en amélioration dont coupes préparatoires, coupes de jardinage :

Les prévisions de récolte en amélioration sont établies à partir des prélèvements moyens de l'Agence Val-de-Loire sur la période 2016 – 2018 pour chaque type de peuplement et type de coupe rencontrés (source Prodbois). Les prélèvements proposés sont adaptés au contexte local. Les surfaces ainsi parcourues par types de peuplements et les volumes envisagés figurent ci-après :

Peuplements	PrelvType m ³ /ha	PrelvType Gm ² /ha	Surface parcourue (ha)	Volume commercial total	Volume commercial annuel arrondi	G TOTALE	V/G
FP.L1	25,0	4,80	273,34	6 834	340	1312	5,2
FP.L2	25,0	4,30	390,19	9 755	490	1678	5,8
FP.L3 - FP.L4	25,0	2,40	1150,15	28 754	1 440	2760	10,4

Peuplements	PrelvType m ³ /ha	PrelvType Gm ² /ha	Surface parcourue (ha)	Volume commercial total	Volume commercial annuel arrondi	G TOTALE	V/G
FP.M3 - FP.M4	35,0	3,80	93,07	3 257	165	354	9,2
FP.S1	30,0	4,80	1174,94	35 248	1 760	5640	6,3
FP.S2	30,0	4,30	276,92	8 308	415	1191	7,0
FP.S3 - FP.S4 - FA.R4 - FDOU4	35,0	3,60	1067,47	37 361	1 870	3843	9,7
FPSC1	25,0	4,10	87,03	2 176	110	357	6,1
FPSC3 - FPSC4 - FPSC5	35,0	3,70	608,66	21 303	1 065	2252	9,5
FPSR1 FPSR2 FPSR3 FPSR4	30,0	3,50	87,07	2 612	130	305	8,6
FCPS1	30,0	4,80	53,16	1 595	80	255	6,3
FCPS3 FCPS4 FCPS5	35,0	3,50	42,76	1 497	75	150	10,0
FCHE1 FCHR1	25,0	3,80	213,08	5 327	265	810	6,6
FCHE2	25,0	2,70	74,86	1 872	95	202	9,3
FCHE3 FCHE4	30,0	2,70	231,09	6 933	345	624	11,1
SCHE3 SCHE4	30,0	2,60	376,45	11 294	565	979	11,5
SCHE5 ET +	30,0	2,40	108,07	3 242	160	259	12,5
SCHE1 SCPS1	35,0	3,10	93,25	3 264	165	289	11,3
SCPS3 SCPS4	30,0	2,60	457,79	13 734	685	1190	11,5
SCPS5 et +	35,0	2,70	125,72	4 400	220	339	13,0
TOTAL Amélioration	29,9		6 985,07	208 764	10 440	24 788	
Futaie irrégulière	35,0		958,05	33 531	1 675	167	10,0
TOTAL			7 943,12	242 295	12 115	24 955	

Ce volume intègre les tiges précomptables et non précomptables.

La récolte prévisible en amélioration et coupes irrégulières est de 242 300 m³ soit 12115 m³/an équivalent à 28 200 m² de surface terrière, répartis en 203 500 m³ grume, 32 500 m³ houppiers et 6 300 m³ Taillis.

Voir Annexe 14 – Prévion de récolte en amélioration et coupes irrégulières par essences et catégories diamètres

Prévion de récolte en régénération

Les prévisions de récolte en régénération s'appuient sur les données dendrométriques issues du Lidar. La donnée exploitée est la surface terrière par UG répartie entre feuillus et résineux et convertis en volume selon un V/G propre à chaque essence. Ensuite, l'assiette complète des coupes de régénération permet de déterminer le nombre de coupes à réaliser pendant l'aménagement en appliquant les rotations prévues dans le nouveau Mémento coupes ou selon les règles locales pour l'expérimentation de la régénération feuillue sur 15 ans. Pour chaque coupe, le Volume présumé réalisable (VPR) est calculé en proportion du volume total estimé de l'UG. **La somme des VPR donne le volume total à récolter.**

La répartition globale par essences et catégories de grosseur (Mix-produit) est issue de l'inventaire par placettes temporaires à surface fixe réalisé dans les 2 blocs feuillus et feuillus mélangés du groupe de régénération.

Pour la transformation de la surface terrière en volumes commerciaux et selon les catégories de diamètres, les coefficients sont ajustés selon les résultats du projet Emerge concernant le cubage des bois. Le coefficient V/G moyen est de varie de 10,1 pour les résineux et 13,4 pour les feuillus Le coefficient de houppiers varie lui de 0,1 pour les résineux à 0,9 pour les gros bois feuillus.

La récolte totale prévisible en régénération est de 502 000 m³ soit 25 100 m³/an équivalent à 35 595 m² de surface terrière, répartis en 374 000 m³ grume, 20 000 m³ taillis et 108 000 m³ houppiers.

2.5.2.1.3 Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique de la récolte sera réalisé sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est abandonnée.

Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera cependant aussi l'objet d'un suivi : il permettra une actualisation régulière des prélèvements types qui ont servi de base au calcul des prévisions de récolte des parcelles à améliorer, et un affichage clair vis-à-vis de la filière bois.

C - Desserte

2.5.2.1.4 Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

Une priorité est la création de places de retournement pour faciliter la circulation des grumiers. Ce programme est en cohérence avec les méthodes de commercialisation actuelles et la dépose des bois en bord de route forestière. Il est donc difficile d'anticiper un programme de création de places de dépôt tant sur leur nombre que sur leur localisation.

Le maintien en état du réseau actuel demandera un effort important et nécessitera des investissements. Il sera fortement sollicité avec des volumes importants à exploiter.

Le programme de création de routes est limité à la desserte des parcelles 1 à 5 et à la résorption de quelques points noirs.

Les travaux de desserte représentent un investissement annuel de 18,0 €/ha sur la surface gérée et 18,4 €/ha sur la surface en sylviculture.

Les projets de desserte figurent sur la carte n°15 de la desserte

Numéro	Priorité 1 ou 2	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	Coût annuel de l'action (€ HT)
Routes forestières							
1	1	Création RF (Empierrement)	RF Rue Creuse - parc 2/3	300	REG 2 3	10 000	500
2	1	Création RF (Empierrement)	RF Fontaine Gandelan - parc 3/4	300	REG 3 4	10 000	500
3	2	Création RF (Empierrement)	RF Bouzy - Parc 331/332/333	1300	REG 301 331B	40 000	2 000
4	2	Création RF (Empierrement)	RF Briou - Parc 100/101/110	1300	REG 100 101 110	40 000	2 000
5	2	Réfection ponctuelle RF	RF Noue des Usages - Parc 221	200	REG 241	6 000	300
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
6	1	création place de retournement	RF Rue Creuse - parc 2/3	1	avec REG	12 000	600
7	1	création place de retournement	RF Fontaine Gandelan - parc 3/4	1	avec REG	12 000	600
8	1	création place de retournement	Parcelle 5	1	avec REG	12 000	600
9	1	création place de retournement	RF Briou - Parc 110	1	avec REG	12 000	600
10	1	création place de retournement	RF Croix Saint-Marc x Rte des Usages	1	REG 241	12 000	600
11	1	création place de retournement	Entrée RF Chappe	1	REG 373A 377B	12 000	600
12	1	création place de retournement	Intersection RF Signal/RF fontenelle	1	REG 125 134	12 000	600
13	1	Elargissement virage	route tournante x petite route du ravoir	1	accès grumiers	12 000	600
14	2	création place de retournement	RF Chat Sauvage - parc 270/271	1	REG 271	12 000	600
15	2	création place de retournement	Petite route de Ravoir - parc 187/188	1	RF sans issue	12 000	600
16	2	création place de retournement	RF de Chappe parc 313	1	RF sans issue	12 000	600
Entretien courant du réseau							
17	1	Entretien des chaussées	Massif			2 000 000	100 000
18	1	Entretien des accotements et talus	Massif			700 000	35 000
19	2	Réfection généralisée RF	Massif			190 000	9 500
Coût total DESSERTE (€)						3 128 000	156 400

2.5.2.1.5 Guide technique de référence

Les prescriptions techniques suivent celles du guide technique Travaux Routiers Forestiers - Plaine et collines. Les montants estimés des différents travaux s'appuient sur les références locales.

D - Travaux sylvicoles

Travaux en futaie régulière :

La surface des UG concernées par des travaux sylvicoles est de 4 210 ha (référence 2019). Elle regroupe les travaux nouveaux dans les nouvelles surfaces à ouvrir (2 027 ha) et les travaux dans les parcelles qui constituent la base de données régénération (BDR) pour une surface de 2 183 ha.

Les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles (ITTS) sont conformes au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique et au guide des pins de plaine. Le tableau synthétique présente les coûts estimés par ITTS calculé au prorata des travaux restant à réaliser dans les parcelles en cours de régénération ou des travaux prévisibles en fonction de la période quinquennale pour les régénérations à ouvrir.

Pour les parcelles en cours de régénération, la base de données régénérations (BDR) sert à évaluer les surfaces en travaux réparties par classes de hauteur. Il est aussi tenu compte du passage prévisible dans les classes supérieures.

Les ITTS régénération couvrent les peuplements de 0 à 3 m de hauteur, les ITTS amélioration, ceux de 3 à 12 m de hauteur et plus. La BDR regroupe les parcelles dont le critère diamètre/renouvellement du code peuplement est « R », régénération en cours, « S », stade semis, « E », stade éducation.

Les nouvelles parcelles à régénérer (So) sont réparties à dire d'expert dans les ITTS suivants :

ITTS	Libellé	Parcelles/UG/UI	Surface (ha)
1CHX2	Régénération naturelle de chêne sessile, type chênaie acidiphile sèche	2, 3A, 5A, 6, 16A, 22A, 27A, 287A, 370D	118,99
1CHX3	Régénération naturelle de chêne sessile, type chênaie acidiphile hydromorphe	10B, 15, 20A, 28A, 31C, 35A, 38B, 40, 41A, 45, 49C, 50A, 51D, 61, 67, 68B, 71A, 74, 77A, 84A, 98A, 99A, 101B, 114B, 142A, 203, 212C, 240A, 275A, 276A, 301C, 313B, 317C, 346D, 351, 353B, 355E, 357D, 358A, 359A	445,69
1P.S1	Régénération naturelle de pin sylvestre	11, 16B, 29C, 30A, 33E, 37C, 65B, 75A, 80A, 80B, 81C, 83B, 86A, 87B, 90A, 93B, 106E, 107B, 110, 120B, 122A, 122B, 123A, 125B, 131, 132A, 134A, 134B, 136C, 137A, 138A, 138C, 139A, 139B, 140, 144, 147A, 151C, 152, 153B, 156B, 158B, 160B, 160C, 161C, 163, 178B, 214B, 218, 220B, 221B, 222A, 239C, 240B, 241A, 242A, 243B, 245A, 262B, 267A, 268A, 271A, 272A, 279B, 281B, 282, 283B, 284B, 286C, 287C, 301B, 320C, 333C, 335B, 339B, 342C, 343A, 345B, 363C, 366A, 368C, 370B, 371B, 375B, 376C, 377B	859,76
3P.S1	Plantation pin sylvestre 2500 plants/ha	3B, 19C, 20B, 94C, 146B, 168B, 176A, 208B, 238B, 331B, 345A	122,89
3P.S2	Plantation pin sylvestre 560 plants/ha	4B, 5B, 22D, 32A, 36, 55D, 56B, 76, 85C, 98C, 100A, 104, 110, 116C, 154A, 222B, 259E, 287C, 299C, 301A, 307, 330A, 358B, 359C, 373A.	270,34

ITTS	Libellé	Parcelles/UG/UI	Surface (ha)
1P.M1	Régénération naturelle pin maritime	58B, 156A, 289A, 363B, 366C, 375A, 377A,	66,56
3P.M2	Plantation pin maritime 1250 plants/ha	145, 162A, 162B, 230B, 232B, 233B, 234, 258A, 365A.	121,56
1S.P1	Plantation sapin pectiné	64B	12,85
1DOU1	Régénération naturelle de Douglas	46C	7,93

Ces itinéraires déterminent en priorité une essence-objectif laissant la latitude au gestionnaire d'adapter l'itinéraire technique aux conditions rencontrées. Ainsi, la régénération naturelle devra être acquise dans les délais prévus et devra laisser place à des compléments en régénération artificielle en cas de difficulté.

L'ITTS 3P.S2 est choisi pour la transformation des taillis-sous-futaie mélangés chêne et pin en futaie de pin sylvestre (code TMR). Ce qui laissera la possibilité d'acquérir la régénération par semis naturels, par régénération artificielle et par de l'enrichissement.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé				
1CHX2	chêne de chênaie acidiphile sèche	414,43		3128,5	1 296 528
1CHX3	chêne de chênaie acidiphile hydromorphe	480,67		2746,1	1 319 988
1DOU1	Régénération naturelle Douglas	7,93		1688,0	13 386
1P.M1	Régénération naturelle Pin maritime	66,56		2554,0	169 994
1P.S1	Régénération naturelle Pin sylvestre	1266,97		1393,6	1 765 685
1S.P1	Régénération naturelle Sapin	12,85		2100,0	26 985
3P.L1	Plantation Pin laricio	26,25		750,0	19 688
3P.M1	Semis Pin maritime	1,47		3500,0	5 145
3P.M2	Plantation Pin maritime	121,56		2893,3	351 705
3P.S1	Plantation pin sylvestre 2500 plts/ha	193,23		1909,5	368 971
3P.S2	Plantation pin sylvestre 560 plts/ha	275,12	Mix naturel artificiel	1865,3	513 190
5CHX1	Amélioration chêne tous peuplements	1469,73		501,3	736 719
5P.L1	Amélioration Pin laricio	163,01	Cf bandes rouges	791,4	129 014
5P.S1	Amélioration Pin sylvestre avec dépressage	1576,89		524,8	827 505
5P.S2	Amélioration Pin sylvestre sans dépressage	294,63		330,5	97 383
5DOU1	Amélioration Douglas	7,93		59,4	471
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					7 642 357
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES arrondi (€/an)					382 100

Les travaux de régénération représentent 297 400 €/an, ceux en amélioration 84 700 €/an.

Travaux en futaie irrégulière :

Les travaux sont programmés au regard de l'état des lieux : une surface terrière proche de l'objectif, des semis en salle d'attente en grande quantité, début de la phase de conversion en futaie irrégulière. Ainsi, le rendement de 3 H/ha se situe dans la fourchette basse des travaux prévisibles en traitement irrégulier. Sur la base d'une rotation moyenne de 15 ans, un seul passage en travaux est programmé sur les 837 ha en futaie irrégulière comprenant l'îlot de vieillissement en irrégulier. Un entretien des cloisonnements d'exploitation pourra se révéler nécessaire.

Le montant des travaux est estimé à 140 000 € sur un coût estimatif de 160 €/ha. **La dépense annuelle est de 7000 €.**

Le coût annuel des travaux sylvicoles sur la forêt de 389 100 € représente un investissement de 44,9 €/ha sur la surface en gestion et 46,0 €/ha sur la surface en sylviculture.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

Pour ce massif situé en Natura 2000, les objectifs du programme d'actions sont :

- d'appliquer les mesures de gestion courantes communes à tous les aménagements
- de suivre les prescriptions et de mettre en œuvre autant que possible les opérations prévues dans les Documents d'objectif (DOCOB) de la ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie » au titre de la Directive Habitats et de la ZPS « Forêt d'Orléans » au titre de la Directive Oiseaux. Cela pourra se faire dans le cadre de contrats Natura 2000.
- d'intégrer les préconisations de la **charte Natura 2000** du site FR240018 ZPS « Forêt d'Orléans ». Après avoir été signée pour la période 2012-2017, elle est reconduite en 2018 pour une durée de 5 ans.
- de n'engendrer aucun effet notable dommageable sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site.

La durée de l'aménagement étant supérieure à celles des documents de référence (Docob et Charte), les mesures de gestion pourront évoluer en fonction de leur réactualisation.

Le DOCOB « Forêt d'Orléans et périphérie » a défini 8 entités pérennes sur le Massif des Bordes correspondant au périmètre de la ZSC.

Entité DOCOB	Surface (ha)	Libellé	Habitats								ZNIEFFI
			3110	3130	3140	3150	6230*	7150	9190	91D0*	
Les Bordes 1	111	Queue de l'Étang de Corcambon, Etang du Pré salon ; Pelouses acidiphiles de Fontaine Gandelan					x		x		x
Les Bordes 2	102	Bassin de l'Étang de Gué l'Evêque, Etang de l'Abbaye	x		x			x		x	
Les Bordes 3	19	Marais Boivin (parc 179)				x				x	
Les Bordes 4	346	Étang du Ravoir, Carrière du Grand Cas	x	x		x		x			x
Les Bordes 5	10	Mare parcelle 205									
Les Bordes 6	94	Ruisseau des Prés de Dampierre, Rigole de la Fontenelle, Etangs de la Noue Malade, de la Hyarde (petit et grand), des Prés de Dampierre, de Chateaubriand	x					x			x
Les Bordes 7	175	Étang d'Orléans	x								x
Les Bordes 9	1	Lisières des Six-Poteaux, RF des Chats Sauvages (parc 339)					x				x

*Habitat prioritaire

L'entité 8 du DOCOB correspond à l'Étang des Bois, non domanial mais qui est entouré par les parcelles forestières 355 et 356.

A - Biodiversité courante

2.5.3.1.1 Pour les forêts domaniales

Les actions de gestion courante pour la préservation de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service, Règlement National d'Exploitation et Règlement National des Travaux et services Forestiers).

➤ **La gestion sylvicole** mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces mesures d'ordre général qui s'appliquent à l'ensemble de la forêt concernent :

- Le maintien d'arbres biologiques (à cavité, creux, morts ou dépérissant) lors des martelages. Leur inventaire sera systématisé lors des martelages afin de permettre d'alimenter une base de données permettant d'évaluer dans le temps cette action (engagement F5 de la Charte).
- Le mélange des essences : les essences pionnières seront conservées principalement lors des travaux de dégagement et dépressages.
- Le maintien de bois mort au sol : les houppiers pourront être abandonnés après démantèlement dans les îlots de vieillissement. Un effort sera porté sur le maintien de houppiers au sol lors des coupes définitives pour pallier à la rupture de stock de bois mort au sol lors des coupes de régénérations.
- Le maintien de lisières forestières diversifiées : à l'échelle des unités de gestion, on veillera à maintenir des lisières progressives au long des routes publiques et des routes forestières ouvertes à la circulation publique
- Le respect des sols fragiles (voir 2.5.6.D)

➤ **La préservation des ruisseaux, des milieux humides et de leur fonctionnalité**

- La continuité écologique des ruisseaux et des milieux humides sera respectée par une exploitation forestière respectueuse de l'environnement et une implantation raisonnée des cloisonnements d'exploitation. Le Règlement National d'Exploitation Forestière préconise en son article 1.1.3 toutes les mesures prescrites par le code de l'environnement et le DOCOB. Si le franchissement de ruisseau est nécessaire, les dispositifs de franchissement temporaire seront utilisés.
- Protection des mares : éviter le comblement par les rémanents d'exploitation.
- La restauration des mares nécessitera des travaux de génie écologique (cf § 2.5.3.B).
- **L'étang du Ravoir** bénéficie d'un fonctionnement particulier. Les évacuateurs de crues et le système de vidange permettant de contrôler les fluctuations de niveau. L'écrêtage des crues et l'accentuation de l'étiage estival sont favorables aux ripisylves. Les travaux réalisés en 2016 ont permis de rénover les ouvrages.

➤ **La gestion respectueuse des dépendances vertes** prend en compte :

- Le choix des dates de fauche (accotements et talus) pour favoriser la richesse floristique et faunistique des bords de route. Cette mesure intègre la généralisation des fauches tardives (hors enjeu de sécurité) et la possibilité de fauche tous les deux ans.
- Le repérage des zones particulièrement intéressantes.
- Le maintien si possible d'un bon ensoleillement par une gestion adéquate des lisières sur ces tronçons où un habitat a été recensé.
- La limitation de l'utilisation des matériaux calcaires pour le remblaiement des routes lorsque des habitats ou espèces protégées sont connues.

Cette action doit avoir une approche globale au-delà des lisières et accotements de l'entité 9 du Docob. **L'Arnica des Montagnes**, espèce bénéficiant d'une protection régionale, fait l'objet d'un suivi particulier (cartographie et prescriptions de gestion).

➤ Les mesures en faveur de l'avifaune :

Ces mesures sont dirigées en particulier vers les espèces présentes de l'annexe 1 de la Directive oiseaux : Balbuzard pêcheur, Aigle botté et Circaète Jean-Le-Blanc.

• **Protection des aires de rapaces pour les actes de gestion courante.** Cela implique un choix des périodes pendant lesquelles s'effectueront l'exploitation et les travaux en cas de présence avérée, afin de ne pas déranger les oiseaux durant leur nidification. Le respect d'une période de quiétude est mis en place pour l'ensemble des activités forestière et est cadrée par nos documents et cadrages de gestion.

• **Protection des aires lors des phases de renouvellement.** La régénération sera reportée dans des îlots d'une surface de 2 ha minimum autour des nids. La mise en régénération interviendra après un abandon avéré des nids (3 ans communément accepté). Par précaution, les parcelles en régénération résineuses contenant des nids sont prévues en fin d'aménagement. **Les surfaces maintenues pourront être compensées par une parcelle classée en préparation.**

• **Suivi de ces espèces :** repérage des nids, délimitation des îlots dans les parcelles en régénération, suivi surfacique des îlots permettent une adaptation annuelle de la gestion.

➤ Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois

L'objectif est de répartir la trame de vieux bois par cantons forestiers pour assurer les relais permettant la conservation des espèces inféodées aux milieux forestiers fermés à cycle sylvicole prolongé. Les parcelles de gros bois maintenues en amélioration complètent naturellement cette trame.

Le choix des parcelles en îlots de vieillissement répond à la multifonctionnalité : production, environnement et accueil du public. Le choix se porte sur des belles parcelles disponibles à la régénération. Les îlots sont choisis en partie dans des peuplements contenant des pins car les vieux sujets sont en effet potentiellement favorables aux rapaces. Il est ainsi conservé 74 ha de peuplements mélangés chêne et pin et 22 ha de peuplements de pin majoritaire, le reste étant des taillis-sous-futaie de chêne.

Les îlots de sénescence sont choisis pour leur valeur biologique particulière (arbres biologiques nombreux, présence de mare. Un cordon sénescant est maintenu au long du ruisseau des Prés de Dampierre. Il se justifie pour son intérêt biologique et l'incapacité à maintenir le traitement prévu en irrégulier.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Îlots de vieillissement (groupe ILV), Dont 20,12 ha traités en futaie irrégulière, parc 195A	172,63
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	non
	Total	
Surfaces en sénescence	Îlots de sénescence (groupe ILS)	55,64
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha par RBI)	non
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	non
	Total	228,27

La surface en vieux bois représente 2,6% de la surface boisée. Elle est supérieure à l'objectif de l'engagement F3 de la Charte de 1,5%.

Au-delà de l'intérêt d'une trame de vieux bois à l'échelle du massif, l'installation d'îlots a été privilégiée dans les entités du Docob.

- Entité 1, Fontaine Gandelan : ILS parcelle 33D, ILV parcelle 24B, parcelle 31A pour la préservation de l'habitat 9190 et 32C.
- Entité 2, Gué l'Evêque : ILS parcelle 146C en bordure d'étang, ILV parcelle 151B (très gros bois de chênes).
- Entité 4, Ravoir : ILS parcelle 192B, Aires de Balbuzard, ILS couvrant 188A et 189B, ILS parcelle 196B; ILV parcelles 107C, 188C et 195A.
- Entité 6, ruisseau des Prés de Dampierre, ILS parcelles 301D, 302D, 324C, 326D, cordon discontinu de vieux chênes aux abords du ruisseau.
- Entité 7, Etang d'Orléans : ILV parcelle 340A et 361A
- Entité 8, Etang du Bois : ILV parcelle 355B.

• Maintien d'arbres âgés (Engagement F2 de la Charte) : en fin d'aménagement, la surface comportant des arbres âgés sera de 1 710 ha, très proche des 20% recommandés.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

2.5.3.1.2 Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Le DOCOB « Forêt d'Orléans et périphérie » contient 8 grandes fiches actions comprenant un cahier des charges chacune qui précise les entités concernées, les objectifs et les opérations à réaliser. Le Massif des Bordes est concerné par les actions 1, 3, 4, 5 et 7 soit un total de 5 sur 8.

Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention au moins partielle de financements externes (contrats Natura 2000, Agence de l'eau ou autres financements).

Sinon, les autres actions hors contrats font l'objet de recommandations techniques. Les actions B et C concernent le massif des Bordes. Les mesures de gestion courante et le choix des îlots de vieux bois sont conformes aux propositions.

Le programme d'entretien et de restauration des mares devra être poursuivi en essayant de mobiliser les partenariats techniques et financiers (Agence de l'eau, DREAL). L'objectif d'en travailler de 2 à 3 par an paraît raisonnable. Pour la zone Natura 2000, ces travaux pourront bénéficier de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres financements).

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions prévues au DOCOB à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
1		Elimination de ligneux en bordure de mares (petites mares et zones humides)	Entité 4 parc 195B (Grand Cas)	3 ha	Habitats 3110 3130 3150 7150 -voir fiche Docob	3 000
3		Décapage, étrépage de la végétation dans les zones tourbeuses		3 ha	Habitat 7150 - voir fiche Docob	2 000
4		Elimination de ligneux en bordure des étangs du Ravoir et d'Orléans	Entité 4 et 7		Habitats 3110 3130 3150 7150 - voir fiche Docob	12 000
5		Arrachage de la végétation en bordure de l'étang de la Noue malade	Entité 6 parc 271		Habitats 3110 - voir fiche Docob	3000

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions prévues au DOCOB à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
7		Lutte contre l'envahissement par la Jussie	Entités 3, 4, 5, 6 et 7		Habitats 3110 3130 3150 7150 -voir fiche Docob	10 000
Autres actions prévues au DOCOB						
B		Entretien de pelouses acidiphiles à Nard			Voir mesures générales	
C		Gestion des habitats forestiers humides			Voir mesures générales	
Autres actions hors périmètre de la ZSC						
		Rénovation de mares				100 000
Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)						130 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€/an)						6 500

Les travaux sur les étangs seront réalisés en dehors de la période allant du 15 avril au 1 septembre, période de reproduction des oiseaux (Engagement A1 de la Charte).

C - Réserves biologiques et réserves naturelles

Bien que propriété privée de l'Etat, la jouissance de l'eau de **l'Etang d'Orléans, Réserve Nationale de Chasse**, est maintenant détenue par le conseil départemental. Il ne joue plus à ce jour le rôle de réservoir et de tampon pour le Canal d'Orléans qui n'est plus navigable. Actuellement, il est conservé en eau toute l'année.

Différents projets pour le canal d'Orléans sont en cours de réflexion au niveau du département dont la reprise d'une activité de plaisance. Si ces projets devaient impacter la gestion de l'étang d'Orléans. Il faudra veiller à ce que les différentes utilisations soient compatibles avec le maintien des espèces et habitats protégés. A noter que le barrage et les ouvrages de vidanges sont vétustes.

D - Documents techniques de référence

- Liste des guides techniques opérationnels ou guides de gestion applicables à l'ONF :
- - Instruction nationale sur la biodiversité (INS-18-T-97),
- - Guide des sylvicultures de la Chênaie atlantique,
- - Guide technique vieux bois et bois morts
- - Fiches biodiversité
- - Règlement national d'exploitation forestière (RNEF)
- - Règlement National de Travaux et Services Forestiers (RNTSF)

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, lisières et zones de transition...).

2.5.4.1.1 Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations

L'objectif est le maintien des sites et de leurs accès et la prolongation des actions prévus dans le cadre de la convention avec le Département.

Une nouvelle convention avec le Conseil Départemental du Loiret portant sur la période 2019 – 2021 est actuellement en cours de négociation. Elle s'appuie sur les modalités techniques et financières de la convention 2015 – 2017.

La constitution d'une instance de dialogue est en cours pour élargir la concertation avec les collectivités territoriales et parties intéressées.

2.5.4.1.2 Schéma d'accueil du public

Il n'existe pas de schéma d'accueil mais la convention de partenariat avec le Conseil Départemental définit les sites reconnus dont le Carrefour de la Résistance pour le Massif des Bordes.

Le plan de circulation pourra évoluer mais en gardant l'objectif d'accès aux sites en convention avec le département.

2.5.4.1.3 Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Le programme d'actions est dépendant des financements extérieurs dont celui du Département actuellement.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Maintien de la propreté			Actions conditionnées aux financements extérieurs	500 000 €
ACC2	1	Entretien du site du Carrefour de la Résistance (équipements d'accueil, abords)				
ACC3	2	Accueil des scolaires sur le site du Cr de la Résistance et du sentier des sources.				
ACC4	2	Maintien en état des routes forestières ouvertes au public				
ACC5	2	Maintenance de la signalétique (panneaux, barrières)				
ACC6	1	Organisation de sorties « Brame			Activité à marge nette positive	
PAYSAGE						
Les mesures paysagères relèvent de la gestion sylvicole courante et ne nécessitent pas de plan d'action particulier.						
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						500 000 €
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						25 000 €

2.5.4.1.4 Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Il n'est pas prévu de plan d'action spécifique pour le paysage, la prise en compte de celui-ci étant intégré dans la gestion courante mais aussi dans les grandes orientations de cet aménagement.

Cependant, le gestionnaire devra rester vigilant quant à la perception des mutations paysagères de la forêt. Si besoin, **les actions prévues dans les fiches paysages actualisées en 2018 pourront être mises en œuvre pour minimiser ces impacts.**

La gestion du paysage est prise en compte sur la forêt par les mesures générales suivantes :

- L'organisation spatiale et temporelle des coupes a été raisonnée (§ 2.5.2), de manière à en limiter les impacts paysagers dans les secteurs où la régénération est concentrée.
- Les plages de régénération ne dépassent pas une dizaine d'hectares particulièrement pour les parcelles en régénération artificielle.
- Le traitement irrégulier minimisera les mutations de paysage autour du site le plus sensible du Carrefour de la Résistance.

2.5.4.1.5 Documents techniques de référence

Guide de traitement des paysages et fiches techniques
Fiches paysages de 2018

B - Ressource en eau potable

Selon l'état des lieux établi au paragraphe 1.3.3B, aucun programme d'actions spécifique n'est nécessaire.

C - Chasse – Pêche

2.5.4.1.6 État des lieux

La forêt d'Orléans par sa grandeur accueille la faune sauvage, cerfs chevreuils et sangliers. La capacité d'accueil est cependant limitée par la pauvreté du milieu. La sensibilité des jeunes peuplements aux cervidés constitue toujours un risque pour le renouvellement. Les **plans de chasse triennaux** ont l'avantage de stabiliser la politique cynégétique et conforter les tendances à la hausse ou à la baisse. Mais à l'inverse, ils ne permettent pas une bonne réactivité pour réajuster les prélèvements.

Le schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) du Loiret est renouvelé pour la période 2018 – 2024. La forêt est classée dans l'unité de travail (UT) n° 18, massif cynégétique n°22. Les Indices de Changement Ecologiques (ICE) ne sont pas systématisés mais les Indices de Consommation (IC) sont suivis sur la forêt.

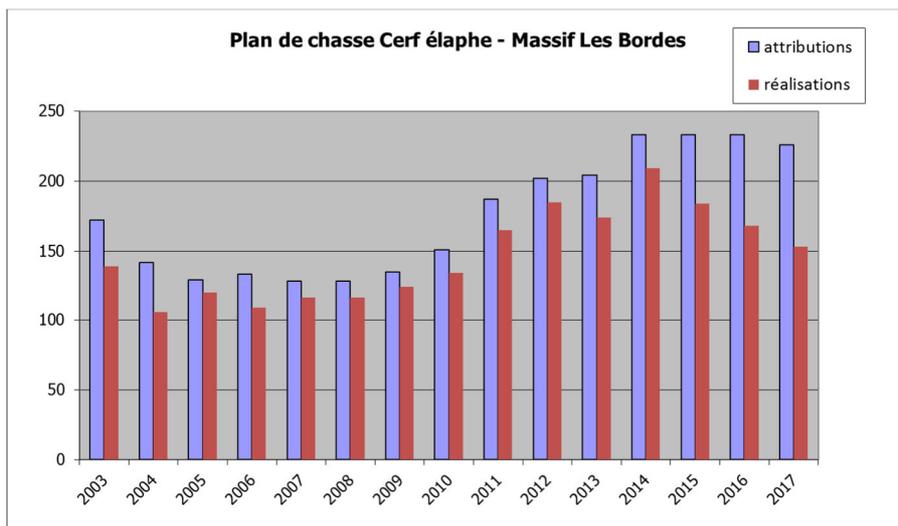
Concernant la **pisciculture**, l'étang du Pré Salon est le seul qui est loué actuellement. A l'exception de l'étang d'Orléans, une activité piscicole est maintenue par l'ONF sur les autres étangs sans objectifs commerciaux, les dépenses et recettes s'équilibrant. L'étang de Ravoir est vidangé tous les 2 ans, les autres à une fréquence de 4 à 5 ans. Les ouvrages ont reçu une visite technique approfondie récente (VTA).

2.5.4.1.7 Déséquilibre sylvo-cynégétique

Actuellement, il n'existe pas d'atteintes au milieu forestier et aux habitats. A l'exception de dégâts localisés, les régénérations naturelles se réalisent correctement et les échecs rencontrés actuellement ne sont pas imputables à des dégâts de gibier. L'équilibre forêt/gibier n'est pas reconnu comme menacé. Mais, cet équilibre est précaire et demande une vigilance constante.

Pour l'**espèce cerf**, l'augmentation de 18% des prélèvements sur le plan de chasse triennal 2014 - 2016 a permis la diminution souhaitée des populations. La nouvelle attribution triennale est sur le même niveau de prélèvement mais la réalisation se rapproche des minima imposés contractuellement. La baisse de l'Indice de Consommation entre 2014 et 2016 confirme celle des populations.

Sur un prélèvement de 168 cervidés sur la saison 2016/2017 le ratio est de 24% de mâles, 37% de femelles et 39% de jeunes



Les populations de **chevreuil** sont stables mais relativement faibles à cause de la concurrence du cerf. Le prélèvement moyen est de 130 animaux/an sur les cinq dernières années.

Les populations de **sanglier** sont par nature fluctuantes. Elles sont en extension actuellement et une accentuation de la pression de chasse est demandée par la Fédération Des Chasseurs. L'extrémité Est du massif est classée en zone noire (Montereau, le Moulinet-sur-Solin, Dampierre-en-Burly) et la commune de Lorris en zone rouge entraînant des mesures spécifiques de gestion : restriction de l'agrainage, carnet de suivi des prélèvements. Le prélèvement pour les deux dernières saisons dépasse 200 animaux/an après une baisse à 140 animaux/an sur 2013-2015.

2.5.4.1.8 Principales caractéristiques des activités de chasse

Actuellement, la chasse est louée en 8 lots de chasse à tir et 1 lot de vénerie pour le cerf. La vénerie du chevreuil est aussi pratiquée par extension du lot attribué sur le massif voisin de Lorris-Châteauneuf. L'ONF réserve quelques bracelets de cerf pour le tir à l'approche.

La chasse est interdite dans la réserve nationale de chasse de l'étang d'Orléans (100 ha) sauf la chasse à courre.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement 2017 par espèces	Moyenne 2015 - 2017	Observations
Chevreuil	127	123	82% de réalisation
Cerf	153	168	70% de réalisation
Sanglier	207	195	Partie est du massif classée en zone noire par la FDC

Les revenus de la chasse en 2018 sont de 303 535 € soit 35 €/ha/an.

D - Richesses culturelles

2.5.4.1.9 État des lieux

Les données archéologiques proviennent de 2 sources :

- l'étude du réseau patrimoine culturel et archéologique de l'ONF établi après le passage Lidar sur la forêt en 2017.
- la carte archéologique nationale du Service régional de l'archéologie.

Les données acquises par le Lidar recourent en partie celles connues du SRA qui devra expertiser et valider les nouvelles acquisitions. La synthèse permet d'identifier 146 sites ou indices archéologiques à prendre en compte dans l'aménagement.

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
tumuli	96 sites identifiés	Ouest et sud de la forêt	Voir ci-dessous
Occupations archéologiques	34 sites identifiés par le Lidar décrire		
Sites de la carte archéologique	16 sites connus		

Le monument érigé à la mémoire des résistants et les différents cénotaphes sont entretenues par l'Association des Anciens du maquis de Lorris.

2.5.4.1.10 Programme d'actions Richesses culturelles

D'un point de vue général, les préconisations de gestion proposées pour préserver les vestiges archéologiques identifiés sont les suivantes :

- Interdire le passage d'engins lourds sur les structures,
- N'effectuer aucun travail du sol, dessouchage, ouverture de piste etc. sur les sites,
- Eviter de combler les structures excavées,
- Ne pas implanter de cloisonnements sylvicoles ni d'exploitation sur les vestiges,
- Dans le cas où des cloisonnements auraient déjà été implantés sur les vestiges, voir avec le Service régional de l'archéologie s'il convient de les dévier,
- Dans le cas de vestiges très étendus, certains cloisonnements préexistants passant sur les vestiges pourront être maintenus mais ne pas en implanter de nouveaux,
- Afin de limiter le risque de chablis, éviter de laisser des arbres de gros diamètre pousser sur les structures ou à proximité immédiate de celles-ci,
- Intégrer la présence des vestiges archéologiques dans des clauses particulières lors des ventes,
- Favoriser l'exploitation en régie dans les zones présentant une forte implantation de vestiges archéologiques.

Les parcelles portant des sites connus sont signalées dans le programme de coupes pour mise en œuvre des mesures de protection nécessaires.

2.5.4.1.11 Documents techniques de référence

La note de service NDS-09-G-295 précise les modalités de prise en compte du patrimoine archéologique dans l'aménagement et la gestion forestière.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêt

2.5.6.1.1 Contraintes réglementaires

Il n'existe pas de contraintes réglementaires concernant la protection contre les incendies.

2.5.6.1.2 État des lieux

Le risque d'incendie existe à cause de la proportion importante de futaies résineuses et des fréquentes sécheresses printanières. Il va augmenter avec la part plus importante de jeunes peuplements.

Il n'existe pas d'équipements structurants à l'intérieur de la forêt. La lutte est basée sur la rapidité d'intervention et l'accès aux bornes d'eau publiques bien réparties en bordure de forêt. Le réseau de desserte permet aussi une bonne accessibilité.

2.5.6.1.3 Plan d'action pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Une mesure de prévention concerne la fermeture du massif à la circulation des véhicules motorisés et si nécessaire l'interdiction des travaux en cas de sécheresse avérée. Sinon, des pare-feux intra-parcellaire ou en bordure des lignes de parcelles seront créés dans les zones fortement régénérées.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Travaux spécifiques (débroussaillage...)						
INC1		Création de pare-feux	Cantons du Gros Tau, le Gué l'Evêque, La Fontenelle		Régénération résineuse dense	30 000 €
Coût total DFCI (€)						30 000 €
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						1 500 €

2.5.6.1.4 Documents techniques de référence

Il n'existe pas de document technique spécifique.

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C. L'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas menacé actuellement mais une grande vigilance est de mise pour le maintenir.

C - Crises sanitaires

2.5.6.1.5 Crises sanitaires subies par la forêt

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Pin laricio	Apparition en 1998	Acidiphile, acidiphile hydromorphe	Maladie des bandes rouges	Pertes de croissance sur 1 117 ha.

La menace est toujours réelle et la gestion consistera en une observation particulière des peuplements et la prise de mesures adaptées si nécessaire. Aucune mortalité d'envergure n'a été constatée. Le programme de coupes est adapté : allongement des rotations et diminution des prélèvements. Il sera revu au cas par cas selon l'évolution de la maladie.

2.5.6.1.6 Documents de référence

Voir notamment le **GUIDE DE GESTION DES FORETS EN CRISE SANITAIRE**, ONF/IDF, 2010.

D - Tassement des sols

Le plan d'action impose des exploitations forestières respectueuses des sols : implantation systématique et respect des cloisonnements d'exploitation, prescriptions dans les clauses particulières.

La forêt assise sur des sols à texture argileuse dominante et souvent mal drainés est majoritairement sensible au tassement. De plus, la topographie majoritairement plane n'est pas favorable à un bon drainage des sols.

Carte n° 24 - Sensibilité des sols au tassement en fin de document.

Cette carte synthétise différentes sources de données : points de stations de 2002 pour la nature des matériaux et l'hydromorphie, topographie fine issue du Lidar (accumulation/départ de l'eau pour dénivelé de 2m et rayon max de 20 m puis dénivelé de 5 m et rayon max de 40 m). Elle est réalisée à dire d'expert mais pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire à celle ébauchée par le pôle RDI.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

Cette forêt domaniale est certifiée PEFC à la date de début de l'aménagement. Les engagements qui en découlent sont intégrés dans les programmes d'action préconisés.

B - Autres actions

- Peuplements classés matériel forestier de reproduction

Essence	Référence	Commune	Localisation	Surface (ha)
Pinus sylvestris	PSY100-002	Le Moulinet-sur-Solin	35p, 68p, 106p, 107p, 116p, 237p, 335p	105,67
Quercus petraea	QPE105-005	Le Moulinet-sur-Solin	22p	5,39

L'aménagement va fortement impacter les peuplements classés puisqu'il n'en restera que 11 ha en fin d'aménagement.

Parc	Surface	Situation 2018/Classement
22A	7,82	Régénération 2024 – 2028
35B	8,58	Régénération en cours
68B	7,10	Préparation
106E	2,28	Régénération 2034 – 2038
107B	6,93	Régénération 2024 – 2028
116C	5,17	Régénération 2024 – 2028
237C	3,87	Îlot de sénescence
335B	0,57	Régénération 2029 – 2033

● Communication

Cet aménagement a fait l'objet d'une présentation réglementaire le 7 novembre 2018 aux collectivités territoriales, communes de situation, limitrophes ainsi qu'aux organismes, clients et associations d'usagers de la forêt.

Cette rencontre a été animée conjointement par l'aménagiste et les personnels gestionnaires, afin de répondre aux différentes préoccupations des 35 personnes présentes. Aucune remise en cause des orientations fondamentales de l'aménagement n'a été faite. Le compte rendu des interventions lors de cette intervention est transmis **en annexe 17** de cet aménagement.

● Dispositifs de recherche

Il existe une convention de recherche 2016 – 2018 avec l'IRSTEA, « équipe forêts hétérogènes » installée à Nogent-sur-Vernisson. Dans ce cadre, l'unité de Recherche « Ecosystèmes forestiers » met en œuvre le projet « OPTmix » qui concerne le suivi à long terme du fonctionnement de la forêt mélangée chêne sessile/pin sylvestre basé sur une expérimentation de scénarios sylvicoles. Les 33 placettes expérimentales sont réparties dans 12 parcelles du massif de Lorris dont 10 sur le massif des Bordes : 12, 57, 83, 108, 178, 200, 214, 216, 255, 333 (*ONF RDV techniques n°47 – hiver-printemps 2015*). Différents rendus partiels ont été présentés à l'ONF (*Convention ONF/IRSTEA, rapport Tranche 2017 de novembre 2017*). Les conclusions définitives et l'appropriation éventuelle dans nos guides de sylvicultures demanderont du temps.

Les dispositifs de recherche de l'ONF en cours sont au nombre de 2 :

- Test sur le robinier, parcelle 169 (pôle RDI de Boigny)
- Placette RENECOFOR, parcelle 255

29 dispositifs sont toujours présents dans notre base de données dont 25 théoriquement suivis par l'ONF. Une mise à jour sera réalisée avec notre pôle RDI sur les projets encore suivis après la réorganisation des services concernés.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

La forêt est concernée par deux Docobs :

- DOCOB de la ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie » au titre des Habitats
- DOCOB de la ZPS « Forêt d'Orléans » au titre de la directive Oiseaux

2.5.8.1.1 Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)				
Rapaces : Balbuzard pêcheur, Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète jean-le-Blanc		8 437		. Destruction des nids par abattage des arbres portant des aires. . Dégradation du milieu forestier (disparition des peuplements de vieux bois)	. Suivi annuel des aires (repérage, base de données) . suivi surfacique des îlots « rapaces » . Mesures de protection prévues par le RNTF et RNEF (périodes de quiétude, report de régénération) . Maintien d'îlots de vieux bois : sénescence et vieillissement	Positif
91D0 - Boulaies pubescentes à sphaignes 6230 - Pelouses acidiphiles à Nard raide 3110 - Habitat des eaux acides peu profondes 3130 - Habitat de plantes naines des sols détremés 3140 - Communauté de characées des eaux oligo-mésotrophes basiques 3150 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux (Rhynchosporia)		858		. Dégradation de la qualité des eaux de surface . Dégradation du fonctionnement biologique des ripisylves, envahissement . Dégradation de la continuité écologique des ruisseaux . Envahissement des mares par la végétation et eutrophisation des eaux Dégradation des milieux tourbeux	60 30 Mesures de protection prévues par le RNTF et RNEF (cloisonnements d'exploitation, enlèvement rémanents) . Programme continu de rénovation de mares forestières (rythme optimum de 2 à 3/an) Travaux de génie biologique : arrachage, décapage, étrépage	Positif Positif
9190 - Chênaies pédonculées acidiphiles à molinie bleue . Avifaune (Pics, engoulevent d'Europe) . Chiroptères . Lucane Cerf-Volant		Dégradation du milieu forestier (disparition des peuplements de vieux bois)		. Maintien d'une trame d'arbres sénescents, morts ou à cavités Maintien d'îlots de vieux bois : sénescence (55 ha) et vieillissement (172 ha) . Maintien de 660 ha de peuplements à gros bois . Futaie irrégulière sur 817 ha.	Positif	
Bilan général		L'aménagement engendre-t-il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ?			non	
		L'aménagement forestier est-il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB ?			oui	

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

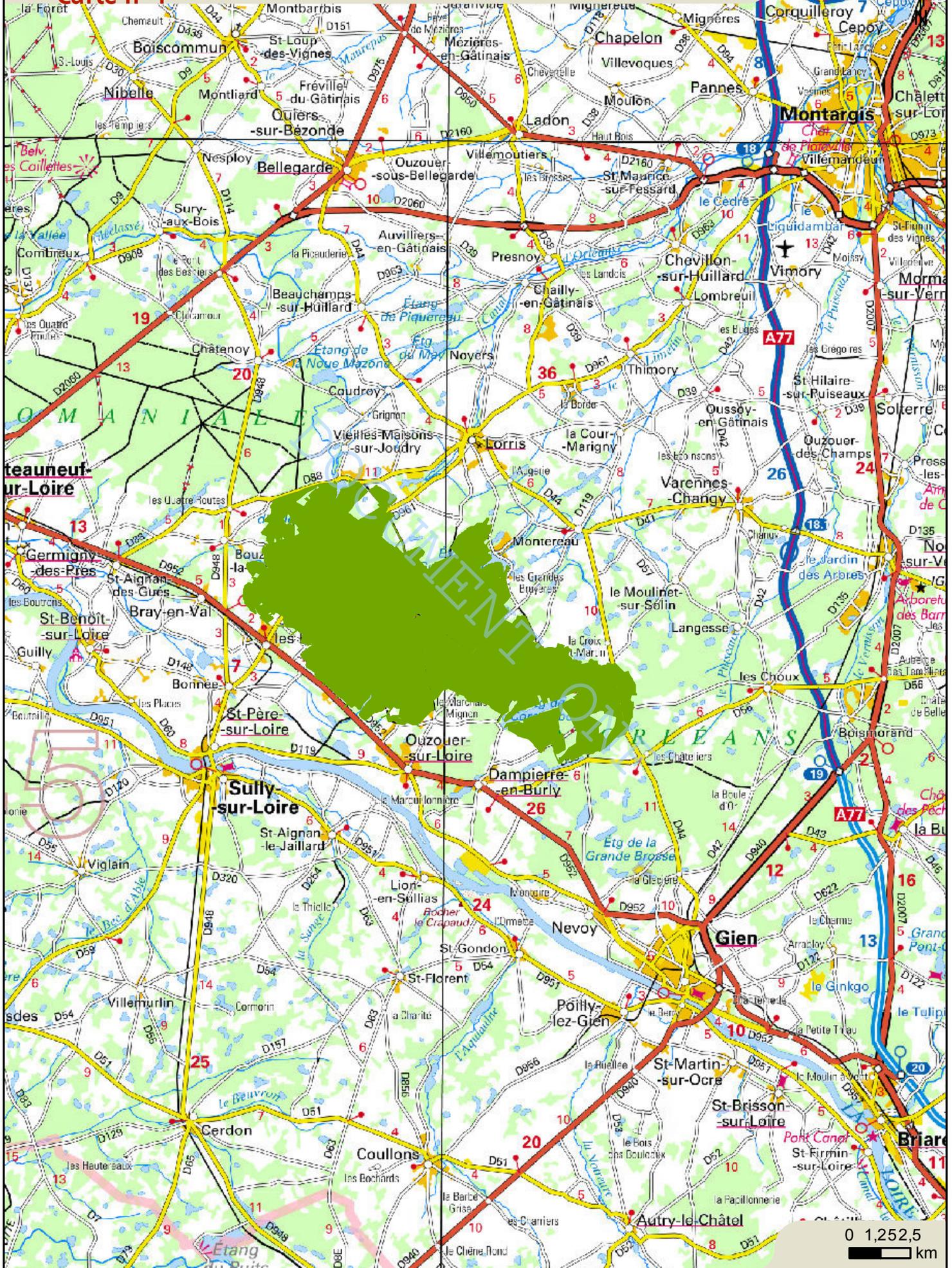
surf.² : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

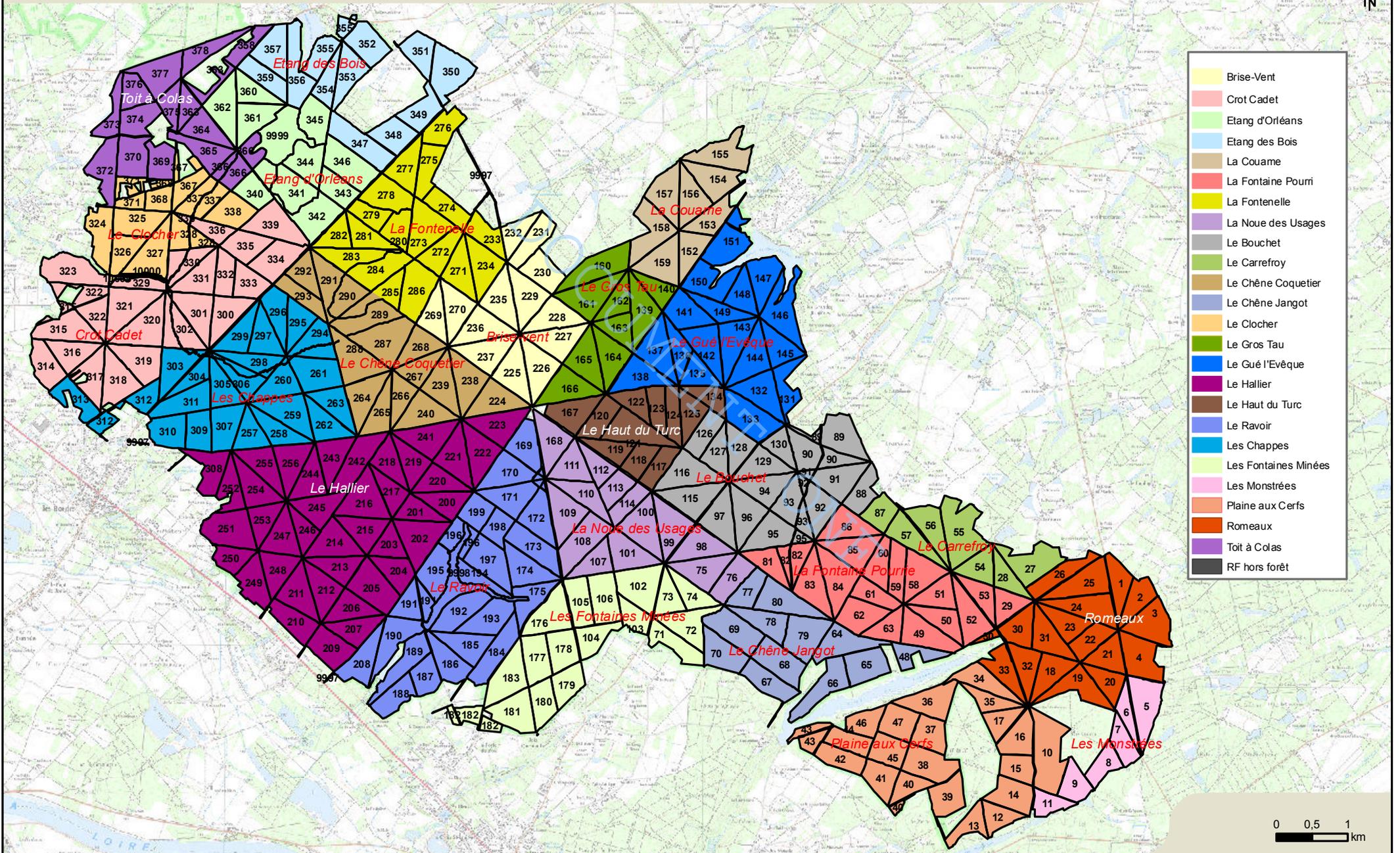
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

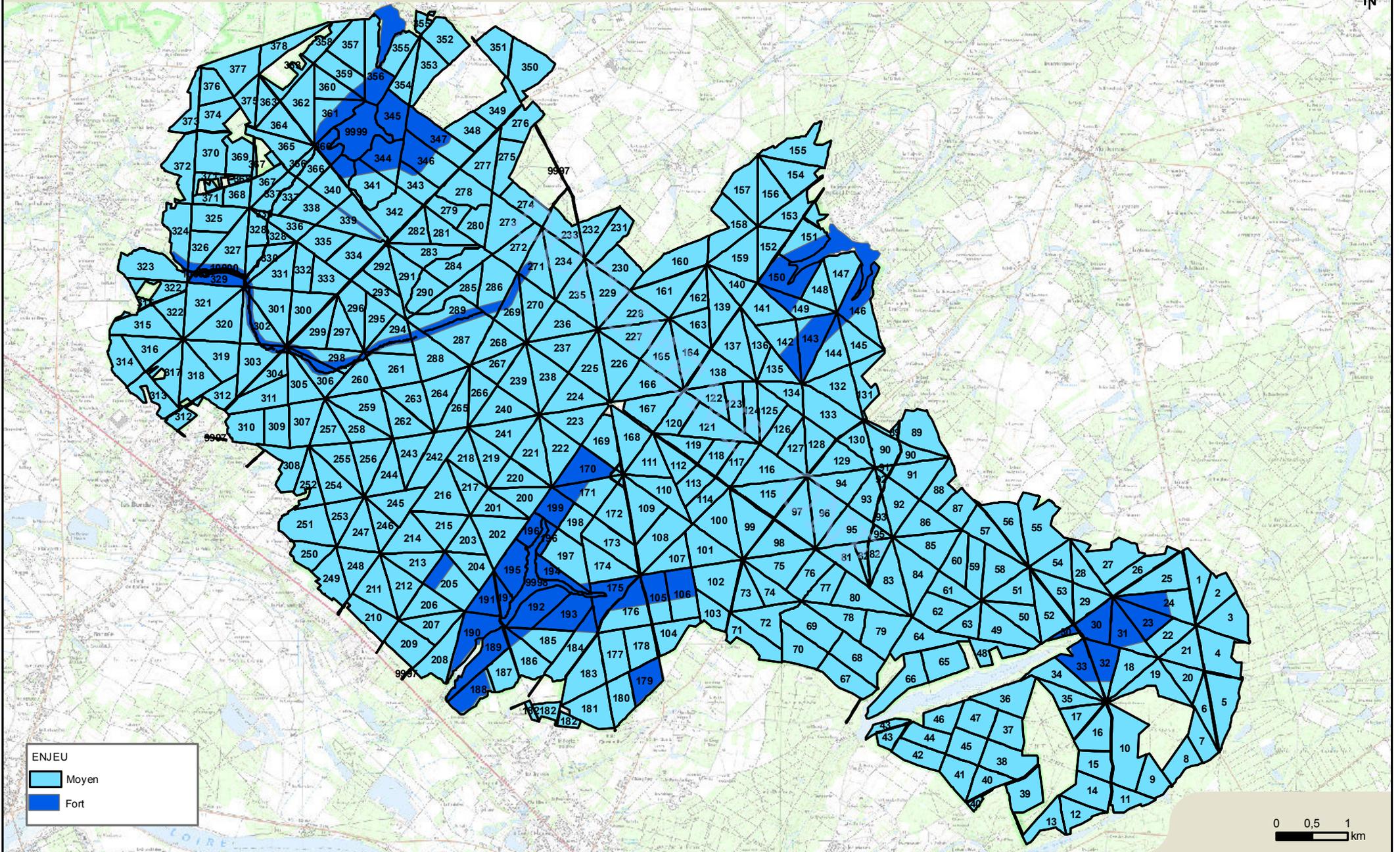
Sans objet

DOCUMENT ONE

Carte n° 1







FORET DOMANIALE D'ORLEANS - MASSIF DES BORDES

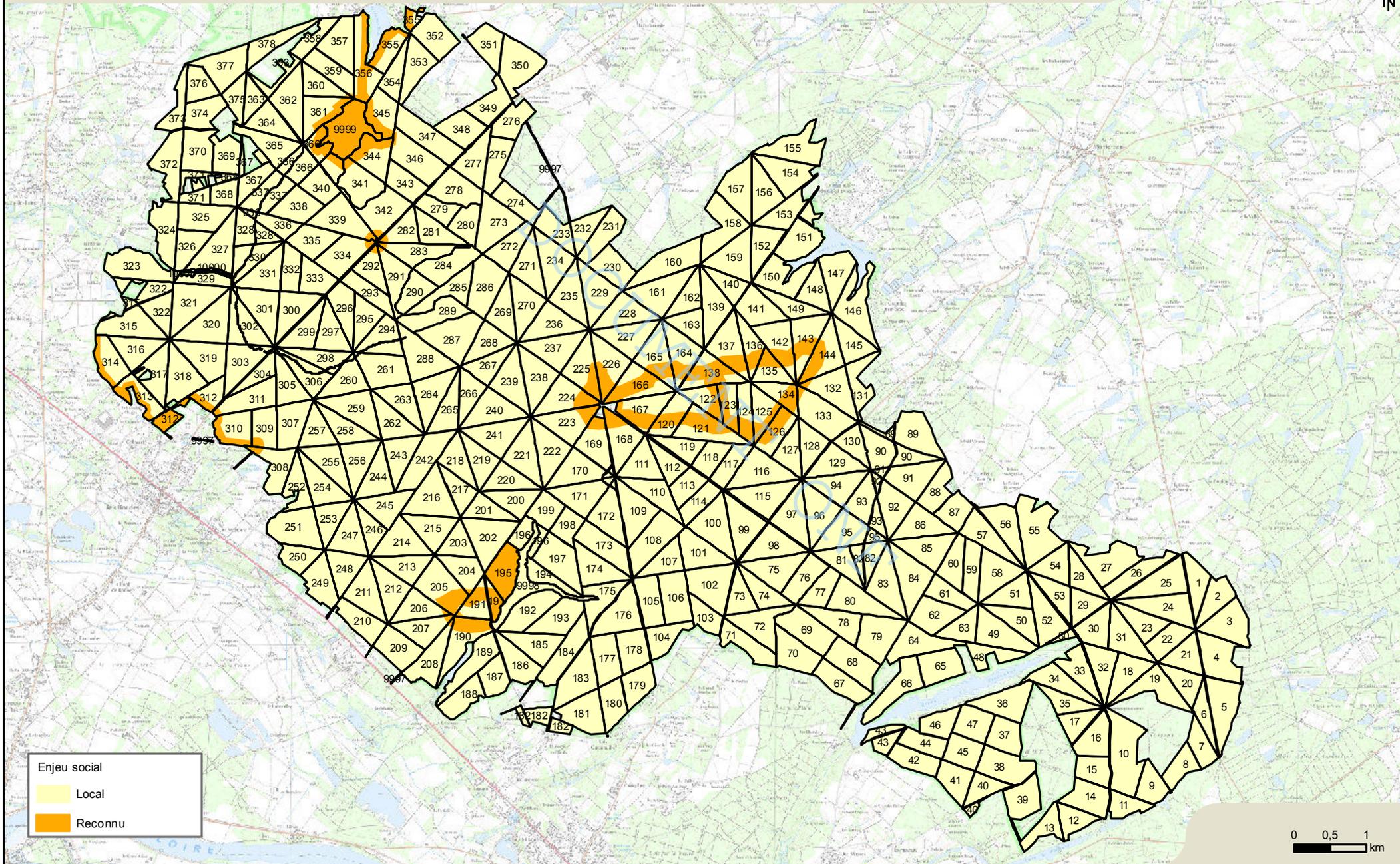
Surface 8 673ha16

FONCTION SOCIALE

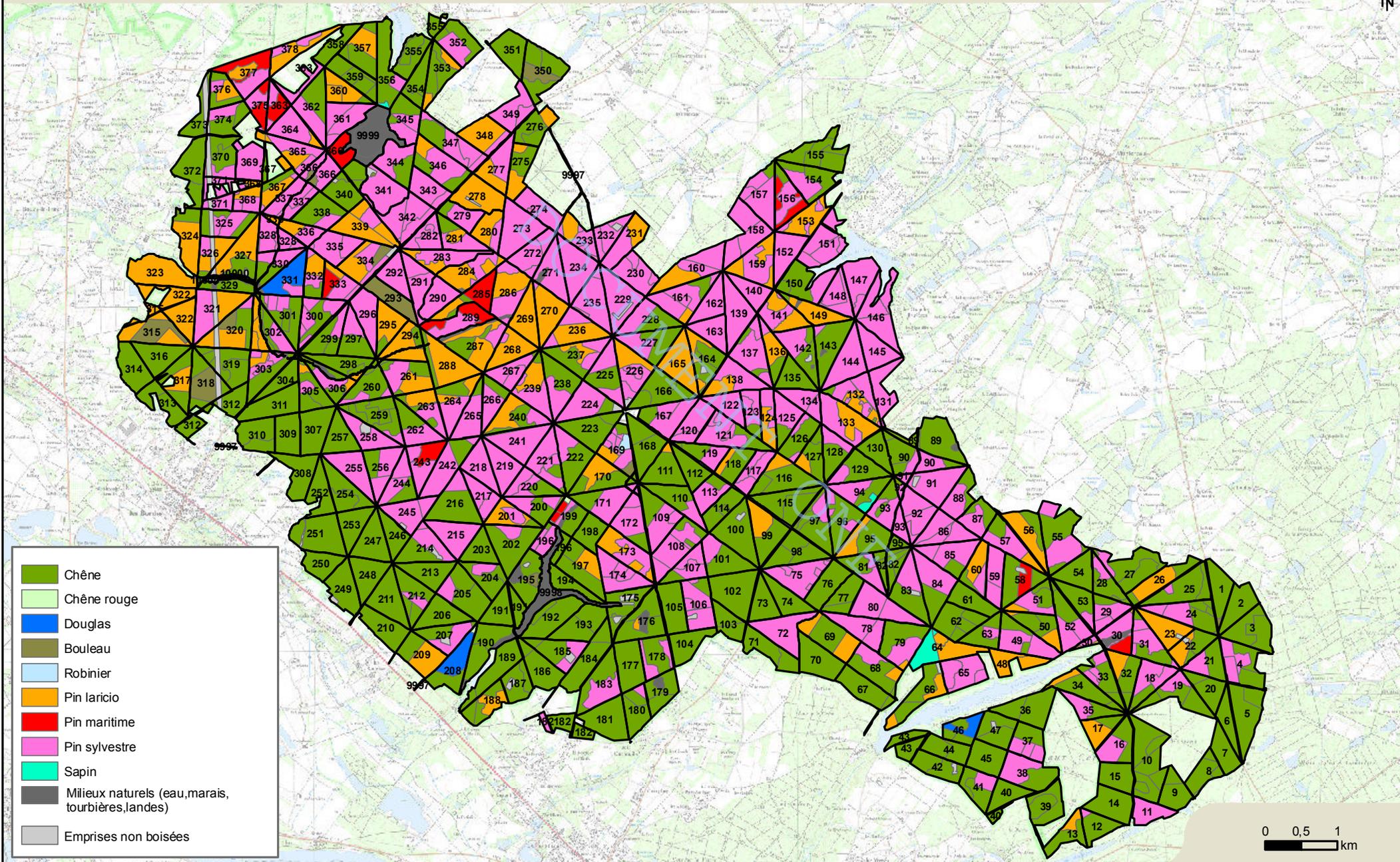


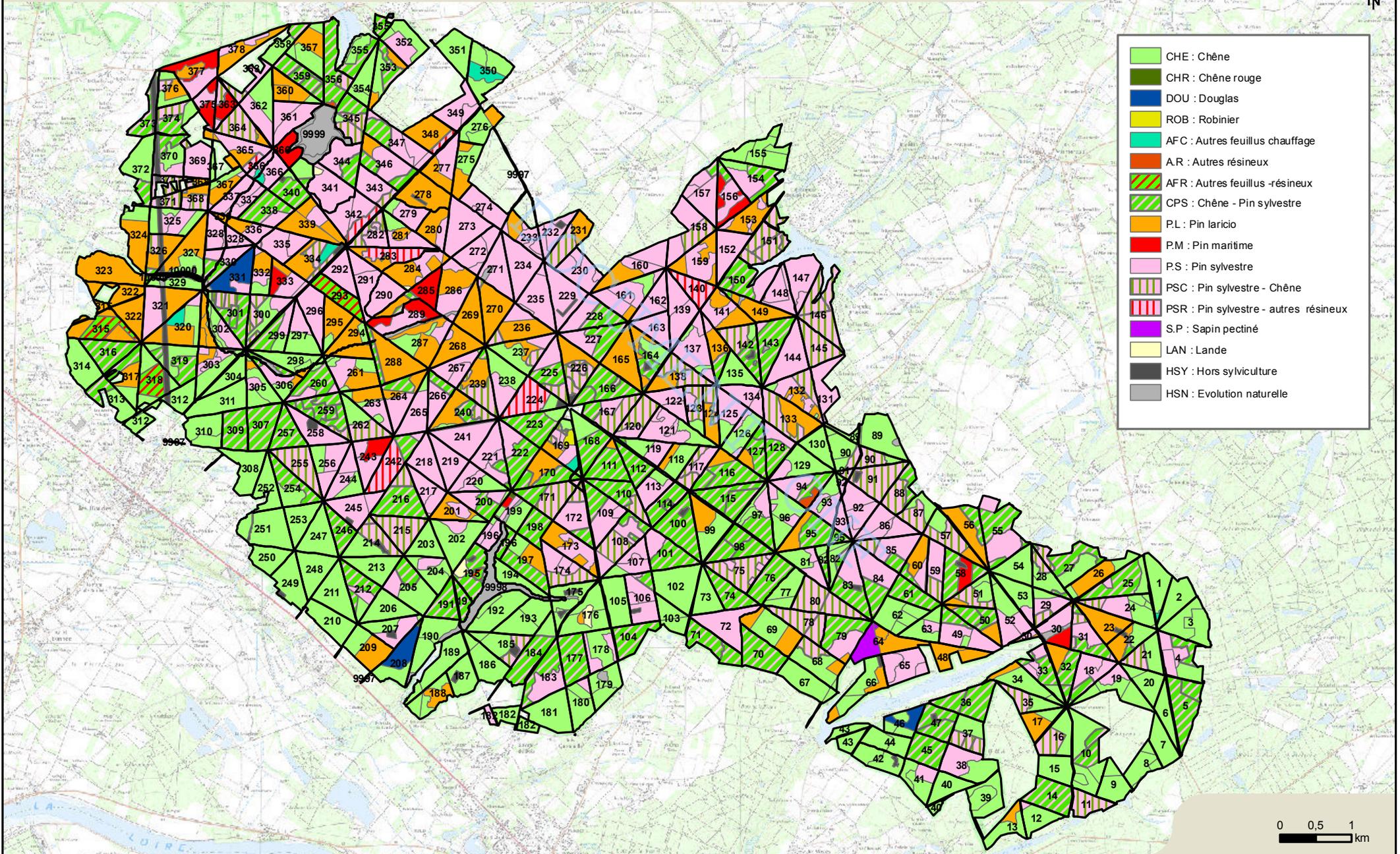
Office National des Forêts

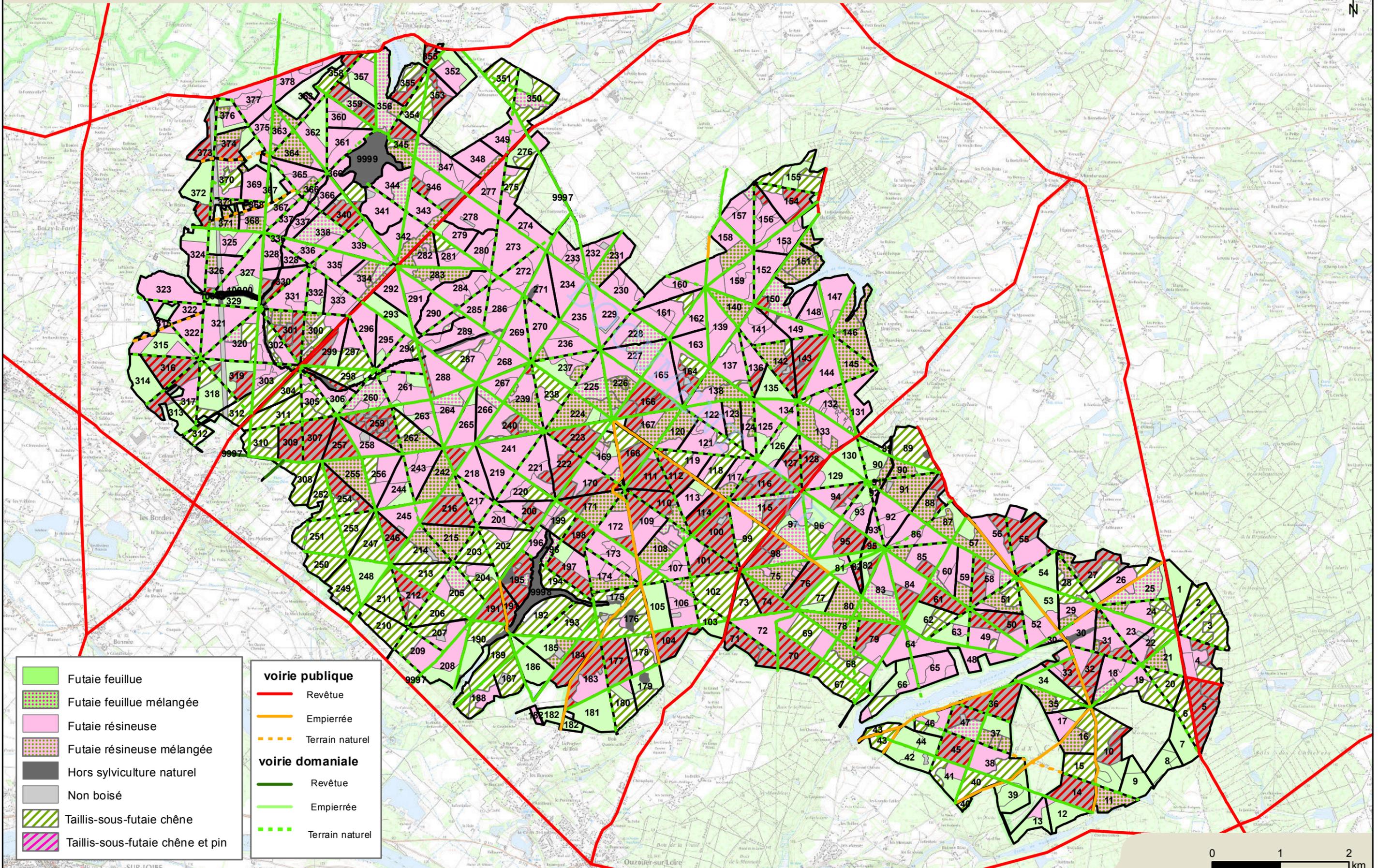
Carte n° 5



Enjeu social	
Local	Yellow
Reconnu	Orange

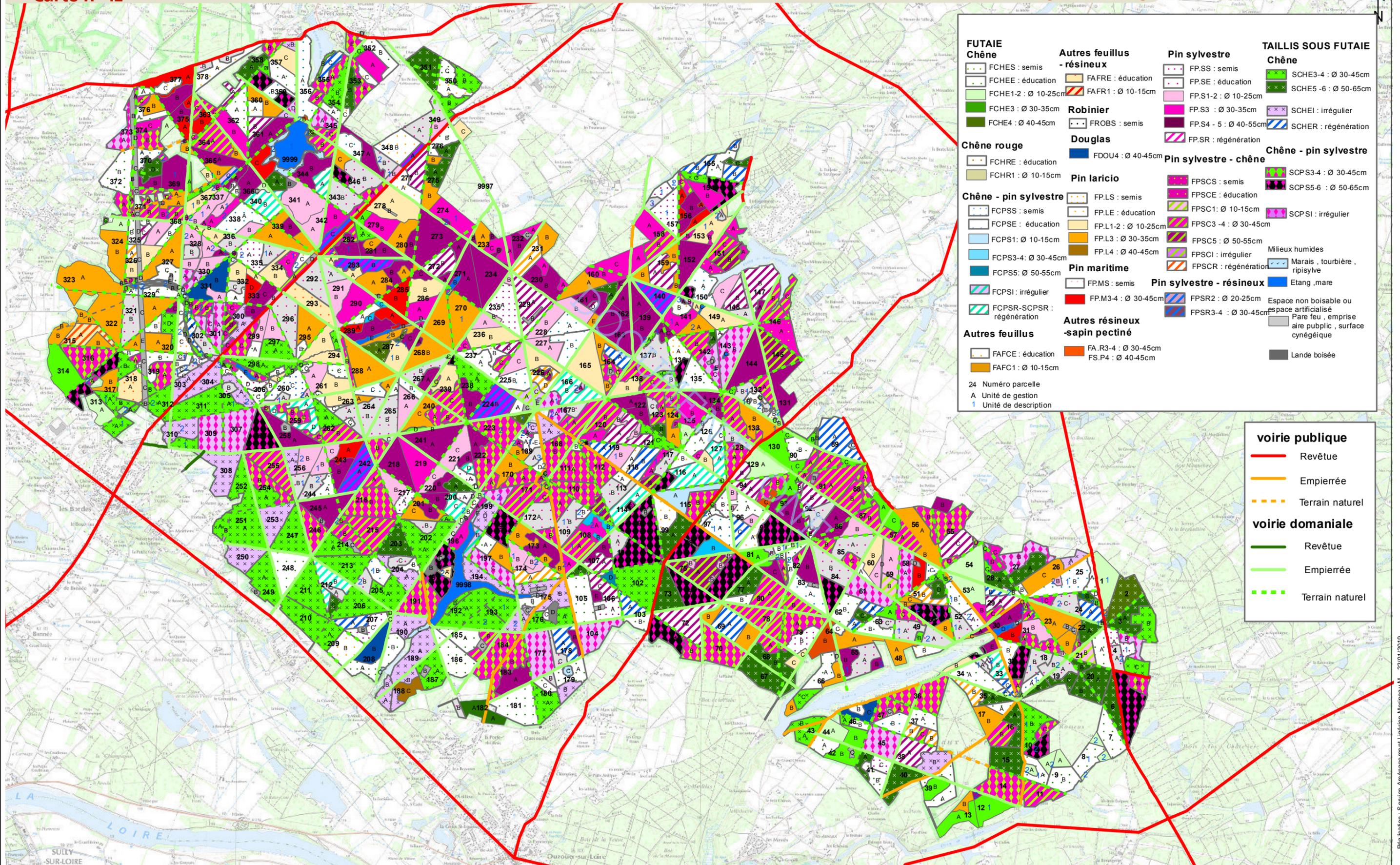






	Futaie feuillue		voirie publique
	Futaie feuillue mélangée		Revêtue
	Futaie résineuse		Empierrée
	Futaie résineuse mélangée		Terrain naturel
	Hors sylviculture naturel		voirie domaniale
	Non boisé		Revêtue
	Taillis-sous-futaie chêne		Empierrée
	Taillis-sous-futaie chêne et pin		Terrain naturel

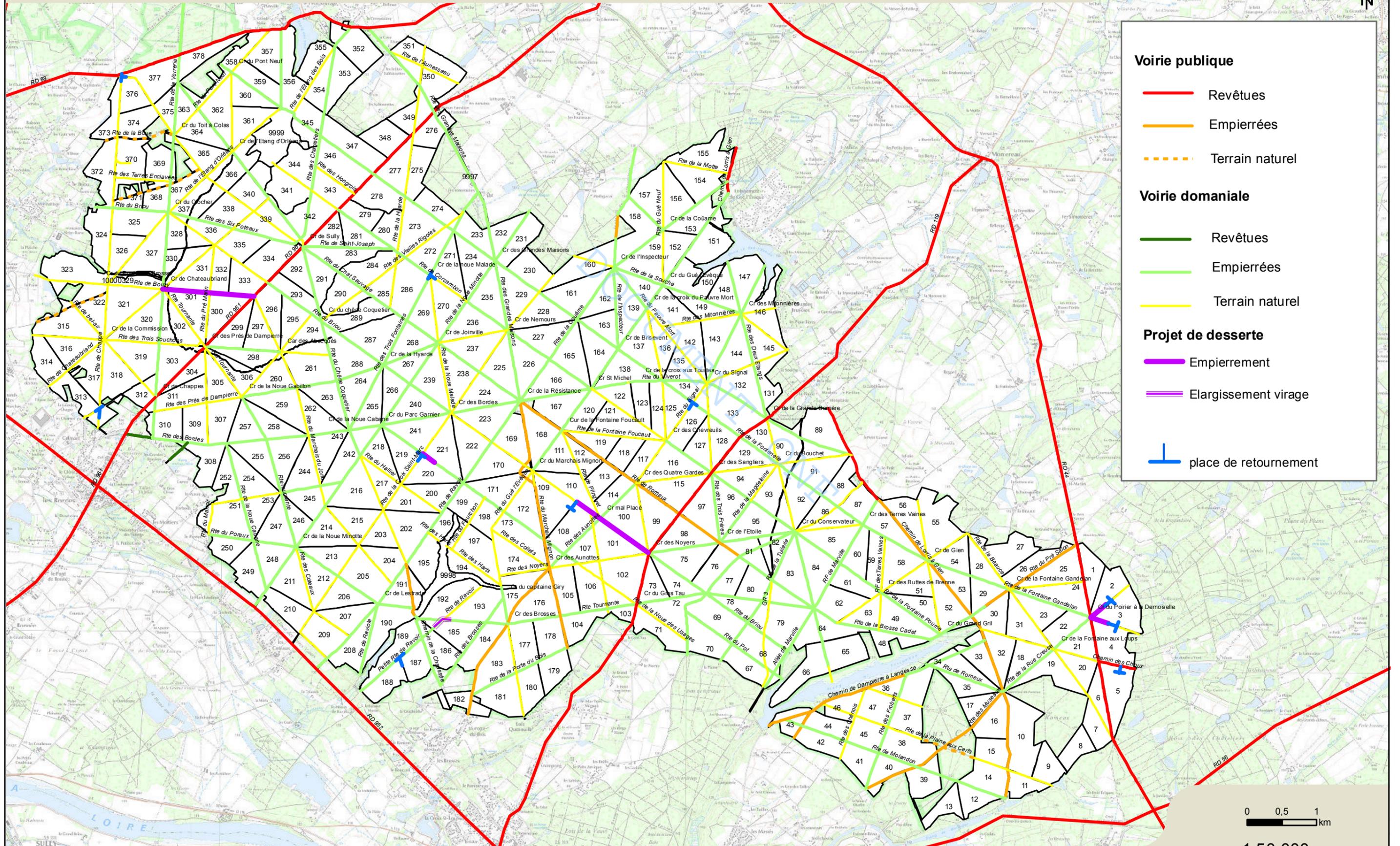


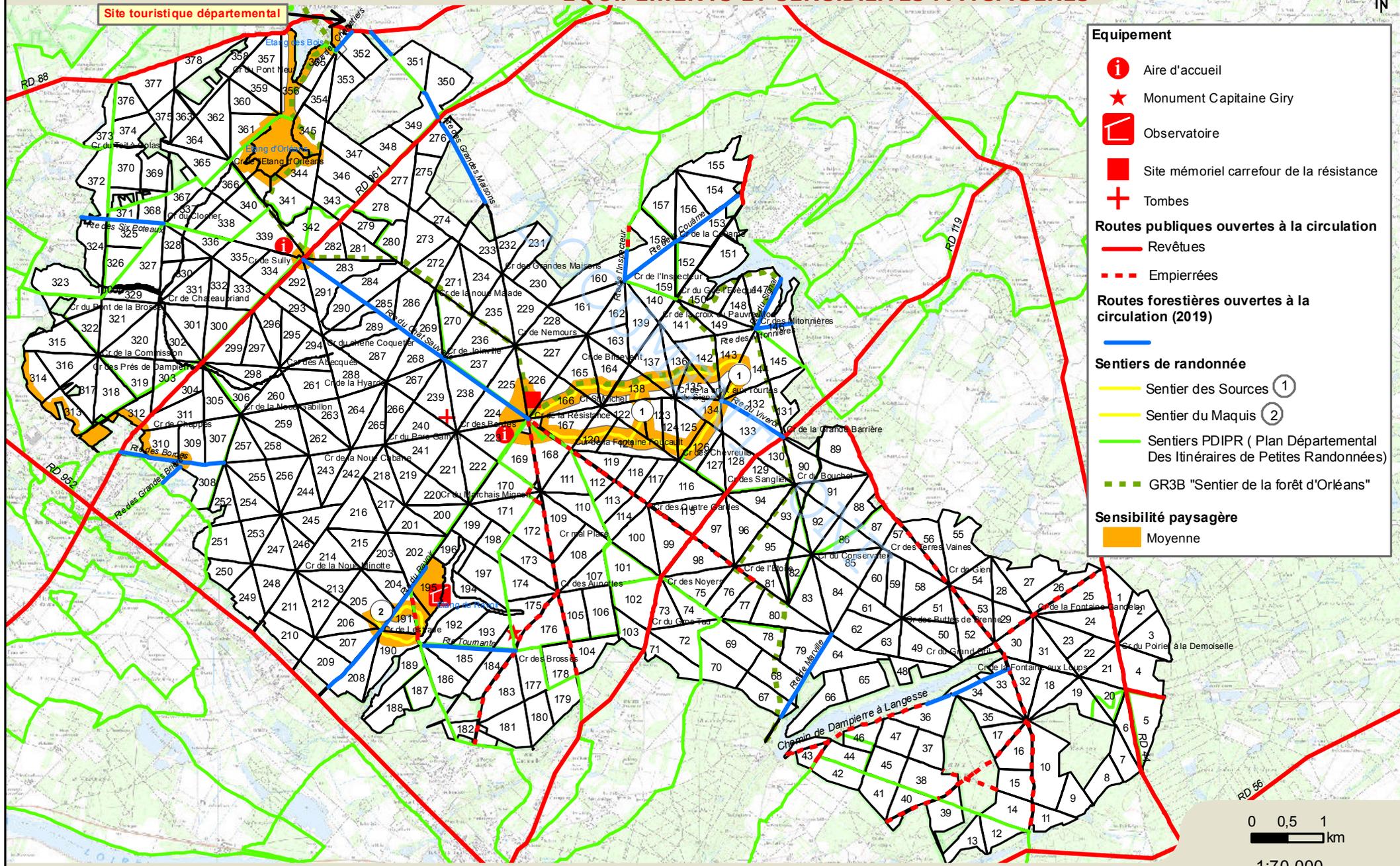


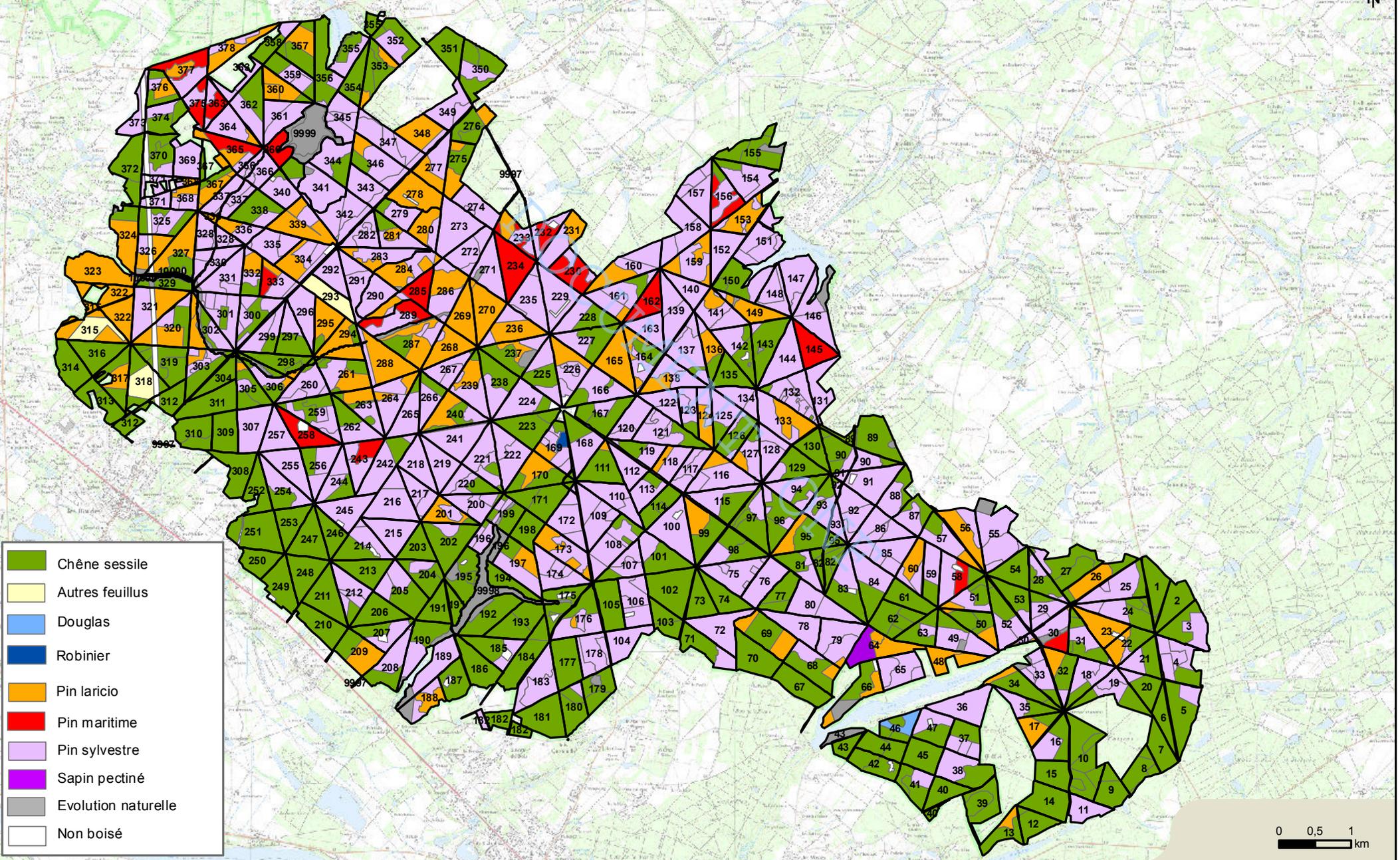
FUTAIE Chêne FCHE5 : semis FCHEE : éducation FCHE1-2 : Ø 10-25cm FCHE3 : Ø 30-35cm FCHE4 : Ø 40-45cm Chêne rouge FCHRE : éducation FCHR1 : Ø 10-15cm Chêne - pin sylvestre FCPS5 : semis FCPS1 : éducation FCPS1 : Ø 10-15cm FCPS3-4 : Ø 30-45cm FCPS5 : Ø 50-55cm FCPSI : irrégulier FCPSR-SCPSR : régénération Autres feuillus FAFCE : éducation FAFCE1 : Ø 10-15cm	Autres feuillus - résineux FAFRE : éducation FAFR1 : Ø 10-15cm Robinier FROBS : semis Douglas FDOU4 : Ø 40-45cm Pin laricio FPLS : semis FPLE : éducation FPL1-2 : Ø 10-25cm FPL3 : Ø 30-35cm FPL4 : Ø 40-45cm Pin maritime FPM3 : semis FPM3-4 : Ø 30-45cm Autres résineux - sapin pectiné FAR3-4 : Ø 30-45cm FSP4 : Ø 40-45cm	Pin sylvestre FPS5 : semis FPSE : éducation FPS1-2 : Ø 10-25cm FPS3 : Ø 30-35cm FPS4 : Ø 40-55cm FPSR : régénération Pin sylvestre - chêne FPSC3 : semis FPSC1 : éducation FPSC1 : Ø 10-15cm FPSC3-4 : Ø 30-45cm FPSC5 : Ø 50-55cm FPSCI : irrégulier FPSCR : régénération Pin sylvestre - résineux FPSR2 : Ø 20-25cm FPSR3-4 : Ø 30-45cm	TAILLIS SOUS FUTAIE Chêne SCHE3-4 : Ø 30-45cm SCHE5-6 : Ø 50-65cm SCHE1 : irrégulier SCHER : régénération Chêne - pin sylvestre SCPS3-4 : Ø 30-45cm SCPS5-6 : Ø 50-65cm SCPS1 : irrégulier Milieux humides Marais, tourbière, ripisylve Etang, mare Espace non boisable ou espace artificialisé Pare feu, emprise aire public, surface cynégétique Lande boisée
--	---	---	---

24 Numéro parcelle
A Unité de gestion
1 Unité de description

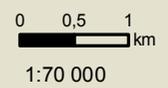
voirie publique Revêtue Empierrée Terrain naturel	voirie domaniale Revêtue Empierrée Terrain naturel
---	--

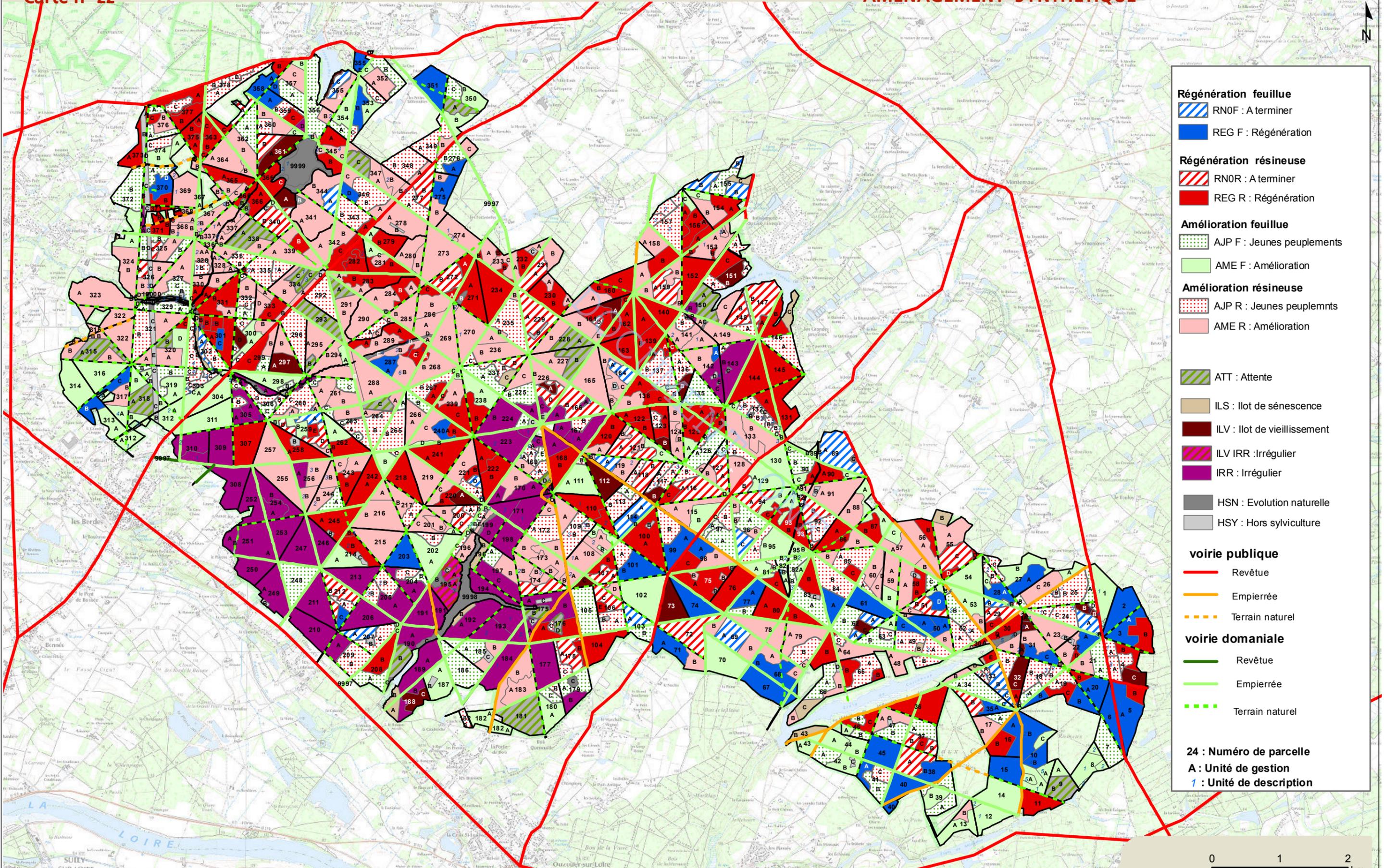






- Chêne sessile
- Autres feuillus
- Douglas
- Robinier
- Pin laricio
- Pin maritime
- Pin sylvestre
- Sapin pectiné
- Evolution naturelle
- Non boisé





Régénération feuillue

- RN0F : A terminer
- REG F : Régénération

Régénération résineuse

- RN0R : A terminer
- REG R : Régénération

Amélioration feuillue

- AJP F : Jeunes peuplements
- AME F : Amélioration

Amélioration résineuse

- AJP R : Jeunes peuplements
- AME R : Amélioration

Autres

- ATT : Attente
- ILS : Ilot de sénescence
- ILV : Ilot de vieillissement
- ILV IRR : Irrégulier
- IRR : Irrégulier
- HSN : Evolution naturelle
- HSY : Hors sylviculture

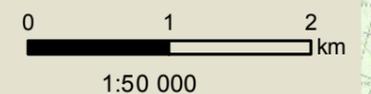
voirie publique

- Revêtue
- Empierrée
- Terrain naturel

voirie domaniale

- Revêtue
- Empierrée
- Terrain naturel

24 : Numéro de parcelle
A : Unité de gestion
1 : Unité de description



Codification peuplements et coupes

Structure des peuplements et occupation du sol

CODE	LIBELLE	DEFINITION
F	Futaie régulière vraie	Peuplement équienne et régulier issu de graine où un diamètre prédomine
C	Futaie sur souche (en conversion en futaie régulière avancée)	Peuplement équienne et régularisé issu de rejet où un diamètre prédomine et à surface terrière généralement forte ($G > 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne : Capital sur pied de 4 et + avec Structures 1, 3, 4, 7, 8 et 9</i>
S	Taillis sous futaie	Peuplement issu d'ancien TSF de structure irrégulière ou plus ou moins régularisée, avec une surface terrière généralement limitée ($G < 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne : - Capital sur pied de 1 à 3 quelle que soit la Structure - Capital sur pied de 4 et + et Structures 2, 5 et 6</i>
T	Taillis simple	Peuplement issu de rejet ($G \text{ futaie} < 5 \text{ m}^2$)
I	Futaie irrégulière	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre n'est pas recherché au niveau de la parcelle. Ne comprend pas les peuplements issus de TSF à répartir entre codes C et S.
P	Futaie par parquet	Juxtaposition de plages de peuplements homogènes, d'une surface unitaire supérieure à 50 ares, jugés cartographiables et délimitables sur le terrain à un coût raisonnable, mais ne justifiant pas un découpage en unités de gestion.
J	Futaie jardinée	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre est recherché au niveau de la parcelle.
R	Espace temporairement non boisé, à reboiser	Exemple : parcelles sinistrées non régénérées, à reconstituer.
B	Surface à boiser	Exemple : anciennes terres agricoles à boiser
Z	Surfaces boisées hors sylviculture	Exemples : îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales
N	Espace non boisable naturel	Exemples : étangs, landes non boisées, dunes...
A	Espace non boisable artificialisé	Exemples : pare-feux, concessions de surface importante.
M	Maisons forestières et terrains de service	Surface hors forêt
X	Non déterminé	

Classe de Catégories de diamètre dominantes

CODE	LIBELLE	DEFINITION
R	REGENERATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération en cours
S	SEMIS OU PLANTATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération terminées
E	EDUCATION	Hauteur supérieure à 3m mais non commercialisable (en général $H < 10-12 \text{ m}$)
1	*DIAMETRE MOYEN 10 – 15 CM	
2	*DIAMETRE MOYEN 20 – 25 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 1 du guide chêne</i>
3	*DIAMETRE MOYEN 30 – 35 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 3 du guide chêne</i>
4	*DIAMETRE MOYEN 40 – 45 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 4 du guide chêne</i>
5	*DIAMETRE MOYEN 50 – 55 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 7 du guide chêne</i>
6	*DIAMETRE MOYEN 60 – 65 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 8 du guide chêne</i>
7	*DIAMETRE MOYEN 70 CM et +	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 9 du guide chêne</i>
I	IRREGULIER	Pas de classe de diamètre dominante, <i>codes structure 2, 5 et 6 du guide chêne</i>
X	PAR DEFAUT	Absence d'indication

* Diamètre quadratique moyen = diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne (à défaut, estimation à dire d'expert)

Codification coupes :

CODE	LIBELLE FM	DEFINITION
APB	Amélioration petits bois	Récolte de petits bois (cat 25 et -) Essence principale + éventuellement essence associée
ABM	Amélioration bois moyens	Récolte de bois moyens (Chêne : 30/45, autres 30/35) Essence principale + éventuellement essence associée
AGB	Amélioration gros bois	Récolte de gros bois (Chêne 50 et +, autres 40 et +) Essence principale + éventuellement essence associée
AA	Amélioration associée	Coupe d'amélioration limitée à l'essence associée
AX	Extraction en amélioration	Coupe d'extraction ciblée d'essences associées minoritaires en amélioration
RCV	Relevé de couvert	Régénération, enlèvement du sous étage ou relevé de couvert
RE	Coupe d'ensemencement	Régénération, ensemencement
REX	Coupe des essences associées	Régénération, coupe des essences associées
RS1	1 ^{ère} secondaire	
RS2	2 ^{ème} secondaire	
RS3	3 ^{ème} secondaire	
RS4	4 ^{ème} secondaire	
RD	Coupe définitive	Régénération, définitive
IPB*	Irrégulier petit bois	
IBM*	Irrégulier bois moyen	
IGB*	Irrégulier gros bois	
RB	Coupe par bandes ou par trouées	
RA	Coupe rase en plein	
PA	Coupe chablis	Produits accidentels chablis : renversés ou cassés
AS	Coupe sanitaire	Autres produits accidentels : secs, parasités ou déperissants
EM	Coupe d'emprise	Emprise
JA	Coupe de jardinage	Coupe jardinatoire ou coupe de futaie irrégulière
TS	Coupe de taillis	Renouvellement de taillis
TB	Coupe de balivage	Conversion vers une futaie sur souche

A

Accroissement courant en volume

Volume ligneux fabriqué par un peuplement pendant une année donnée.

Accroissement moyen annuel

Volume ligneux fabriqué, en moyenne annuelle, par un peuplement depuis sa naissance.

Age optimum d'exploitabilité

Age souhaitable de récolte des arbres les plus vieux, réputés "mûrs".

Aménagement

Document qui, au vu d'un ensemble d'analyses et de synthèses, fixe les objectifs à atteindre et planifie les interventions (coupes et travaux).

B

Balivage

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie.

Baliveau

Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis sous futaie pour constituer une réserve.

Bouquet

Peuplement sensiblement équienne occupant une surface comprise entre 10 ares et 1 ha.

C

Canton

Ce mot n'est pas utilisé ici dans son sens administratif. Il signifie lieu-dit, zone territoriale ayant reçu une dénomination locale portée sur les cartes de l'IGN ou les cartes forestières.

Chablis

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé (le plus souvent sous l'effet d'agents climatiques).

Classement

Partie d'une forêt qui constitue une unité du point de vue de l'aménagement forestier : chaque série reçoit des objectifs propres et fait l'objet d'un traitement particulier.

Contenance

Assiette de coupes par contenance : synonyme de surface. Des coupes sont assises "par contenance" lorsque l'aménagement fixe les parcelles et donc les surfaces à parcourir en coupe chaque année.

Conversion

Traitement qui fait passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales. La conversion proprement dite est réalisée lors des opérations de régénération à partir de semences (semis naturels, plantations...).

D

Dégagement

Opération culturale consistant dans les jeunes régénérations (semis ou plantations), à favoriser la croissance des essences objectifs en luttant contre la végétation concurrente.

Dépressage

Opération consistant, dans les jeunes régénérations, à diminuer la densité des semis (ou plants) des essences objectifs.

Diamètre optimum d'exploitabilité

Diamètre moyen à atteindre à l'âge optimum d'exploitabilité.

Durée de survie

Délai séparant l'âge limite d'un peuplement de son âge actuel.

E

Eclaircie

Opération culturale consistant surtout à favoriser la croissance des meilleurs sujets de l'une ou des essences objectifs en supprimant (progressivement) les concurrents.

Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer retenue pour une période donnée.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âge.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) maximum théorique

Surface à régénérer la plus proche de la surface à régénérer d'équilibre, mais supérieure à cette dernière pour satisfaire à toutes les contraintes de régénération liées au vieillissement de certains peuplements.

Equienne

Un peuplement forestier est dit équiennes lorsqu'il est composé d'arbres du même âge (ou d'âge voisin).

Equilibre des classes d'âge

Si on considère l'ensemble des arbres qui constituent un peuplement forestier et si on les répartit dans une suite continue de classes d'âge de même amplitude, on dit que les classes d'âge sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes des surfaces égales.

Equilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique correspond, pour chaque gibier, à l'effectif maximum que la forêt peut accueillir sans qu'il soit nécessaire de recourir à des dispositifs de protection pour assurer la régénération des peuplements.

Essence dominante (ou prépondérante)

C'est l'essence la plus représentée dans l'étage dominant d'un peuplement.

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

Essence principale objectif

C'est l'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique. Essence principale et essences secondaires forment les essences objectifs.

Etages d'un peuplement

Quelle que soit la structure d'un peuplement (répartition des âges), on peut examiner son organisation dans un plan vertical et distinguer :

- l'étage dominant : ensemble des arbres les plus hauts (dont les houppiers forment la strate supérieure) ;
- les étages dominés : ensemble des arbres plus bas, "dominés" par les précédents ;
- le sous-étage : dans les étages dominés, ensemble des arbres, souvent d'une autre classe d'âge ou d'une autre essence que l'étage dominant, formant une strate basse, nettement dominée.

F**Futaie :**

1. Stade de développement d'un peuplement équiennes, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
2. Peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
3. Synonyme de réserve dans un taillis sous futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
4. Pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie par parquets

Une parcelle présente une structure par parquets lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque ces classes d'âge sont réparties par parquets.

Une parcelle traitée en futaie par parquets fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque parquet rencontré.

La futaie par parquets est un cas particulier de structure irrégulière.

Futaie sur souches

Arbre issu d'un rejet de souche ou peuplement issu de rejets de souches (résulte du vieillissement de certains brins de taillis ; différent d'un taillis globalement vieilli).

Futaie régulière

- La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
- - Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.
- - Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Une série, traitée en futaie régulière, est généralement aménagée selon la méthode du groupe de régénération strict ou celle du groupe de régénération élargi.

Futaie irrégulière

Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis sous futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.

- On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).
- Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

G

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, coupe sanitaire).

Groupe de préparation

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit des coupes d'amélioration et de préparation à la régénération, en vue d'un classement probable dans le groupe de régénération au prochain aménagement.

Groupe de régénération

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

H

Histogramme des classes d'âge

Représentation graphique de la répartition des surfaces occupées par les diverses classes d'âge d'un peuplement forestier.

Hors-cadre

Une série est classée hors-cadre lorsqu'aucun objectif de production ni de protection lié à l'état boisé ne paraît justifier, même à terme, une intervention sylvicole.

M

Méthode d'aménagement

Caractérise l'organisation, dans l'espace et le temps, des coupes et des travaux sylvicoles correspondant à un traitement donné, sur une série.

Modèle de sylviculture

Un modèle de sylviculture définit l'ensemble des interventions à effectuer au cours du cycle cultural d'un peuplement forestier pour optimiser les objectifs poursuivis. Lié aux conditions stationnelles, aux essences cultivées et au type de traitement sylvicole, il comprend schématiquement :

- - la chronologie et les devis descriptifs et estimatifs des travaux à mener à bien pour assurer la régénération, puis les améliorations du peuplement ;
- - les dates, les intensités et les modalités (règles de culture) des coupes successives à appliquer au cours du cycle cultural. Parmi les éclaircies, la première joue un rôle particulièrement important.

N

Norme de travaux

Pour chaque catégorie de travaux sylvicoles, bien définie par l'objectif (par exemple régénération naturelle de chêne) et les conditions (types de peuplement, conditions stationnelles), la "norme de travaux" est le détail technique descriptif et le devis estimatif des tâches élémentaires successives qui doivent permettre d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix (par exemple assainissement et nettoyage de terrain, travail du sol, traitements phytosanitaires, dégagements).

P

Parcelle forestière

La plus petite unité territoriale de gestion, la plus homogène possible, notamment quant aux conditions écologiques (stationnelles). Sa surface est comprise entre 2 et 20 ha suivant la taille de la forêt.

Parquet

Grand bouquet sensiblement équienne, de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une unité de gestion, parcelle ou sous-parcelle.

Peuplement ruiné

Peuplement très appauvri en futaies, qui n'est plus capable d'évoluer vers un peuplement complet, ni d'assurer un ensemencement naturel, ni de donner des produits qui pourraient financer les travaux de régénération (même à terme).

Possibilité

C'est la surface à parcourir en coupe (possibilité contenance) ou le volume à récolter (possibilité volume), en moyenne annuelle, selon les prescriptions de l'aménagement.

Possibilité volume

Volume moyen susceptible d'être récolté annuellement pendant la durée de l'aménagement sur une série ou sur un groupe de parcelles.

Précomptable

Lorsqu'une possibilité volume est affectée à une série ou à un groupe de parcelles, tous les volumes exploités sont "précomptés", c'est-à-dire déduits de la possibilité, sauf ceux des arbres qui ont un diamètre inférieur à la dimension de précomptage (qui ne sont pas "précomptables" parce que les faibles catégories de diamètre n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la possibilité. Les bois non précomptables sont généralement ceux des catégories de diamètre inférieures ou égales à 15 cm (diamètre inférieur à 17,5 cm à 1,30 m du sol).

R

Régénération (surface régénérée = groupe de régénération = GR) :

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est-à-dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés", et affranchis de tout couvert et abri.

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers.

- Dans le régime du taillis, le renouvellement (il s'agit d'un rajeunissement plutôt que d'une véritable régénération dans le cas général) s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.
- Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).
- Le régime du taillis sous futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Relais de production

Emploi d'essences à croissance rapide (différentes de l'essence principale objectif) dans les régénérations pour pallier des déficits de production prévisibles liés au déséquilibre des classes d'âges.

Réserve

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis sous futaie ; ou encore, dans un taillis sous futaie, tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis. (Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie...) sur la même parcelle.

S

Sacrifice d'exploitabilité

C'est une perte, délibérément consentie par le gestionnaire, en exploitant certains peuplements (ou certains arbres) sensiblement avant ou après l'âge optimum d'exploitabilité.

Sous-parcelle

Partie de la parcelle, constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Dans un sens très général, organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions, des étages...

En matière d'aménagement, une définition plus précise et plus utilitaire peut être adoptée : c'est l'organisation des éléments d'un peuplement forestier, considérés du seul point de vue des âges, sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) ; autrement dit la manière dont les tiges se répartissent, par âge, sur la surface d'une unité de gestion.

Surface d'équilibre (Se)

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface réduite

C'est la surface sur laquelle la forêt est appelée à jouer un rôle de production.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement)

Superficie de la section orthogonale de la tige (ou des tiges) à 1,30 m du sol.

T**Taillis**

Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie

Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers, essentiellement sur souches (réserves).

Taux de rentabilité interne

Taux d'actualisation qu'il faut appliquer aux investissements, dépenses et recettes successives durant un cycle de production forestière, pour que dépenses et recettes s'équilibrent. Il traduit le rendement des capitaux investis ou immobilisés dans le système de production. Grâce aux facilités de calcul apportées par l'informatique, ce taux peut être utilisé pour aider à juger de l'opportunité d'opérations d'amélioration non indispensables : l'opération semble devoir être retenue si elle se traduit par un accroissement du taux interne de rentabilité de la série.

Traitement en taillis

Traitement applicable à certaines essences feuillues (chêne, charme, châtaignier, etc...). Toutes les tiges sont périodiquement (tous les 20 ou 30 ans) coupées près du sol : de nouvelles pousses, les "rejets", se développent sur la section ou à son voisinage, et perpétuent le peuplement. Ce traitement est impropre à toute production de bois d'oeuvre, les tiges n'atteignant jamais des dimensions suffisantes.

Traitement en taillis sous futaie

C'est un traitement mixte à la fois de taillis et de futaie irrégulière sur la même parcelle ; à chaque exploitation du taillis, quelques tiges du taillis et quelques sujets issus de semis sont conservés pour former des arbres, des futaies, destinés à la production de bois d'oeuvre.

Traitement en futaie

Traitement permettant d'obtenir des arbres dont les fûts sont individualisés et élagués, propres à fournir du bois d'oeuvre.

Transect

Itinéraire rectiligne judicieusement choisi pour recouper la plus grande diversité possible des éléments à observer.

ABREVIATIONS usuelles liées au document d'aménagement

ABM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de bois moyens

AME : amélioration du peuplement par coupes successives

APB : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de gros bois

APM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de petits moyens

HSN : Hors sylviculture avec une évolution naturelle qui pourrait conduire vers un peuplement forestier au delà de l'aménagement.

HSY : Hors sylviculture. exemple : emprise de gaz

IRR : peuplement irrégulier.

RA : récolte de gros bois par coupe rase

REG : régénération du peuplement

TAI : taillis : composé de cépées (plusieurs brins par pied) et de baliveau (un pied par cépée)

TB : coupe de balivage d'amélioration

TS : coupe en taillis par coupe rase ou par bande

UD : Unité de description : entité homogène constituée d'un peuplement : exemples : futaie de Chêne sessile, Taillis sous futaie de Chêne sessile

UG : Unité de gestion : entité homogène composée d'une ou plusieurs UD. Cette entité est gérée de la même façon : exemple : Amélioration, ou bien régénération.

Nota : les **codes des peuplements** qui figurent sur la carte nommée "PEUPEMENTS" sont décrits dans le paragraphe 1.3 de l'aménagement "tableau des types de peuplement". Exemple FCHP3 : futaie de chêne pédonculé de classe de diamètre de 30 à 35 cm.

DOCUMENT ONE

Agence VAL DE LOIRE
100, Bd de la Salle
BP 22
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE



www.onf.fr